

MONTREJEAU

infos

Bulletin Municipal n° 3



Montrejeau



Les activités du Conseil Municipal
La vie des Associations

Sommaire

Le Mot du Maire	p. 1
Etat Civil	p. 2 - 3
Extraits des Conseils Municipaux de 1997	p. 4 à 17
Extraits des Conseils Municipaux de 1998	p. 18 à 35
Les Finances	p. 36
Tableaux analytiques	p. 37
Centre Communal d'Action Sociale	p. 38
Projets	p. 39 à 42
Animations diverses - Vies de la Commune	p. 43 à 48
Brèves	p. 46 à 48
Informations	p. 49 à 51
Associations	p. 52 à 56
Histoire de Montréjeau et des Montréjeaulais	p. 57 à 59

Le Mot du Maire

Montréjeaulaises, Montréjeulais, Chers Amis,

Arrivée au 2/3 de son mandat, l'équipe municipale se propose de faire le point avec vous en évoquant les faits marquants de ces dernières années et en se projetant dans l'avenir.

Comme je l'avais indiqué dans le bulletin N° 1, nous avons dû d'abord remettre de l'ordre dans une situation financière difficile.

Cette année, grâce à une gestion rigoureuse, nous n'avons contracté aucun emprunt, ce qui nous a permis, tout en auto finançant nos dépenses, de ramener de 8835 F à 7891 F la dette par habitant.

Il ne saurait être question de relâcher nos efforts, mais cela nous donne une marge de manœuvre moins étroite, c'est pourquoi nous mettons en route 3 importants chantiers.

- *La construction de 15 logements sociaux au centre ville.*
- *La reconstruction de 10 pavillons avenue du Maréchal Juin, trop vétustes pour être restaurés.*
- *L'aménagement des places de la Mairie et du Mercadieu et de la rue du Général Pelleport, dans le cadre de l'opération « Bastides ».*

Cette dernière opération s'ajoutant à l'éclairage de l'Eglise, du jet d'eau, du belvédère et de la Grande Halle, donnera un nouveau « look » à notre cité.

Nous entamons la dernière ligne droite avant l'an 2000. Je souhaite que cette année soit favorable pour chacun d'entre vous et qu'au travers des diverses associations qui l'animent, Montréjeau soit un lieu de rencontre, d'amitié et de solidarité.

*Votre dévoué,
Jean JORDA
Maire de Montréjeau*

ETAT CIVIL 1997

MARIAGES

NAVARRO Susana et GALIANO Marc	4 janvier
LEBOUCHER Sandrine et MONTEIRO Manuel	10 mai
PERIS Agnès et JAOUËN Yann	7 juin
CAMPION Nicole et ROUBARDEAU Frédéric	5 juillet
DEYDIER Blandine et LAVISSON Eric	12 juillet
ENCAUSSE Martine et MIQUEL Jean-Jacques	12 juillet
JUILLÉ Valérie et MIDOL-MONNET Philippe	26 juillet
MÉLANG Claudine et PIAT Gilbert	11 octobre

NAISSANCES

COUPRIE Marylou	5 janvier
LAFARGUE Audrey, Laëticia, Alexandra	27 mars
LORENTE Alexia, Cindy	28 avril
COSTILLÉ Clément, Germain, Marios	2 mai
SACAU Vincent	6 mai
AUTHIE Donation, Marcel, Benjamin	17 juillet
RAMIREZ Kevin	15 août
PINEL Matthieu, Jean, Pascal	16 août
DUBEROS Thibault	21 août
BEURAIN Clément, William, Pierre	23 août
CARMAGNOLE Anthony, Guillaume	12 septembre
RIBERA Diego, Juan	19 septembre
KHELIFI Riyad	9 octobre
MAHMOUD Walid Amar	9 octobre
PIQUEMAL Clément, Lucien, Marie	23 octobre
PIQUEMAL Fabien, Michel	23 octobre

DÉCÈS

DAYRE Jean	1 ^{er} janvier
SAVEZ Elie	1 ^{er} janvier
PALACIOS TERCERO Leoncio	10 janvier
VILLENEUVE Jean-Marie	15 janvier
PUJOS Jeanne, née ESPIN	16 janvier
MOMPART Raymonde née BRONQUET	16 janvier
MATHIEUX Louis	25 janvier
LAFONT Robert	10 février
PIGOUET Jean-Claude	11 février
LAURENS Louis	17 mars
CASTEX Marie née BAUDOIN	19 mars
COLOMBATTI Osvaldo	21 mars
BOURDEL Edmond	22 mars
LACOUZATTE Renée née DELARC	25 mars
DEBETTE Julienne née BOURGET	29 mars
BOURDEL Yvonne née MONNIN	6 avril
BOUYADIA Mohamed	23 avril
FÉRAUT Francine née DORE	27 avril
LACAVE Camile	27 avril
BOUQUET Paulette née BRAY	1 ^{er} mai
PUJO Pierre	15 mai
CAPS Georges	17 mai
DESLAURIERS Guy	17 mai
GUÉRIN Marie née PICOT	26 mai
BARRIOS Pura née SILÉS	4 juin
JACQUES Raoul	4 juin
MARTIN Carmen née FELICES LOPEZ	5 juin
ANDRÉ Jacques	15 juin
BRUNA René	16 juin

ECHENNE Georges	30 juin
SENDRA Marie née BONET	30 juin
FROMENT Marcel	3 juillet
SAEZ Félix	6 juillet
AGUILAR-PRIETO Miguel	17 juillet
COUMET Pauline	22 juillet
MARSCHAL Marie-Hélène née REBAUD	22 juillet
FERNANDEZ GARCIA Carmen née PORCEL HERNANDEZ	25 juillet
DAVAL Marcelle née SAINT-MARTIN	4 août
CUBERES Joséphine née RALUY	10 août
CAUMONT Paulette	17 août
RENAUD André	17 août
MIRANDA Margarita née VILLANUEVA LUNO	20 août
BERNOT Henri	2 septembre
VALZANIA Germaine née VANDEN BREEDEN	3 septembre
LASTRADE Simone	26 septembre
ESPARBÈS Emile	29 septembre
OUSSET Jeanne	15 octobre
DUMONT Marie-Rose née CASTAGNÉ	21 octobre
LAPEYRADE Sidonie née MARRE	26 octobre
PAILHOUX Maria	12 novembre
NADLER Maurice	14 novembre
ABADIE Julien	17 novembre
CAMINS Jeanne née SARRAT	19 novembre
ROGEL Laurent	23 novembre
LABOURET Georgette née CAZAUX	24 novembre
MARCÉ Constant	30 novembre
PÉREZ Marie née MARTINEZ	1 ^{er} décembre
GIRARD Geneviève	23 décembre

ETAT CIVIL 1998

MARIAGES

BOUZILLARD Christiane et CARLADOUS Jean-Jacques	11 avril
CAPOMASI Géraldine et LAMATHE Dominique	18 juillet
LIZON Evelyne et CAZALÉ Thierry	26 juin
CLAVAUD Sylvie et THIEBAUT Pascal	31 janvier
PASTCHANNY Nathalie et CORRÉGÉ Xavier	20 juin
CUNHA Isabelle et MOLLE Jean-Pierre	25 juillet
DAVID Kitterie et SCHENCK Jean-Luc	27 juin
LAPORTE Sabine et ESQUERRE Franck	29 août
FOURAN Anne-Marie et SUDRE Christophe	8 août

NAISSANCES

ANDORRA Maxime Grégory	5 août
AUDUREAU Mélissa	2 décembre
BELKASSI Sana	7 janvier
CARME Noélie	5 avril
ESCUDEMO Maëva	6 septembre
ESCUDEMO Tracy	29 janvier
FELIX Céline	21 juillet
FREY Anna-Marie	15 avril
HOFFMANN Marie	18 avril
LORENZI Enzo	8 octobre
LOUGE Anaïs	26 janvier
MARQUEZ Julia	22 mai
MARTIN Cyril	3 mars
MASSARI Félice	5 avril
MECHITOUA Tessa	14 février
MENDES Gabriel	13 juillet
ROUCH Priscilla	4 novembre

DÉCÈS

ADOUE Germaine ép. EYCHENNE	1 février
AMOYAL Berthe veuve POLHEN	13 juillet
BALARD Jules	13 février
BARANDA ESCRIBANO Léa née PENE	15 mai
BARRERE Honorine	16 septembre
BAYLAC-DOMENGETROY Baptiste	1 novembre
BÉGUÉ Léa veuve DUALÉ	19 février
BERNET Michel	31 mai
BESNARD Georges	20 juin
BIGOURDAN Julien	5 mai
BOSC Marcel	17 septembre
BOUCHE Bernard	11 juin
BOYER Albert	10 mai
CAMUS Patrice	29 novembre
CARMOUZE Françoise	6 octobre
CARRÈRE Jean	18 mai
CARRILLO-GAILLARDO Antonio	12 mars
CASTAGNE Jean	9 janvier
CASTEL André	24 novembre
CHAIX Jean	26 février
CHERIFI Mohammed	24 février
COFFANI André	16 septembre
CONSTANCE Sophie née YAGUÉ	21 février
DESPOUY Marie née DESPOUY	7 novembre
DOUZIECH Damien	18 juin
DUFOR Andréa née FARGE	20 décembre
EDARD Jean-Claude	13 janvier
ESCAT Marcel	13 mai
FOURCADE Simone	13 janvier
GALAN Elise, ép. RIBIS	10 septembre

GAYON MONTERO José	14 janvier
GOMIS Jean-Philippe	12 mars
GRAS Juliette veuve MEGIER	4 novembre
GROS Isidore	16 juin
GRANGÉ Louise veuve MONTAUT	24 octobre
LABOUISSÉ Pierre	20 novembre
LABOURET Paul	7 février
LEVINE Archille	15 juillet
LUCENKO Tanja veuve ORTET	26 novembre
MARTY Joséphine née SARRIO	6 août
MAZON Marie veuve ROUHAUD	9 août
MICHENAUD Frédéric	18 mars
NOGUÈS Gilberte née VÈRE	20 mars
PARNISARI René	13 octobre
PELLEGRIN René	15 janvier
PIERRE Fernande veuve SOUBIE	23 janvier
RUFO José	28 juin
SAINT-LARY Jean	15 janvier
SANTAMARIA Henri	26 juillet
SAVE Louis	18 octobre
SAVI Roger	29 mai
SOULBIEU Serge	19 janvier
TARAYE Anne-Marie née VANSTEENE	4 mars
TAULET Jean	13 février
THOMAS Alexandre	25 septembre
TOULOUSE Georges	7 février
TRÉMOULET Richard	31 octobre
VANSTEENE Andrée	13 juillet
VINCENT Joséphine	26 février
VIVES René	5 mars
WOITIEZ André	19 février

EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX de l'année 1997

Séance du 28 Mars 1997

Sous la Présidence de Monsieur JORDA, Maire.

Étaient présents : MM. BONNEFOI - ROUCH RUMEAU - M^{me} CAMBOURS, Ajoins MM. BEYRET ORLIAC - TORNAMORELL - M^{me} RICAUD - M^{lle} CASAMIAN - MM. MOUREMBLES - PASCAL - HENRIOT KIHAL.

Absents : MM. MEYER - DAVANTURE - ARNAULT LASPORTES - VERDIER - LORENTE - M^{lle} BELGARIC - M. ANDRIEU.

M. VERDIER a donné procuration à M. JORDA.

M. MEYER a donné procuration à M^{me} CAMBOURS

M. ANDRIEU a donné procuration à M. BEYRET

M. DAVANTURE a donné procuration à M^{me} RICAUD.

Monsieur BONNEFOI est élu secrétaire de séance et donne lecture du compte rendu de la séance du 9 Novembre 1996. Monsieur le Maire remercie Monsieur BONNEFOI. L'assemblée n'a aucune observation à formuler et le compte rendu est approuvé.

Monsieur le Maire excuse les collègues qui ne peuvent être présents ce soir et donne lecture du courrier de Monsieur VERDIER reçu de TOKYO et précise que M. MEYER est retenu à Paris par les grèves d'avion, M. DAVANTURE en déplacement, et M. ANDRIEU retenu par ses obligations professionnelles.

Vote des comptes administratifs :

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs.

Caisse des écoles : Recettes : 23 259,63 F - Dépenses : 56 408,08 F. Compte tenu d'un excédent antérieur de 70 621,93 F, la situation au 31 décembre est positive de 37 473,48 F.

Service de l'eau et de l'assainissement : Monsieur le Maire donne les résultats 1996. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 88 173,24 F et les recettes à 26 039,01 F. En fonctionnement, les dépenses sont de 65 621,44 F et les recettes de 177 684,49 F. L'excédent des deux sections est de 48 928,82 F.

Commune :

Section d'investissement

Dépenses	4 287 456,75 F
Recettes	4 261 358,84 F
Déficit de la section	26 102,91 F

Il faut tenir compte dans ce résultat des remboursements d'emprunt en capital qui sont comptabilisés au programme financier alors que l'écriture constatant le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement n'est pas enregistrée.

- Section de fonctionnement :

Dépenses	13 985 496,31 F
Recettes	18 142 099,89 F
Excédent de la section	4 156 603,58 F

Monsieur le Maire précise que la gestion rigoureuse de l'année écoulée a été suivie d'effet puisque les résultats sont positifs. Il précise toutefois que grâce à divers contrôles de gestion, nous avons enregistré des recettes non prévues qui ont été réclamées.

Il rappelle également qu'il n'a été réalisé qu'un million d'emprunt alors que le capital remboursé est de plus de deux millions, ce qui a eu pour but de diminuer la dette de la commune.

Il fait part également des problèmes à régler sur les recettes qui ne rentrent pas alors qu'elles sont comptabilisées. Il faudra un jour ou l'autre prendre des dispositions pour effacer ces arriérés. Le Percepteur a engagé des procédures pour récupérer les créances les plus récentes.

Monsieur le Maire se retire et laisse à Monsieur BONNEFOI, premier adjoint, le soin de faire approuver ces trois comptes administratifs.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents les comptes administratifs 1996 de la caisse des écoles, du service de l'eau et de l'assainissement de la commune.

- Vote du compte de gestion

Considérant la régularité des opérations comptables effectuées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 1996 au 31 décembre 1996 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 1996 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- Vote des quatre taxes

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé de ne pas augmenter la fiscalité et de procéder plutôt à un contrôle des dépenses budgétaires.

Taxe d'habitation

Taux moyen de 1996 national	13,16
Taux moyen de 1996 départemental	14,47
Taux d'imposition de la commune	11,89

Taxe foncière (bâti)

Taux moyen de 1996 national	16,68
Taux moyen de 1996 départemental	19,26
Taux d'imposition de la commune	21,76

Taxe foncière (non bâti)

Taux moyen de 1996 national	39,74
Taux moyen de 1996 départemental	72,40
Taux d'imposition de la commune	82,16

Taxe professionnelle

Taux moyen de 1996 national	14,54
Taux d'imposition de la commune	20,10

Nous sommes donc au dessus des moyennes au niveau des taxes foncières et de la taxe professionnelle.

Je vous propose de maintenir ces taux pour l'année 1997.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (18 voix dont 4 procurations) le maintien des taux des quatre taxes.

- Taxe sur les ordures ménagères

Pour 1997 le montant de la taxe sur les ordures ménagères reste inchangé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité (18 voix dont 4 procurations) et décide d'inscrire le montant de 950 000 F au montant des recettes de fonctionnement à l'article 7331.

- Budget primitif

M. le Maire présente le projet de budget. La politique de rigueur a porté ses fruits et a réussi à assainir la situation puisqu'il sera dégagé un autofinancement.

Le budget n'est pas fantaisiste; il a été établi de façon à coller le plus possible à la réalité, ce qui implique une gestion très suivie au cours de l'année.

Vous pouvez constater que le budget de fonctionnement ne subit pratiquement pas d'augmentation. La différence est due à l'excédent antérieur d'un montant de 1 737 490 F pour les travaux d'herbiviandes.

- Vote du budget primitif 1997

Vu le projet de budget établi par le Maire et la Commission des Finances, s'élevant tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement à la somme de 18 536 584 F. Le prélèvement pour la section d'investissement est de 1 497 943,54 F.

Et le budget d'investissement s'élevant tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 10 162 000 F,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité (18 voix dont 4 procurations) le budget primitif 1997.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée de sa confiance.

- Vote du budget de la caisse des écoles

Monsieur le Maire présente le budget de fonctionnement qui enregistre des dépenses de fournitures scolaires et voyages en fin d'année et en recettes les revenus des immeubles ou les dons effectués à l'occasion de mariages et du report d'excédent.

Vu le projet de budget établi par le Maire et la Commission des Finances, s'élevant tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement à la somme de 36 190 F,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité (18 voix dont 4 procurations) le budget 1997 de la caisse des écoles.

- Vote du budget du service de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire présente le budget d'investissement qui comporte en dépenses des remboursements d'emprunts et les travaux de rénovation du réseau de la rue des Pyrénées pour un montant de 85 613,46 F; les recettes proviennent de subventions et d'un autofinancement de la section d'investissement. Le budget de fonctionnement prévoit en dépenses les charges financières et les recettes résultant essentiellement des remboursements d'emprunts que nous reverse la SEM PSP.

Vu le projet de budget établi par le Maire et la Commission des Finances, s'élevant, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement à la somme de 179 478,11 F et le budget d'investissement s'élevant tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 172 347,50 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité (18 voix dont 4 procurations) le budget 1997 du service de l'eau et de l'assainissement.

- Tarifs des services publics communaux

Monsieur le Maire précise que la révision de certains tarifs est nécessaire afin de suivre l'augmentation légale annuelle.

• Tarifs de la cantine scolaire :

Tarif du repas enfant : 12,60 F au lieu de 12,30 F

Prix du transport pour acheminer les enfants à la cantine 3,40 F au lieu de 3,20 F par jour et par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'ensemble des tarifs proposés, décide de faire appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 1997 et autorise le Maire à prendre un arrêté fixant les tarifs funéraires.

- Tirage au sort du jury d'assises

Monsieur le Maire fait part du courrier de M. le Préfet concernant les modalités du tirage au sort sur la liste générale des électeurs de 6 personnes.

- Questions diverses

M. BONNEFOI fait part du courrier, adressé par la FNACA à tous les Maires, soumettant un vœu à examiner en séance et demandant au Gouvernement d'officialiser le 19 mars comme journée anniversaire du cessez le feu du 19 mars 1962. Monsieur JORDA, devant le débat passionné, propose que le Conseil Municipal ne se prononce pas.

- Proposition de M. CASTEX

Monsieur le Maire fait part de la lettre de M. CASTEX, demeurant dans le Maine et Loire, propriétaire d'une maison sise au 47 rue Nationale à Montréjeau, qu'il souhaite céder à la commune pour le Francs symbolique. M. le Maire souhaite la réhabiliter en logement social en fonction des subventions possibles et au vu des locaux, ou alors la démolir pour aérer le quartier. Il demande à la commission de prendre contact avec Maître GOMIS qui possède les clés de cet immeuble.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de M. CASTEX et donne tout pouvoir au Maire pour faire les démarches nécessaires et signer les actes.

- Surveillance de divers sites de la ville

M. BONNEFOI fait part d'un devis de la Société ARIS SECURITE concernant la surveillance de divers sites de la ville, avec possibilité de deux rondes par nuit pour un prix de 15 F la ronde, soit pour six sites et 12 mois un forfait mensuel de 6 602.85 F H.T. par mois. Madame CAMBOURS souhaite essayer ce système pendant une période de six mois. Monsieur RUMEAU pense que la population serait sensible à ce principe de surveillance. Monsieur le Maire souhaite négocier les prix avec cette société afin de les revoir à la baisse compte tenu de leur prestation déjà fournie à Gourdan-Polignan, la proximité devrait les intéresser. Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer un essai avec cette société de surveillance.

- Syndicat mixte de gestion de la maison des sources

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le Syndicat des Eaux de la Barousse et du Comminges à adhérer au Syndicat Mixte de Gestion de la Maison des Sources regroupant le

Syndicat des Eaux de la Barousse et du Comminges et la Communauté de Communes de la Vallée de la Barousse dans les conditions exposées ci-dessus et conformément aux statuts présentés.

- Vente de la propriété GABAS

M. BONNEFOI donne lecture d'un courrier de Maître BOURDE, notaire à Saint-Gaudens, chargé de régler les affaires de Madame GABAS qui indique que celle-ci serait prête à vendre sa propriété pour un paiement comptant de 300 000 F et une rente viagère de 4 000 F par mois.

Les Services des domaines a estimé cette propriété à 250 000 F pour les parcelles D 381-382-102-692 et à 400 000 F pour la parcelle D1.

La première proposition pour le terrain et la bâtisse autour du lac d'une superficie d'environ 6 000 m² serait intéressante pour compléter le site, l'autre parcelle de Coumarottes et Coustalats d'une superficie de 55 000 m² environ à la possibilité d'être lotie, étant classée en zone NDB. Il précise que rien ne presse, le Conseil Municipal doit se donner le temps de la réflexion après que les commissions compétentes se soient rendues sur les lieux pour examiner le site.

- Acquisition de la propriété Nougaret

Monsieur le Maire expose :

La direction des services fiscaux ayant procédé à l'estimation de la propriété de la famille NOUGARET que notre collectivité a décidé d'acquérir en séance du 5 avril 1996, afin de lancer un programme logements sociaux en centre ville, je vous propose de solliciter auprès du Conseil Régional une subvention pour participer au financement de cette acquisition pour un montant de 270 000 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional, décide de donner tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération.

- Informatisation de l'Office de Tourisme

M. RUMEAU expose :

Afin de mieux satisfaire la clientèle touristique, les organismes de tourisme ont expérimenté et mis en place des outils informatiques pour organiser la gestion et l'information touristique. Il me paraît indispensable d'équiper l'Office de Tourisme de matériel informatique et de confier à la Société Inter Images la réalisation d'une borne interactive et d'un site internet de la Commune de Montréjeau qui aura pour objectifs :

- 1° la promotion de la ville, de ses atouts culturels et touristiques auprès du grand public,

- 2° la création d'une vitrine commerciale des prestations touristiques de la ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'informatiser l'Office de Tourisme et de mettre en place un système d'information, afin de travailler en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme.

Décide de demander au Conseil Régional une subvention la plus élevée possible, donné tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération.

- Mise en place d'un panneau "STOP"

Monsieur BEYRET propose l'installation d'un STOP sur le chemin communal dénommé "Chemin de Céirau" l'intersection avec la départementale 638 après accords avec M. FEUILLERAT de la D.D.E.

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

- Désignation d'avocat

Monsieur le Maire expose :

Il est nécessaire de faire appel à un avocat pour défendre les intérêts de la ville. Je vous demande de n'autoriser à prendre M^e POUILHES, avocat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à engager Maître POUILHES pour représenter la commune.

- Programme Temps Libre-Prévention Jeunes

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du programme Temps Libre-Prévention Jeunes qui a pour objectif de développer une dynamique d'intégration sociale et de prévention

des risques concernant des enfants en situation difficile, d'aller dans le sens d'un aménagement et d'une mise en valeur du temps libre et de rééquilibrer les moyens d'intervention auprès des Jeunes au bénéfice de milieu rural, notre éducateur de Jeunes propose des activités ludico-sportives de proximité et la lutte contre les attitudes d'opposition en garantissant un encadrement pédagogique de qualité.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Permettre à des enfants et des jeunes de familles en difficulté financière de participer aux activités proposées.

- Eviter le désœuvrement et l'isolement.

- Prévenir certaines formes de pré-délinquance et de délinquance.

- Faire acquérir à des enfants ou à des jeunes une conscience citoyenne.

- Permettre à des jeunes et à des enfants la découverte de leur environnement et l'appropriation à cet environnement.

- Favoriser l'intégration des enfants.

Afin de financer une partie de cette action, je vous propose de solliciter auprès de la Direction de la Solidarité Départementale une subvention d'un montant le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en œuvre un dispositif T.L.P.J. et de demander à la D.S.D. une aide financière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures cinquante minutes.

Séance du 4 Juillet 1997

Sous la présidence de Monsieur JORDA, Maire.

Étaient présents : MM. BONNEFOI - ROUCH RUMEAU - M^{me} CAMBOURS, Ajoins MM. VERDIER BEYRET - ORLIAC - TORNAMORELL - M^{me} RICAUD M^{me} CASAMIAN - MM. MOUREMBLES - PASCAL KIHAL - DAVANTURE.

Absents : MM. MEYER - ARNAULT - LASPORTES LORENTE - Mlle BELGARRIC - M. ANDRIEU - HENRIOT.

M. MEYER a donné procuration à M. PASCAL.

Monsieur BONNEFOI est nommé secrétaire et donne lecture du compte rendu de la séance du 28 Mars 1998, l'assemblée n'ayant aucune observation à formuler, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire exprime sa satisfaction d'avoir ce soir à ses côtés Monsieur VERDIER qui malgré son éloignement se tient toujours informé des affaires de la ville et souligne qu'il a à l'occasion d'être pratiquement à toutes les réunions du Conseil Municipal ou préparatoires une fois par trimestre.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur CASTEX demeurant à Angers fait donation à la ville de la maison situé rue Nationale et qu'il s'est entretenu avec lui aujourd'hui même au téléphone.

Monsieur le Maire fait observer qu'une amélioration très nette a été constaté au sein des services techniques et administratifs de la ville après la redistribution des fonctions.

Il souligne que la municipalité a quatre ans pour lancer les projets qui sont étudiés depuis le début du mandat et remercie ses collègues pour le travail accompli durant ces deux premières années.

Monsieur le Maire propose de revenir à l'ordre du jour et d'examiner les questions suivantes :

- Travaux d'amélioration de la qualité des orgues de l'église

M. le Maire fait part d'une correspondance émanant du Père ANDRIEU concernant l'amélioration de la qualité des orgues. Cette intervention pourrait être faite par un facteur d'orgues compétent afin de permettre une utilisation plus régulière et améliorer la richesse sonore. Cette intervention serait de l'ordre de 30 000 F.

M. le Maire précise qu'il serait souhaitable de demander des subventions au Conseil Régional et au Conseil Régional pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à effectuer les démarches pour la réalisation de ces travaux. Décide de solliciter les subventions les plus élevées possibles.

- Travaux d'aménagement de l'école maternelle des Pyrénées

M. le Maire fait part de la visite, suite à sa demande, d'un architecte du CAUE pour étudier les travaux d'aménagement de l'école maternelle des Pyrénées. Un projet doit être établi pour réaménager ces locaux, les sanitaires sont dans la salle d'accueil et il faudrait les refaire à l'extérieur. Un plan va être dressé par le CAUE et les devis seront alors demandés aux entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'effectuer ces travaux. Décide de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général. Donne tout pouvoir au Maire pour mener cette opération.

- Travaux à réaliser à l'église

M. le Maire précise que l'Architecte du CAUE a également vu le SAS de l'église afin de modifier cette entrée. Il a donné quelques conseils à savoir : conserver la porte et consulter un tapissier pour la rénovation. Une délégation du Conseil Municipal va étudier la possibilité de reculer le sas.

M^{me} CAMBOURS précise qu'il faudrait également s'occuper de la toiture car il y a des gouttières et faire le carrelage derrière l'autel. M. TORNAMORELL va se mettre en rapport avec un couvreur pour demander un devis de réfection.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture, de la reprise du sas d'entrée et du carrelage derrière l'autel. Décide de solliciter une subvention la plus élevée pos-

sible. Donne tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération.

- Rénovation W.C. place Lafayette

M. le Maire expose : l'entreprise SOCOBAT a étudié un projet de rénovation des sanitaires sous la petite Halle.

M. le Maire propose de faire estimer la dépense pour des W.C. handicapés. Il est également indispensable de faire des W.C. aux anciennes écoles pour les salles de réunions. Il serait souhaitable de les reconstruire contre le mur à droite en entrant à l'ancien emplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire établir des propositions de prix pour la rénovation de ces deux W.C.

- Nettoyage des façades de l'église

M. BONNEFOI fait part d'un devis établi par une entreprise spécialisée pour nettoyer le porche de l'ancien baptistère et le mur de l'église le long de la rue Pelleport d'un montant de 53 000 F H.T. Un essai concluant a déjà été fait sur une hauteur de 1 mètre. Ces travaux nous permettront de voir le travail réalisé pour envisager le nettoyage des façades de l'Hôtel de Lassus.

M. le Maire propose de demander un complément de devis pour le nettoyage de l'encadrement de la porte d'entrée si le Conseil opte pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'exécution des travaux et souhaite également faire nettoyer l'encadrement de la porte d'entrée de l'église. Décide de demander une subvention au Conseil Général la plus élevée possible. Donne tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération.

- Fontaine place Mercadieu

M. le Maire présente la maquette réalisée par la Société INTERPAGE DESIGN ainsi que le plan dressé par M. TOURREAU pour finir l'aménagement du coin côté W.C. place Mercadieu. Le CAUE a conseillé le plan de Monsieur TOURREAU en le réalisant plus simplement avec de la pierre grise, les mêmes carreaux ou un enduit gratté.

Le Conseil Municipal décide de suivre l'avis du CAUE et de confier à M. TOURREAU la réalisation de ce projet. Sollicite une subvention auprès du Conseil Général la plus élevée possible. Donne tout pouvoir au Maire pour mener à bien cette opération.

- Etude pour mettre en place l'Opah

M. le Maire déplore la négligence de l'ARIM dans la mise en place de l'OPHA. Il pense que l'ARIM s'est préoccupé davantage de la mise en place d'une

Communauté de Communes que de la mission qui lui avait été confiée.

Nous pourrions envisager la création d'un SIVU avec quelques communes environnantes pour la durée de cette opération.

Il serait souhaitable de consulter le PACT pour relancer cette opération assez rapidement puisque plusieurs opérations d'amélioration de l'habitat ont déjà été menées à bien dans d'autres cantons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, opte pour le choix de création d'un SIVU à vocation d'amélioration de l'habitat. Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents concernant cette opération.

- Travaux d'extension du Golf

M. le Maire rappelle qu'en séance du 15 juillet 1996, trois grands projets avaient été inscrits au programme des Contrats de Développement de Terroir.

- Agrandissement du Golf

- Amélioration de l'habitat, aménagement de la place de la Mairie, Place Lafayette, rue du Général Pelleport et place de Verdun.

- Pôle artisanal et commercial

Devant les difficultés rencontrées par la Commune dans le dossier des CDT, il est souhaitable de lancer le projet du golf en faisant appel aux subventions des collectivités.

Le cabinet d'Ingénierie REULET va mettre en place une étude pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier au cabinet Reulet la réalisation des plans d'implantation de cette extension. Décide de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, de la Région et du Département. Décide de demander un prêt. Donne tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération.

- Mise en valeur de l'église par un éclairage

M. le Maire précise que l'église de Montréjeau est très belle et mériterait d'être mise en valeur par une projection de lumière sur les façades. Nous pourrions demander au SDEHG de s'occuper de ce projet.

Le Conseil Municipal décide de faire estimer la dépense et la réalisation des travaux. Sollicite auprès du Syndicat d'Electrification de la Haute-Garonne une subvention la plus élevée possible.

- Mise en eau et éclairage jet d'eau place V. Abeille

M. le Maire pense qu'il serait plus agréable de voir le jet d'eau de la place V. Abeille en fonctionnement et de le faire illuminer. Des dégradations ont été faites par les ours qui s'étaient baignés dans le bassin à l'occasion d'une manifestation et n'ont pas fait alors l'objet d'une réparation. Nous pourrions envisager la remise

en état en faisant intervenir une entreprise et demander une subvention au Syndicat d'Electrification de la Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal, décide de faire réaliser ces travaux. Sollicite une subvention auprès du SEHG. Donne tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération.

- Cotisation CIPD

M. le Maire souhaite que les deux Conseillers désignés pour représenter la Mairie au CIPD assistent aux réunions, car il ne peut pas assister tout seul à toutes les réunions. On signale le contrat d'actions de prévention qui s'est donné pour mission d'assurer une coordination entre les compétences, les structures et les moyens mis en place par l'Etat et les Communes adhérentes dans le domaine de la Prévention de la Délinquance.

M. le Maire donne quelques exemples d'actions financées par le CIPD pour Montréjeau :

- Chantier de jeunes ; il s'agit en fait de trouver un chantier pour qu'une douzaine d'adolescents puissent avoir des contacts avec le monde du travail. A Montréjeau, ils vont procéder à la remise en état du bâtiment de la pisciculture, encadrés par des éducateurs avec l'appui des services techniques de la ville.

- Activités de proximité dans le cadre d'un centre aéré en juillet et en août. Le montant de notre participation au titre de l'année 1997 d'élève à la somme de 28 570 F.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire procéder au mandatement de cette participation.

- Remise en état après démolition - Rue des Arts

M. le Maire informe l'Assemblée que les services techniques ont procédé à la démolition de maisons menaçant ruine rue des Arts. Des contacts ont été pris avec le propriétaire du garage mitoyen mais celui-ci ne souhaite pas vendre. Il convient donc maintenant de remettre en état ces lieux en reprenant les fondations pour contrefonder ce garage et crépir le mur mitoyen. Les employés municipaux étant occupés sur divers sites de la ville et en nombre restreint en cette période de congés, il serait bon de faire établir un devis par une entreprise pour en terminer avec ce coin.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire établir un devis par une entreprise locale.

- Achat d'un photocopieur

Monsieur le Maire fait part de l'urgence de l'achat d'un photocopieur en remplacement du copieur existant qui date de plus de 7 ans et qui n'est plus sous contrat de maintenance. Les frais d'entretien sont importants, la société GESTENER a établi un devis de réparation de 6 178,16 F.

Plusieurs propositions de prix ont été demandées pour des modèles similaires et la Société SEB a fourni le meilleur prix, tant pour la fourniture que pour la maintenance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, opte pour le photocopieur CANON. Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général. Donne tout pouvoir au Maire pour cette acquisition.

- Subventions exceptionnelles

Fanfare Luchonnaise

M. le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Fanfare Luchonnaise qui en raison des liens amicaux qui unissaient nos deux sociétés de musique, sollicite une subvention pour faire face au renouvellement des costumes et des instruments. La Fanfare Luchonnaise vient deux fois par an rehausser par ses prestations les commémorations du 8 Mai et du 11 Novembre. Monsieur VERDIER pense qu'une subvention exceptionnelle de 1 500 F ou de 1 000 F pourrait leur être allouée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 500 F à la Fanfare Luchonnaise, qui sera prélevée sur le montant des divers prévus au compte 65548 du Budget Primitif.

- Boule sportive Montréjeulaise

M. le Maire fait part de la lettre du secrétaire de la B.S.M. qui l'informe de la non participation du Comité des Fêtes pour l'organisation du concours de pétanque de la Fête de Saint Jean et sollicite auprès de la Municipalité une subvention exceptionnelle, précisant que ce concours est déposé auprès des instances du Comité Départemental de la Haute-Garonne à titre officiel.

M. le Maire précise qu'il a visité le boulodrome. Il n'y a pas d'isolation thermique et les utilisateurs financent leur chauffage ; il y aura en plus quelques travaux d'amélioration à effectuer. Exceptionnellement nous pourrions leur attribuer une subvention de 1 500 F car elle anime largement la vie locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 F à la B.S.M. qui sera prélevée sur le montant des divers prévus au compte 65748 du Budget Primitif.

- Numérotation des rues

M. le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs administrés sollicitent la numérotation des rues. M^{me} COSTA nous a adressé un courrier relatif à la numérotation dans les zones semi urbaines qui adopte le système métrique qui consiste à donner 1 numéro par mètre linéaire en commençant au début de la rue. Ce principe n'est pas envisageable car tous les terrains sont pratiquement construits.

Il serait souhaitable que des Conseillers fassent un état des rues non numérotées et des plaques manquantes. MM. MOUREMBLES et PASCAL sont volontaires pour effectuer ce relevé. M. VERDIER souhaiterait qu'un sondage soit fait auprès des Montréjeulais pour savoir combien d'entre eux connaissent la rue S. ALLENDE ; il faudrait pouvoir renommer cette rue "Côte de Sauban". M. BONNEFOI pense qu'il faudrait refaire un inventaire complet pour modifier les noms des rues si cela doit se faire.

M. JORDA souhaiterait que soient reprises les anciennes appellations de quartiers ou lieux dits (exemple Trou Fripon, Fontaine d'Amour, les Charlots, Quinquempois), tous ces noms faisant partie du patrimoine.

Le Conseil Municipal est d'accord pour procéder à la numérotation des rues et au recensement des noms de rues.

- Analyse financière

Monsieur VERDIER explique qu'un exercice à mi-année ne peut donner une analyse significative, les dépenses linéaires semblent respectées. Le point important est constaté sur les charges de personnel qui n'enregistrent pas de dérapage.

Au niveau des rentrées, pas d'observations particulières puisque les impôts et taxes sont versés par douzième. En investissement, les dépenses seront constatées au fur et mesure des réalisations.

M. le Maire rend compte de la situation des créances qui datent de plus de 10 ans et qui met en péril la trésorerie. **Il rappelle que ce problème n'est pas du ressort du Maire mais du Percepteur. Il faudra certainement envisager un emprunt pour y faire face.**

- Echange de terrain avec M. MARQUES

M. le Maire donne lecture du courrier de M. MARQUES demandant d'échanger le terrain qu'il possède en bordure de la voie ferrée sur la Commune de Montréjeau, avec un terrain que la Commune possède à Mazères de Neste, autour de l'ancienne station de pompage. Ce terrain est situé face à sa maison d'habitation et un échange à superficie égale serait intéressant pour les deux parties. Ce terrain est cadastré sur la commune de Montréjeau, section D 1 n° 83 pour 1 320 M². Monsieur BONNEFOI va aller consulter le cadastre à Mazères pour définir la superficie du terrain de M. MARQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour procéder à cet échange. Donne tout pouvoir au Maire pour signer les actes.

- Achat d'une balayeuse

Monsieur le Maire expose que la ville de Muret a

mis en vente une balayeuse d'occasion qui n'était plus assez importante pour leur ville, mais en très bon état. Compte tenu des relations amicales existantes entre les Maires des deux villes, il est possible d'obtenir des facilités pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acheter cette balayeuse à la ville de Muret pour un prix de 60 300 francs qui sera prélevé sur les crédits ouverts au BP 1997. Donne tout pouvoir au Maire pour cette transaction.

- Règlement des heures de travail effectuées par le personnel communal à l'occasion des élections législatives des 25 mai et 1^{er} Juin 1997

M. le Maire expose : Il convient de faire appel aux employés de la ville pour le déroulement et la tenue des 2 bureaux de vote à l'occasion des élections. Ceci a pour conséquence le règlement d'heures supplémentaires aux 5 employés qui étaient présents pour un montant de 6 328,51 francs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de régler aux employés municipaux les heures supplémentaires effectuées les 25 mai et 1^{er} juin 1997 pour les élections législatives. Donne tout pouvoir au Maire pour faire effectuer les mandatements correspondants.

- Modification du POS

M. BONNEFOI expose : il serait souhaitable d'effectuer une modification du règlement du POS afin de mettre certains terrains en zone constructible et d'apporter certaines modifications dans les zones réservées et voir avec les Administrations les améliorations à apporter au POS existant.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre contact avec la DDE et l'Architecte des Bâtiments de France, à demander la désignation d'un commissaire enquêteur et à effectuer toutes démarches nécessaires.

- Achat d'un terrain à l'Association Polignanaise d'Enseignement libre.

M. BONNEFOI expose : les terrains appartenant à l'Association Polignanaise d'Enseignement Libre, cadastrés 484 - 675 - 1116 pourraient être cédés à la ville, moyennant la somme de 80 000 F. Ces parcelles font partie de l'ensemble des terrains et constructions appartenant à la ville, rue du Maréchal Juin et il serait souhaitable de les intégrer dans cet ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'acquisition des parcelles cadastrées 484 - 675 - 1116. Donne tout pouvoir au maire pour signer les actes.

- Informations

GESTION DE L'EAU

M. le Maire présente une dette d'environ 450 000 F de la SEM PSP envers la Commune. En fait il s'agit du montant des remboursements d'emprunts que la Commune a contracté pour le service de l'eau et que la SEM PSP devrait reverser à la Commune, cela n'a pas été fait depuis 1994.

En fait la ville n'a pas payé les consommations d'eau en 1994 et en 1995 et la participation due par la SEM n'était pas versée mais par contre l'eau a été payée en 1996 car on ne peut pas laisser perdurer une telle situation.

Le point a été fait sur l'assainissement et une surtaxe de 30 centimes au M3 doit nous être reversée, elle est évaluée approximativement à 500 000 F. Par contre pour l'eau, Monsieur le Maire n'a jamais pu savoir depuis deux ans quelle était la façon dont la commune était liée à la SEM et il va demander un rendez-vous à Monsieur PUISSEGUR, directeur de la SEM, pour mettre les choses au clair. Il n'est pas possible de continuer sur des accords verbaux à traîner de telles créances.

SIVOM

Monsieur le Maire indique que le SIVOM de CLARAC a adressé un décompte d'intérêts moratoires sur les retards de paiements effectués par la Commune en 1996 qui s'élèvent à 12 000 F. Nous avons repris le décompte, le montant des intérêts a été ramené à moins de 6 000 F. Il semblerait que ces intérêts ne seront pas mis en recouvrement car la délibération qui fixe ces paiements, prise en octobre avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier pose quelques problèmes.

AFFAIRE SABOULARD

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Sous Préfet concernant l'affaire SABOULARD ainsi que la réponse de la Mairie avec copie des courriers justificatifs de la DDE de Labarthe de Neste.

ACADEMIE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une académie de Musique va se tenir après le 15 août au couvent des Dominicaines. Il y a eu plusieurs contacts avec Madame LAROCHE, président Fondateur de cet "ETE MUSICAL INTERNATIONAL" qui doit participer à l'animation musicale de notre cité. Les Maîtres de réputation internationale et les élèves donneront des concerts tous les soirs. Cette 5^{ème} session internationale de Midi-Pyrénées est très importante pour notre ville.

La séance est levée à 0 h 35.

Séance du 17 Octobre 1997

Etaient présents : MM. BONNEFOI - RUMEAU
M^{me} CAMBOURS, Adjoint MM. BEYRET - MEYER
TORNAMORELL - M^{me} RICAUD - MOUREMBLES
PASCAL - HENRIOT - M^{lle} CASAMIAN - KIHAL.

Absents : MM. ROUCH adjoint - ORLIAC
DAVENTURE - ARNAULT - LASPORTES - VERDIER
LORENTE - BELGARRIC - ANDRIEU.

Monsieur ORLIAC a donné procuration à M. JORDA

Monsieur DAVENTURE a donné procuration à
M. TORNAMORELL.

Monsieur BONNEFOI est désigné comme secré-
taire de séance et donne lecture du compte rendu de
la réunion du 4 Juillet 1997.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BONNEFOI
et demande si quelqu'un a des observations à formu-
ler. Le compte rendu est adopté.

Monsieur BEYRET précise qu'il a rencontré
Monsieur MARQUES qui l'a interrogé sur l'échange de
terrain qu'il nous a proposé et demande où en est cette
affaire. Monsieur le Maire lui répond que Monsieur
BONNEFOI est allé voir le maire de Mazères pour
consulter le cadastre.

- Travaux à effectuer à la maison de retraite

Monsieur le Maire rappelle que de gros travaux de
mise en conformité ont été demandés par la commis-
sion de sécurité qui a refusé l'exploitation de
l'Etablissement en l'état. Monsieur le Sous Préfet lui a
transmis un modèle d'arrêté à prendre pour la ferme-
ture de l'Etablissement. Que fallait-il faire des 70 pen-
sionnaires et des 20 employés ? Le Conseil Municipal
a suivi le Maire lors d'une précédente séance qui a
décidé de ne pas prendre cette arrêté de fermeture.

Monsieur ROUCH qui avait conçu le projet a
contacté Monsieur Manuel FERRE, architecte et le
cabinet d'Ingénierie REULET pour la mise en place
d'un dossier et chiffrer le montant des travaux.

Nous venons d'avoir l'A.D.P. et l'estimation définitive
s'élève à 1 660 000 F H.T en travaux et à
1 927 000 F T.T.C. en total général, comprenant la maî-
trise d'œuvre et les frais de coordination.

Monsieur le Maire indique que ces travaux sont
indispensables, un appel d'offres sera lancé pour
essayer de trouver des entreprises qui réaliseront ces
travaux au meilleur prix. Il regrette que lorsque le foyer
logement a été transformé en Maison de Retraite, le
Conseil Municipal de l'époque n'ait pas fait chiffrer les
conséquences financières de cette transformation.

M. le Maire rappelle que les procédures d'appel
d'offres sont plus complexes pour les Ets publics que
privés et qu'il convient de donner le feu vert au Bureau
d'études.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide de confier la maîtrise d'œuvre au Bureau
d'études. REULET et à l'architecte Monsieur FERRE.
Décide de lancer la procédure d'appel d'offres. Décide
de solliciter une subvention la plus élevée possible
auprès de l'état ou du Conseil Général. Décide de
demander un emprunt auprès d'un organisme de
financement.

- Agrandissement du golf du Comminges

Monsieur le Maire rappelle que ce projet a été
déposé dans le cadre des contrats de développement
de terroir, ce qui implique d'adhérer à une structure
porteuse : un SIVU, un SIVOM ou une Communauté
de Communes. Pour ne pas lever l'impôt il a été préfé-
ré la création d'un SIVU pour l'amélioration à l'habitat.

Le projet du golf est subventionnable directement
car les CDT n'arrêtent pas la dynamique des com-
munes qui veulent voir avancer leur dossier plus rapi-
dement. ce dernier a été transmis pour solliciter les
subventions.

Au niveau du financement, une grande partie sera
réalisée, dans la mesure du possible, par la personnel
municipal. Ces travaux de terrassement nécessitent
une pelle mécanique et le camion. La transplantation
des arbres a été faite en début d'année et le local tech-
nique pour la station de pompage a été réalisé par les
services techniques. Il faudra louer un bull et une pelle
mécanique pour terminer les gros travaux de terrasse-
ment. Des camions évacueront les terres en excédent.

Monsieur le Maire signale qu'il a demandé aux ser-
vices techniques d'aménager les abords du confluent
de la Neste et de la Garonne pour le rendre plus
agréable ce qui a permis également de le nettoyer.

Le golf compte maintenant 240 adhérents, les
recettes ont presque doublées, en août on a perçu
20 000 F et les recettes en 1997 seront en augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

- Litige sur la T.V.A. avec Groupama

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'incendie
d'herboviandes, l'assureur de la ville GROUPAMA a
indemnisé le sinistre H.T. alors que le titre de recette
avait été émis T.T.C. comme nous l'avait indiqué
Monsieur GLEYZES, comptable du Trésor. Groupama

a donc déposé une requête auprès du Tribunal Administratif demandant le sursis à exécution du paiement de 390 000 F, montant de la T.V.A. car le Percepteur leur avait bloqué les comptes.

La notification du jugement vient de nous parvenir décidant que la requête de Groupama est rejetée comme portée devant une juridiction incompétente pour en connaître.

Monsieur le Maire précise que : la circulaire émanant du Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat et de la décentralisation précise que "les compagnies d'assurance ne peuvent prendre pour argument que les collectivités locales bénéficient du FCTVA pour leur refuser le calcul de leur indemnité de sinistre sur la base du coût T.T.C. des travaux à réaliser".

- Affaire Castillo

Monsieur BONNEFOI expose :

Dans la construction de l'atelier Herboviandes, la commune avait confié à l'entreprise CASTILLO les travaux de revêtement des sols. Des désordres ont été constatés et l'expertise a déterminé les responsabilités.

Maître EHRLICH qui défend les intérêts de la ville dans cette affaire demande au Conseil Municipal d'approuver le protocole d'accord entre la Commune de Montréjeau, d'une part, et la Société ECOFROID, Monsieur CASTILLO, la Société d'Etudes Thermiques Electriques Sanitaire (Sètes), Monsieur BARREAU, d'autre part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le protocole d'accord.

Madame CAMBOURS précise que les travaux de remise en état ne pourront commencer que lorsque Herboviandes aura régularisé sa situation sur les loyers dus à la Commune.

- Situation financière

Monsieur le Maire fait part de la situation financière de la Commune qui présente un excédent de fonctionnement de 441 205,92 F. Cet excédent sera voté en prochaine séance lors de l'examen du budget supplémentaire.

Il n'apparaît pas de problèmes au niveau de la gestion, les prévisions budgétaires sont suivies, mais compte tenu des créances qui ne rentrent pas, la trésorerie ne suit pas aussi bien.

Au niveau du budget de l'eau, Monsieur le Maire a eu la surprise d'apprendre par un coup de téléphone de l'avocat de la Lyonnaise des eaux que les factures d'eau n'étaient pas entièrement réglées à la Lyonnaise des Eaux. Il reste un reliquat de 121 298 F, malgré un courrier de son prédécesseur qui s'engageait à régler cette somme en Mars 1995. Il est inadmissible que les

services administratifs de la Commune n'aient pas informé la nouvelle municipalité des litiges en cours au sujet de l'eau impayée depuis 1990.

Il reste également à régler les factures d'eau à la SEM PSP des années 94 et 95 pour un montant de 243 423,33 F. Soit un total d'arriéré de 364 721,33 F.

Dans les produits non encaissés, nous avons réclamé à la SEM PSP, service assainissement, la surtaxe qui n'avait pas été encaissé depuis 1993, soit une somme de : 226 185 F.

Pour le contrat d'assainissement avec la SEM PSP, les choses ont été éclaircies, la situation est toujours en attente au niveau de l'eau à savoir aucun contrat n'a été signé avec la SEM PSP.

Compte tenu de ses rentrées en assainissement, le budget du service de l'eau présente un excédent cumulé de 841 761,03 F. L'excédent des années antérieures était de 634 176,38 F, la situation est positive ainsi que la trésorerie, le SEM devant payé l'arriéré.

Madame CAMBOURS présente la situation du budget des écoles qui présente un déficit de 61 877,84 F. Monsieur le Maire explique que cela est dû au choix qui a été fait afin d'imputer toutes les dépenses scolaires sur ce budget pour avoir une comptabilité analytique plus simple à gérer. Ainsi les dépenses scolaires ne seront pas incluses dans le budget de la commune. Il faudra donc attribuer une subvention de fonctionnement à la caisse des écoles lors du vote du budget supplémentaire.

- Mise en non valeur de titres

Monsieur le Maire expose :

Une quantité de créances ne seront pas recouvrées pour diverses raisons, Monsieur le Percepteur nous a adressé un état des taxes et produits irrécouvrables afin de les admettre en non valeur. Le total des créances s'élève à 159 600 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'admettre en non valeur ces taxes et produits pour un montant de 159 600 F.

Décide de prévoir au budget supplémentaire les sommes nécessaires pour cette mise en non valeur sur le compte 654.

- Acquisition d'un terrain au plan d'eau

Monsieur le Maire rappelle que la ville pourrait être intéressées par l'achat du terrain cadastré D 381-382-102 et 692 qui contribue à faire un ensemble équilibré autour du plan d'eau.

Des courriers émanant de Maître VECCHIATO, notaire du propriétaire, nous informe qu'il est d'accord pour vendre ces terrains 300 000 F. Les domaines ont estimés ces terrains à 250 000 F. Etes-vous intéressé par cette acquisition qui complète bien le site du plan

d'eau et qui éviterait toute construction qui pourrait nuire à l'environnement ? Une discussion s'en suit indiquant qu'il y a d'autres priorités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que dans l'immédiat il n'est pas nécessaire d'acheter ce terrain et la Mairie n'utilisera pas son droit de préemption si le propriétaire trouve un acquéreur.

- Complément de subventions

Monsieur le Maire indique que les subventions votées au budget primitif gardaient en réserve une somme à distribuer en cours d'année selon les besoins des associations.

Je vous propose d'attribuer ce reliquat pour 2000 F à l'Amicale du personnel municipal, à l'association Arts et Spectacles du Mont Royal qui a prêté son concours à l'Académie de Musique qui a donné des concerts au couvent au Mois d'Août pour 1500 F et enfin au comité des fêtes en précisant que le Conseil Général n'a pas attribué de subvention au comité des fêtes l'année dernière, celle-ci a été donnée au COFIF qui n'a pas organisé le Festival de Folklore de Montréjeau. Cette année, Monsieur POUS-SON, Conseiller Général a promis de leur allouer cette subvention, n'ayant rien reçu à ce jour et afin de solder les factures en attente, je vous propose de leur attribuer une subvention de 30000 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer des subventions pour un montant de 33500 F aux trois associations ci-dessus.

- Modification du POS

Monsieur BONNEFOI rappelle qu'après les contacts pris avec la DDE de Toulouse et le Tribunal Administratif, un commissaire enquêteur a été nommé. Des réunions vont se tenir en Mairie avec l'Architecte des Bâtiments de France, la D.D.A. et la D.D.E pour examiner nos demandes de modifications.

Un pré-dossier a été remis au commissaire enquêteur, la DDE et la DDA donneront leur avis si on doit y apporter d'autres améliorations. Une enquête publique est prévue. Un registre sera ouvert en Mairie pour recevoir les réclamations et le commissaire enquêteur viendra trois jours en Mairie.

- Adhésion au SICASMIR

Monsieur le Maire expose :

Le CCAS est agréé pour gérer le service d'aides ménagères à domicile. Ce service rencontre quelques petits problèmes qui seront rapidement réglés par le service administratif.

Pour le service des aides soignantes qui dispense en particulier des soins de nursing, les médecins locaux voulaient créer une association avec l'ADMR mais n'ont pas obtenu le feu vert des services concer-

nés. Comme les besoins sur la Commune sont de plus en plus pressants et je vous propose d'adhérer au SICASMIR.

Le SICASMIR, Syndicat Intercommunal d'Action Sociale en Milieu Rural, dont la vocation est le maintien à domicile des personnes âgées, isolées ou handicapées regroupe actuellement 74 communes sur les cantons de Saint-Gaudens, Aspet, Montréjeau, Saint-Martory et Barbazan.

Pour bénéficier du service de soins à domicile, l'adhésion de notre commune s'avère souhaitable. Le coût d'adhésion est actuellement de 2 F par habitant (droit d'entrée versé une seule fois).

Il convient par ailleurs de souligner que le SICASMIR ne prétend aucunement concurrencer le secteur le secteur libéral, médical, infirmier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au SICASMIR. Autorise le Maire à signer toute pièce administrative y afférent.

- Syndicat d'Electricité de la Haute-Garonne participation à des charges d'emprunts

Monsieur BONNEFOI expose :

Des travaux de modernisation de l'éclairage public rue du Barry, rue Nationale et rue du Général Pelleport ont été réalisés pour un montant de 194626 F en 1995 et il convient de régulariser le paiement de ces travaux par des subventions obtenues auprès du Conseil Général, du Syndicat et une participation communale.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Caisse d'Epargne accorde au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne un prêt au taux d'intérêt de 5,088 % amortissable en 12 ans et sur lequel une part de 26434 F a été réservée pour les travaux de modernisation de l'éclairage public rue Nationale, rue du Barry et rue du Général Pelleport demandés par la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil de garantir au Syndicat pendant 12 ans une participation annuelle couvrant l'annuité de 2996,94 F. Monsieur le Maire précise que cette annuité ne comprends pas la T.V.A. de 30062 F qui sera reversée au Syndicat ultérieurement.

Où l'exposé du Maire

Approuve la proposition du Maire. Décide de verser tous les ans pendant 12 ans et à partir de 1998 au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne la somme de 2996,94 F.

- Réfection de la toiture de l'église

Monsieur le Maire précise que la charpente du clocher de l'église est en très mauvais état et monsieur Tornamorell qui s'est rendu au clocher va vous décrire le constat qu'il en a fait.

Monsieur Tornamorell montre les photos prises au clocher de l'église et qui prouvent l'état de dégradation de la charpente. Il a alors demandé un devis à l'entreprise SATOB qui doit remplacer les pièces défectueuses et refaire le dessous des horloges en plomb car le zinc est très vite détérioré par les pigeons. Ce devis s'élève à 91 375 F H.T. et 110 198 F T.T.C.

Monsieur Tornamorell souhaite faire effectuer la remise en état de la zinguerie de la petite halle, il présente un devis de 15 172,50 F H.T. et 18 298,04 F T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux à l'entreprise SATOB pour les montants précités. Décide de solliciter une subvention la plus élevée possible pour l'église et la réfection de la petite halle.

- Cours de Musique

Monsieur le Maire expose :

L'école municipale de Musique a été créée il y a un an et son fonctionnement donne entière satisfaction. La participation financière demandée aux parents pour les cours de pianos est de 100 F par mois pour une durée de 20 mn.

Les cours pourront être prolongés de 10 mn. Je vous demande de bien vouloir fixer la participation financière mensuelle à 100 F pour les cours d'une durée de 20 minutes et à 120 F pour les cours de 30 minutes. La participation financière mensuelle pour les cours de solfège reste à 40 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les participations financières mensuelles pour les cours de musique à 100 F et 120 F et à 40 F les cours de solfège.

- Indemnité sécheresse

Monsieur le Maire expose :

Suite au sinistre Catastrophes Naturelles Sécheresse, il a été demandé à une entreprise de Montréjeau d'établir des devis de remise en ordre des bâtiments communaux. Le montant de ces devis était de 738 117 F H.T. La Compagnie d'Assurances a désigné un expert qui a estimé les dommages à 413 730 F H.T. et nous a adressé une lettre de demande de paiement pour acceptation décompté comme suit :

• Garanties directes

1°) Indemnité valeur avec vétusté 25 % déduite	277 506,00 F
2°) Indemnité vétusté récupérable après travaux	107 284,00 F

• Garanties indirectes

3°) Indemnité éventuelle Ouvrages confortatifs après travaux	28 400,00 F
TOTAL	413 730,00 F

Il convient, compte tenu de la nomenclature M 14 qui nous impose d'imputer ces travaux en fonctionnement, de demander le versement de l'indemnité TTC, soit **498,958,38 F**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'indemnité proposée par GROUPAMA pour un montant TTC de 498 958,38 F et les Services Comptables vont émettre le titre de recette correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures trente minutes.

Séance du 28 Novembre 1997

Etaient présents : MM. JORDA - BONNEFOI
M^{me} CAMBOURS - RUMEAU - BEYRET - TORNAMORELL - MEYER - ORLIAC - MOUREMBLE - M^{lle} CASAMIAN - KIHAL - M^{me} RICAUD - PASCAL

Absents : MM. ROUCH - ARNAULT
LASPORTES - LORENTE - ANDRIEU - HENRIOT
VERDIER - DAVANTURE - M^{lle} BELGARRIC.

M. ANDRIEU a donné procuration à M. MEYER.

Monsieur BONNEFOI est nommé secrétaire de séance et donne lecture du compte rendu de la séance du 17 octobre qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur la Maire aborde l'ordre du jour en précisant qu'il convient d'affecter les résultats de la gestion 1996.

- Affectation des résultats

• Commune

Monsieur le Maire expose :

La situation cumulée au 31-12-96 fait ressortir un déficit en section d'investissement de 2 177 412,82 F et un excédent en section de fonctionnement de 4 673 083,11 F. Le déficit d'investissement est dû au besoin de crédit pour solder les programmes et notamment le programme financier car avec la M 14, les besoins sont constatés en fin d'exercice.

Selon le tableau des reports de crédits, il est nécessaire d'affecter en investissement la somme de 2 093 299,24 F en créditant le compte 1068.

L'excédent disponible est donc de
4 673 083,11 - 2 093 299,24 = 2 579 793,87

reportés au budget primitif pour 1 737 490 F et au budget supplémentaire pour 842 293,87 F

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter en investissement la somme de 2 093 299,24 F en créditant le compte 1068 et de reporter l'excédent au budget 1997.

- Caisses des Ecoles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solder le compte 12 débiteur de 33 148,45 F par le crédit du compte 110 de reporter l'excédent au budget 1998.

- Service de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire s'interroge sur la façon dont la Lyonnaise des Eaux a accepté de se libérer du contrat qui la liait avec la ville, aucun document n'a été trouvé dans le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solder le compte 119 par le compte 110 le solde créditeur du compte 12 pour la somme de 112 063,05 F et de reporter l'excédent au budget 1997.

- Vote du budget supplémentaire

- Commune

Monsieur le Maire précise que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est un autofinancement. Un effort a été fait pour diminuer l'endettement de la ville. Au cours de ces trois exercices, seulement trois emprunts ont été contractés, 700 000 F en 1995, 1 million de francs en 1996 et 1 million de francs en 1997. Par contre, l'annuité de remboursement des emprunts en capital d'élève à 6 461 795 F sur ces trois années soit une diminution de la dette de 3 761 795 F.

Les remboursements des emprunts du SIVOM effectués dans le cadre du Pool Routier ne sont pas comptés, ceux-ci font l'objet d'un mandatement en fonctionnement aux chapitres des contributions aux organismes de regroupement. Cette année, il n'a pas été demandé de travaux dans le cadre du Pool Routier puisque nous avons réalisé des travaux de voirie dans le cadre des travaux connexes à l'autoroute.

Madame CAMBOURS précise qu'il y aura de gros travaux à réaliser à la piscine pour la remettre en état.

Vu le projet de budget établi par Monsieur le Maire et la Commission des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité des membres présents, 15 votes favorables, le budget supplémentaire 97 qui s'élève en section de fonctionnement, tant en recettes qu'en dépenses

à la somme de : 842 293 F et en section d'investissement

à la somme de : 1 165 293 F.

- Caisse des Ecoles

Vu le projet de budget établi par Monsieur le Maire et la Commission des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité des

membres présents, 15 votes favorables, le budget supplémentaire de 97 qui s'élève en section de fonctionnement, tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 71 483,48 F.

- Augmentation de la surtaxe pour les usagers du service de l'assainissement

Monsieur le Maire expose :

Nous avons constaté qu'une surtaxe était payée par les usagers qui ont un branchement au réseau communal du tout à l'égout perçue par la SEM PSP au profit de notre collectivité. Cette surtaxe sert à financer les travaux d'entretien et d'extension. Compte tenu des nouvelles normes qui vont être mises en application en 2002, des travaux qu'il faudra effectuer à la station d'épuration, il est nécessaire d'actualiser cette surtaxe qui n'a pas subi d'augmentation depuis 1992.

Je vous propose de fixer le nouveau tarif à 0,60 F par M³.

Monsieur le Maire rappelle que l'arriéré de surtaxe a fait l'objet d'un titre de recettes pour un montant de 226 566,14 F depuis 1994. Les remboursements de la taxe foncière pour un montant de 15 514 F depuis 1994 et des consommations d'électricité pour un montant de 43 764,61 F ont été également demandés depuis 1993.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le nouveau tarif proposé pour la surtaxe de l'assainissement. Cette surtaxe sera versée au budget du service de l'eau et de l'assainissement.

- Acquisition de matériel informatique

Le matériel informatique de la comptabilité est en panne et le service informatique du département nous en a prêté un en attendant de le remplacer. Il est donc nécessaire de le remplacer dans les meilleurs délais. Le montant du devis s'élève à 48 794,20 pour 20 716,02 de matériel (ordinateur et imprimante) et 28 075,68 de logiciels.

Le département participe au financement de ce matériel à hauteur de 50 %.

Je vous propose de solliciter auprès du département une subvention pour le remplacement du matériel informatique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir le matériel informatique. Sollicite une subvention, la plus élevée possible, auprès du département.

- Chauffage de la salle attribué à l'USM

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'U.S.M. qui sollicite l'installation d'un chauffage dans le local (buvette du plan d'eau) que la Commission Municipale de la Jeunesse et des Sports leur a attribué pour la saison sportive (soit 8 mois par an environ) afin de recevoir les équipes visiteuses.

Un devis a été demandé à la Sté BALMOISSIERE et MIQUEL qui s'élève à 24 109,15 F T.T.C. pour l'installation d'un aérotherm.

Monsieur MEYER précise que la Mairie ne possède pas les clés de ce local, et il doit s'occuper de faire

rédiger une convention d'utilisation de ces installations par l'U.S.M.. Monsieur le Maire précise qu'il est également souhaitable de rédiger une convention avec le tennis club.

- Enquête réalisée par les élèves du CEFAC

Monsieur le Maire demande à Monsieur BONNEFOI, délégué pour suivre les travaux de modernisation du pôle commercial avec la CCI, la chambre des Métiers et l'ADEM, d'expliquer au Conseil la mission de ces stagiaires réalisée auprès des commerçants.

Monsieur BONNEFOI précise qu'une enquête a été réalisée cette semaine par des élèves du CEFAC. Depuis lundi ils passent chez tous les commerçants. Ils viennent de nous faire part de leurs premières impressions. Ils ont pu constater que des améliorations importantes pourraient être réalisées au niveau des commerçants et également au niveau de la Mairie. Ils nous adresseront un rapport.

Monsieur le Maire précise que la Mairie a pris en charge une partie de leur hébergement ainsi que l'ADEM.

Monsieur BONNEFOI rappelle que le Comité de Pilotage va travailler maintenant sur la signalétique et la ville s'est engagée à mieux signaler la salle des fêtes, la Mairie et le Plan d'eau.

Monsieur Le Maire souhaite que la Commission de la voirie se réunisse pour choisir la dénomination et la signalisation sur les différents sites de la ville.

Beaucoup de Montréjeaulais se plaignent de la signalétique sur l'autoroute, faisant remarquer que Montréjeau ne figure pas sur le panneau de sortie malgré les demandes formulées aux A.S.F. Le Conseil Municipal décide de renouveler sa demande par courrier auprès des ASF en demandant d'y remédier.

La sortie de l'autoroute sur la RN 117 est très dangereuse et mal signalée pour reprendre la RN 117. Le Conseil Municipal décide d'intervenir auprès de la DDE pour demander une meilleure signalisation.

- Social

Monsieur le Maire informe qu'une étude a été réalisée par Monsieur ROUCH pour remettre en état les logements des harkis. Cette étude était chiffrée à environ 250 000 F par logement. Compte tenu de ce prix, nous avons décidé de les démolir pour refaire du neuf. Des contacts ont été pris avec des entreprises depuis un certain temps pour estimer les travaux et nous sommes toujours dans l'attente.

Ayant appris que la Société Promologis s'occupait de la réhabilitation de logements sociaux sur Saint-Gaudens, Monsieur le Maire a téléphoné au Président de cette Société, Monsieur PIQUEMAL, pour leur demander d'intervenir sur Montréjeau.

- Incendie de la Maison de la famille Escudero

Deux familles sont à reloger suite au grave incendie d'hier soir. La Commune n'a pas de logements

sociaux, il a donc été convenu avec la famille Escudero que le logement situé rue des Girondins leur serait attribué provisoirement pour une durée de 4 à 5 mois.

Pour faire face à la première nécessité, le CCAS attribuera un secours à ces deux familles.

- Projet d'éclairage de l'église

Monsieur le Maire indique qu'il sera fait appel à un ingénieur spécialisé dans l'éclairage des sites pour donner son avis sur les éclairages à réaliser pour mettre en évidence certains bâtiments communaux.

Monsieur ORLIAC demande alors la parole pour savoir si les travaux à la côte rouge vont être effectués.

Monsieur le Maire précise qu'il serait bon d'avoir un relevé des interventions du personnel municipal sur les différents quartiers de la ville.

Monsieur BONNEFOI précise que la route est impeccable sur la partie habitée.

Monsieur le Maire demande à la commission de la voirie de se réunir pour définir un planning de travaux en présentant des dossiers chiffrés. Il est regrettable que ces travaux n'aient pas été prévus dans le cadre des travaux connexes payés par les A.S.F.

Monsieur ORLIAC souhaite le busage des fossés et l'installation du tout à l'égout avant la réfection de la chaussée.

Monsieur BEYRET précise que les employés communaux pourraient effectuer l'empierrement et la pose des buses.

Monsieur MOUREMBLES demande à quel moment se fera le nettoyage du Pécoup ?

Monsieur le maire précise que le personnel va le faire une fois mais c'est aux riverains à assumer l'entretien, il a été constaté après enquête effectuée par la DDASS que les propriétaires polluent eux-mêmes le Pécoup.

Monsieur BONNEFOI ajoute que les branchements ne respectent pas la législation en vigueur.

- Acquisition pour le francs symbolique des parcelles cadastrées C 1373 et 1375

Monsieur le Maire expose :

Suite à la démolition des maisons vétustes appartenant à la Commune, situées rue des Arts, la maison mitoyenne a été démolie par son propriétaire car elle fait l'objet d'un arrêté de péril.

Afin de respecter l'alignement de la rue des Arts et en contre partie de l'aide apportée par les services techniques pour la démolition, le propriétaire est disposé à céder à la commune pour le Franc symbolique, des parcelles cadastrées C 1373 et C 1375 pour une superficie de 11 ca + 7 ca, soit 18 ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la cession du propriétaire pour le Franc symbolique. Donne tout pouvoir au Maire pour signer les actes.

La séance est levée à 23 h 35.

EXTRAITS des CONSEILS MUNICIPAUX de l'année 1998

Séance du 27 Mars 1998

Sous la Présidence de Monsieur JORDA, Maire.

Présents : MM. BONNEFOI - ROUCH - M^{me} CAMBOURS, Adjoint. MM. BEYRET - MEYER - ORLIAC TORNAMORELL - M^{me} RICAUD - MM. MOUREMBLES - PASCAL - M^{me} CASAMIAN - MM. KIHAL HENRIOT.

Procurations : M. DAVANTURE à M. ROUCH
M. ANDRIEU à M. VERDIER
M. VERDIER à M^{me} CAMBOURS
M. RUMEAU à M. BONNEFOI

Absents : MM. ANDRIEU - ARNAULT - BELGARIC - DAVANTURE - LASPORTES - LORENTE RUMEAU - VERDIER.

Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant part de la correspondance de Monsieur RUMEAU qui a été obligé de s'expatrier au Canada pour des raisons professionnelles.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

Vote du compte administratif de la commune

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune :

SECTION D'INVESTISSEMENT

• Recettes	4 514 671,24
• Dépenses	3 202 976,12
Soit un excédent de	1 311 695,12

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Recettes	16 915 857,67
• Dépenses	14 900 513,07
Soit un excédent de	2 015 344,60
➔ Excédent cumulé 1997	3 327 039,72

Vote du compte administratif de la Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la Caisse des Ecoles :

• Recettes	58 102,72
• Dépenses	90 706,37
Déficit au 31 décembre	32 0603,65
Excédent antérieur reporté	37 473,48
➔ Excédent	4 869,83

Afin d'établir la comptabilité analytique des dépenses scolaires, nous avons décidé d'imputer toutes les factures afférentes aux écoles sur ce budget qui enregistra en recettes une participation du budget communal.

Vote du Conseil administratif du service de l'eau et de l'assainissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

• Recettes	26 039,01
• Dépenses	157 588,15
Déficit au 31 Décembre 1997	131 549,14

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Recettes	399 134,28
• Dépenses	51 038,57
Excédent au 31 Décembre 1997	348 095,71
Excédent cumulé	216 546,57
Excédent antérieur reporté	634 176,38
➔ Excédent	850 722,95

Monsieur le Maire quitte la séance et laisse à Monsieur BONNEFOI le soin de faire approuver les comptes administratifs.

Le Conseil après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents (17 voix dont 4 procurations) les comptes administratifs 1997 de la commune, de la caisse des écoles et du service de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur BONNEFOI remercie le Conseil Municipal au nom de Monsieur le Maire.

Vote du compte de gestion

Monsieur le Maire donne les résultats du compte de gestion qui font ressortir un résultat de clôture de 4 585 003,65 F et précise que le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1997, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1997, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 1997 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote des quatre taxes

Monsieur le Maire rappelle que la commission des finances, en présence de Monsieur VERDIER, prési-

dent, a débattu sur l'opportunité de l'augmentation des taxes et souhaite ne pas bouger ces taux pour cette année.

Il précise que la stabilité des taux engendre pour la commune une diminution de 143 776,00 F du produit attendu. Les bases baissent et les allocations compensatrices sont nettement en diminution.

Considérant la pression fiscale déjà élevée, et l'engagement à essayer de la stabiliser, il propose de maintenir les taux pour 1998 à savoir :

Taxe d'habitation	11,89
Taxe foncière (bâti)	21,76
Taxe foncière (non bâti)	82,16
Taxe professionnelle	20,10

Monsieur BONNEFOI fait remarquer que ces diminutions de recettes nous obligent à serrer les prévisions budgétaires.

Monsieur ORLIAC pense que le taux sur le foncier non bâti est trop élevé.

Monsieur le Maire lui rappelle que ces taux sont ceux qui ont été votés il y a quatre ans, nous nous efforçons de ne pas augmenter, il est difficile de les réduire compte tenu de la diminution des produits attendus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (18 voix dont quatre procurations) de ne pas augmenter et de maintenir les taux d'imposition des quatre taxes comme en 1997.

Vote de la taxe sur les ordures ménagères

Monsieur le Maire :

L'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères a été réalisée il y a deux ans et malgré le coût de ce service, toujours dans un souci de ne pas trop faire de pression fiscale sur les contribuables locaux, je propose de ne pas augmenter cette taxe et de garder le même montant, soit 950 000 F.

Monsieur le Maire rappelle que d'après les statistiques, le coût du service, le coût du service des ordures ménagères est de un franc par jour et par habitant, soit $1 \text{ F} \times 360 \times 2912 = 1\,048\,320 \text{ F}$, nous sommes donc en dessous des statistiques.

Monsieur BONNEFOI souhaite que l'on puisse maintenir cette taxe à ce coût.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (18 voix dont 4 procurations) d'inscrire le montant de 950 000 F au montant des recettes de fonctionnement à l'article 7331.

Affectation des résultats de la commune

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE EXÉCUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 1997

	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISER
Dépenses	20 388 910,19	6 106 051,69	17 976 689,97
Recettes	20 388 910,19	5 240 33,99	17 976 689,97
Résultat cumulé		- 865 717,71	
Besoin de financement		1 118 889,65	

Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) 1 118 889,65
Affectation à l'excédent reporté (compte 002 recettes) 3 476 238,82

Affectation des résultats de la Caisse des Ecoles

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté au budget 1998 (compte 002 recettes) 4 869,83

Affectation des résultats service de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal,

POUR MÉMOIRE EXÉCUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 1997

	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISER
Dépenses	172 347,00	157 347,00	
Recettes	172 347,00	105 737,42	
Résultat cumulé		51 850,73	
Besoin de financement		51 850,73	

Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) 51 850,73
Affectation à l'excédent reporté (compte 110) reporté au budget 1998 850 722,95 F

Budget primitif 1998

Commune :

Monsieur le Maire présente le projet de budget de fonctionnement qui s'élève à 18272357 F

La situation au 31 Décembre 1997 est très favorable pour la commune. Vous avez pu constater que les prévisions budgétaires ont été respectées et nous nous efforçons d'en faire autant cette année pour les dépenses de fonctionnement.

Le poste de charges du personnel qui représente environ 40 % du budget total est augmenté des 8 % réglementaires pour faire face aux augmentations légales et aux changements d'échelons

Monsieur le Maire demande à Monsieur MEYER de donner lecture de la liste des subventions attribuées aux associations.

Madame CAMBOURS demande pourquoi la subvention de l'U.S.M. est passée de 80 000 à 90 000 F alors que la commission avait décidé de maintenir la même subvention qu'en 1997.

MM. MEYER et PASCAL approuvent et ne souhaitent pas augmenter cette subvention.

Monsieur le Maire leur fait savoir que Monsieur VERDIER qui était à la réunion des commissions la semaine dernière a vanté les mérites de l'U.S.M. et a sollicité une augmentation de 10 000 F pour cette année souhaitant être suivi par le Conseil Municipal.

Madame CAMBOURS précise que la ville a déjà réalisé des travaux pour l'U.S.M. en installant le chauffage à la buvette du lac qui leur a été attribuée pour la saison.

Monsieur PASCAL pense que cette subvention a été doublée et que cela est suffisant.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer pour porter la subvention à 90 000 F.

La majorité des membres suit la proposition de la commission des sports et maintien la subvention à 80 000 F.

Madame RICAUD demande en quoi consiste le Festival des Montagnes ?

Monsieur le Maire apporte quelques précisions en indiquant qu'il avait été invité l'année dernière par le Maire de Lannemezan pour assister à ce Festival qui s'est déroulé devant un nombreux public. Les organisateurs ont proposé de l'organiser une année à Montréjeau et une année à Lannemezan.

Monsieur le Maire a été favorable à cette proposition considérant que cette manifestation avait drainé plus de 1 000 personnes l'année dernière et pouvait apporter un plus à Montréjeau.

Pour le budget d'investissement, nous ouvrons un programme pour les travaux à réaliser à la côte rouge. Pour les autres travaux que nous devons réaliser, les programmes sont ouverts.

Les opérations financières font ressortir cette année le montant du capital remboursé au SIVOM pour les emprunts réalisés pour notre compte.

Le budget d'investissement s'élève à 3 724 000 F.

Vote du budget primitif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, (18 voix dont 4 procurations) le budget primitif 1998.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

Vote du budget de la Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire présente le budget de fonctionnement de la Caisse des Ecoles qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement à la somme de : 142 869,83 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité (18 voix dont 4 procurations), le budget primitif 1998 de la Caisse des Ecoles.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

Vote du budget du service de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire présente le budget.

S'élevant tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement à la somme de : 1 046 722,95 F.

Le prélèvement pour la section d'investissement est de 556 514,02, et le budget d'investissement s'élevant tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 581 514,02 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité (18 voix dont 4 procurations), le budget primitif 1998 du service de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

Evolution de la dette de la commune

Monsieur le Maire présente l'endettement de la ville.

En 1995 la dette de la ville était de 23 104 135 F plus l'emprunt de la salle des fêtes de 2 624 400 F. Soit 25 728 535 F, ce qui représentait 8 835 F par habitant.

En 1998, le capital dû n'est plus que de 22 981 406 F soit 7 891 F par habitant.

La dette a donc été diminuée en trois ans de 10,68 %.

De plus depuis 1997, le capital et les intérêts des remboursements d'emprunt réalisés par le SIVOM dans le cadre du pool routier sont ventilés et le capital vient en augmentation de la dette de la commune. Pour la première fois cette année nous connaissons le montant de la dette envers le SIVOM qui s'élève à 4 098 074 F, soit 1 407 F par habitant.

L'annuité de remboursement au SIVOM était en 1997 de 821 285,63 F et passe en 1998 à 815 740,01 F.

Augmentation des divers tarifs des services publics

Monsieur le Maire précise que la révision de certains tarifs publics est nécessaire en restant dans le cadre des augmentations légales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'ensemble des tarifs proposés, décide de faire appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} Juillet 1998.

Augmentations des tarifs funéraires

Monsieur BONNEFOI expose :

Il est nécessaire de procéder à l'actualisation des tarifs de prestations funéraires et du prix des concessions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'ensemble des tarifs proposés, décide de faire appliquer les tarifs à compter du 1^{er} Juin 1998.

Augmentations des loyers

Monsieur le Maire précise que les loyers feront l'objet d'une augmentation et seront indexés sur la valeur de l'indice du coût de la construction.

Travaux à réaliser pour la remise en état de la salle de réunion rue Saint Barthélémy

Monsieur le Maire rappelle qu'il serait souhaitable de procéder rapidement à la remise en état de la salle de réunion de la rue Saint Barthélémy.

Il faut effectuer la démolition du plancher bois et construire un plancher hourdis afin de remplacer la moquette par du carrelage.

L'entreprise SOCOBAT a fourni un devis de 68 224 F H.T. soit 82 278,14 F T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la réalisation de ces travaux, la dépense sera imputée au chapitre 2313, sollicite auprès du Conseil Général, une subvention la plus élevée possible.

Travaux de réfection toiture à réaliser à l'école des Pyrénées

Monsieur le Maire expose :

La commission des travaux s'est rendu à l'école des Pyrénées et nous avons constaté le mauvais état de la toiture. Deux cheminées menaçant de s'écrouler doivent être démolies pour préserver la sécurité et le toit doit être révisé pour enlever les gouttières.

Un devis a été demandé à l'entreprise SOCOBAT qui s'élève à 57 435,50 F soit 69 267,21 F T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide faire réaliser ces travaux au plus tôt et la dépense sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 2315.

Sollicite auprès du Conseil Général une subvention la plus élevée possible.

Travaux d'illumination de l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a fait étudier les travaux d'illumination de l'Eglise comprenant la réalisation de l'éclairage du clocher de l'église à partir de 5 projecteurs OSQ aux iodures métalliques 150 watts, posés sur des édifices publics (Façades de la mairie, de l'église, de la halle couverte et de deux candélabres situés à proximité).

Le coût total de ce projet est estimé à 27 643 F T.T.C.

Compte tenu de la participation du Syndicat Départemental sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune sera au plus égale à 11 466 F, y compris la TVA que la commune récupérera directement par le Fonds de Compensation de la TVA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le projet, décide de verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 11 466 F, et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts à l'article 238 du budget primitif 1998.

Rénovation de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a fait étudier les travaux suivants :

A) Rénovation de l'éclairage public aux abords de la passerelle piétons, déplacement d'un candélabre et réalisation du réseau souterrain d'éclairage :

- Pose en lieu et place du candélabre déplacé d'un mât de 9 mètres supportant, sur une console de 1,50 mètre, un appareil à lampe sodium 250 watts du même type que l'existant.

Cette disposition permettra de réaliser un éclairage côté ville, un deuxième appareil posé sur poteau béton éclairera l'autre accès.

B) Rénovation de l'éclairage public place Lafayette :

- Pose de 2 appareils à lampe sodium 100 watts de part et d'autre de la place.

Le coût total de ce projet est estimé à 34 558 F TTC

Monsieur le Maire précise que le Syndicat Départemental va solliciter du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du Syndicat Départemental sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune sera au plus égale à 14 335 F, y compris la TVA que la commune récupérera directement par le Fonds de Compensation de la TVA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le projet, décide de verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 14 335 F et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts à l'article 238 du budget primitif 1998.

Extension du réseau basse tension et deux branchements pour desservir deux bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe :

Le coût total de ce projet est estimé à 43 083 F TTC.

Monsieur le Maire précise que le Syndicat Départemental va solliciter du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du Syndicat Départemental sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune sera au plus égale à 10 805 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet, décide de verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 10 905 F et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6554 du budget primitif 98.

Illumination du jet d'eau place Valentin Abeille, du belvédère de l'hôtel de Lassus et de la halle place Verdun

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a fait étudier les travaux d'illumination du jet d'eau place Valentin Abeille, du belvédère de l'hôtel de Lassus et de la halle de Verdun.

Le coût de ce projet est estimé à 213 539 F TTC.

Monsieur le Maire précise que le Syndicat Départemental va solliciter du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du Syndicat Départemental sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune sera au plus égale à 88 578 F, y compris la T.V.A. que la commune récupérera directement par le Fonds de Compensation de la T.V.A.

Monsieur le Maire précise que le Syndicat Départemental va solliciter du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du Syndicat Départemental sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune sera au plus égale à 88 578 F, y compris la T.V.A. que la commune récupérera directement par le Fonds de Compensation de la T.V.A.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du Syndicat Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet, réserve une part d'emprunt auprès du Syndicat Départemental, décide de prendre en charge les annuités découlant pour la Commune d'une part d'emprunt au plus égale à 88 578 F.

Tirage au sort des jurés d'assises pour la formation du jury 1999

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur le Préfet concernant les modalités du tirage au sort du Jury d'assises.

Le plus jeune Conseiller Municipal va procéder au tirage au sort, c'est donc à Mademoiselle CASAMIAN que revient cet honneur.

- BELLOUR Massaoud
- LADÈRE Marie-Antoinette
- ANIZAN Claude
- BELLOUR Hauria
- LARRÉGOLA Frédéric
- FEIXA veuve ROQUÉ Marie Dolorès

Désignation des délégués de la commune au syndicat intercommunal d'action sociale en milieu rural "Sicasmir" de Saint-Gaudens

Monsieur le Maire expose au Conseil que, conformément à l'article L 5212-7 du code général des collectivités Territoriales, chaque commune adhérente doit procéder à la désignation de délégués,

2 titulaires et 2 suppléants. Ont été nommés après délibération :

- Titulaire : M. JORDA Jean
- Titulaire : M^{me} RICAUD Paulette
- Suppléant : M. BEYRET
- Suppléant : M^{me} CAMBOURS

Redevance due par les propriétaires de meublés saisonniers

Monsieur le Maire expose :

Afin de répondre aux nombreuses demandes de touristes à la recherche de location dans notre région, l'office de tourisme a mis en place une liste de meublés saisonniers.

Je vous propose de demander une participation financière aux propriétaires pour figurer sur cette liste et bénéficier de la diffusion. Le montant de celle-ci pourrait être fixé à 70 F par meublé. Le règlement s'effectuera par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe à 70 F le montant de la participation par meublé figurant sur la liste tenue à l'Office de Tourisme.

Imputation en investissement des factures de matériaux et matériel utilisés pour l'agrandissement du Golf

Monsieur le Maire expose :

Les travaux d'agrandissement du golf sont réalisés en partie par les services techniques de la ville et il est souhaitable que toutes les dépenses afférentes à ce programme soient imputées en section d'investissement.

Je vous propose d'affecter la totalité des factures de fournitures d'investissement sur ce programme y compris celles d'un montant à 4 000 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter en section d'investissement, toutes les factures y compris celles d'un montant inférieur à 4 000 F en section d'investissement.

Convention de mise à disposition du centre de secours

Monsieur le Maire expose :

Suite à la départementalisation des services d'incendie, une convention a été signée entre le SDIS et la ville de Montréjeau pour la mise à disposition de biens immeubles à usage de centre de secours pour une durée de 10 ans.

Celle-ci ayant pris fin au 31 décembre 1997, je vous propose de reconduire cette convention en application des articles L 1424-17-17-19 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler la mise à disposition de biens immeubles du Centre de Secours entre la commune et SDIS. Donne tout pouvoir au Maire pour signer la dite convention.

Achat pour le Franc Symbolique de la maison de Madame FONTAN

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Madame FONTAN qui propose de céder à la ville pour le Franc Symbolique la maison qui lui appartient et qui est située à l'angle de la rue nationale et de la rue des Arts.

Monsieur TORNAMORELL est passé voir cette maison et précise qu'elle est en très mauvais état.

Monsieur le Maire propose de démolir cette maison pour créer un espace vert et rappelle qu'elle a fait l'objet d'un arrêté de péril.

Monsieur MOUREMBLES fait remarquer que cela occasionne des frais de ravalement des façades après la démolition.

Monsieur ROUCH précise que la Mairie est responsable et doit faire les travaux dans le cas de péril.

Monsieur le Maire propose qu'une réponse favorable soit donnée à Madame FONTAN.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son accord pour l'acquisition de cette maison pour le Franc Symbolique, donne tout pouvoir au Maire pour signer les actes.

Programme Temps libre-prévention Jeunes

Afin de financer une partie de cette action, je vous propose de solliciter auprès de la Direction de la Solidarité Départementale une subvention d'un montant le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de mettre en œuvre un dispositif T.L.P.J. et de demander à la D.S.D. une aide financière.

Bretelle d'autoroute A 645

Monsieur le Maire expose :

"Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la bretelle autoroutière A 645 du Val d'Aran, entre l'A 64 (échangeur Montréjeau) et la RN 125 (la croix du Bazert) a été mis à la disposition du public du 16-02 au 17-03 dans les communes de Gourdan-Polignan, Ausson, Pointis-de-Rivière, Huos, Cier-de-Rivière et Seilhian, traversées par la bretelle A 645.

La commune de Montréjeau, non traversée, mais fortement intéressée par l'éventuelle modification du trafic n'a pas été informée de cette enquête.

Le paragraphe 1-6 de la page C9 de ce document stipule que ces mouvements "RN 117 vers l'Espagne ne seront pas possibles". Ainsi la totalité de ce trafic RN 117 vers l'Espagne continuerait à passer sur notre commune, sur le pont de la Garonne et la commune de Gourdan-Polignan.

Cette disposition est inadmissible, notre commune continuerait à subir le préjudice causé par le passage de plus de 400 véhicules poids-lourds par jour.

Les risques d'insécurité dans la traversée de notre commune et sur le pont de la Garonne, nous amènent à exiger l'accès à la bretelle A 645 depuis la RN 117 pour les véhicules se dirigeant vers la croix du Bazert.

Cette démarche est pleinement justifiée : la notice explicative du document - page C2 - précisant que la création de la bretelle "permettra d'alléger la circulation traversant Montréjeau, ainsi sa réalisation améliorera la sécurité de cette traversée urbaine". Pour cela, l'accès à la bretelle doit être possible aux véhicules circulant sur la RN 117 et se dirigeant vers l'Espagne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve entièrement cette proposition, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires.

Maison Monsieur CASTEX rue nationale

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur CASTEX a fait donation d'une maison. Il nous fait parvenir les plans qu'ils avaient fait réaliser pour l'aménagement de trois studios.

Dans le cadre de l'amélioration à l'habitat ou de création de logement d'urgence, nous pourrions envisager la réhabilitation de cette maison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la réhabilitation de cette maison. Les travaux seront imputés sur le compte 2313. Donne tout pouvoir au maire pour mener à terme cette

opération. Décide de demander les subventions adéquates les plus élevées possibles.

Travaux côte Rouge

Monsieur le Maire précise que des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour remettre en état la côte Rouge. Toutes les entreprises n'ayant pas encore répondu nous reviendrons sur ces travaux.

Par contre il serait souhaitable avant de commencer les travaux de procéder à l'extension de l'assainissement dans ce secteur compte tenu de la réserve prévue pour travaux sur le budget de l'eau et de l'assainissement, et étendre également le réseau d'assainissement chemin de Cuguron. Par contre pour l'avenue

du Nord, les travaux sont plus complexes et plus onéreux puisqu'il faut prévoir une station de relèvement.

Travaux publics

Monsieur TORNAMORELL présente des photos prises de l'hôtel de Lassus précisant que des travaux de consolidation doivent être réalisés en urgence afin d'éviter de plus amples dégradations.

Le conseil Municipal décide de faire les travaux nécessaires de consolidation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Séance du 5 Août 1998

Sous la Présidence de Monsieur JORDA, Maire.

Présents : MM. BONNEFOI - M^{me} CAMBOURS, Adjoints. MM. BEYRET - MEYER - ORLIAC - TORNAMORELL - M^{me} RICAUD - MM. MOUREMBLES - PASCAL - M^{le} CASAMIAN - MM. KIHAL - HENRIOT.

Procurations : M. RUMEAU à M. BONNEFOI.

Absents : MM. ROUCH - ARNAULT - BELGARRIC DAVANTURE - LASPORTES - LORENTE - RUMEAU.

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant à Monsieur BONNEFOI, secrétaire, de donner lecture du compte rendu de la réunion précédente.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité, aucun membre présent n'ayant d'observation à formuler.

Monsieur JORDA remercie tous les conseillers présents en cette période de vacances et souligne que Monsieur VERDIER, en poste à Tokyo, assiste à sa 6^e séance.

Monsieur le Maire fait une rétrospective de la gestion de la commune après trois ans de mandat, il fait part de l'analyse financière reçue ce jour du Trésor Public qui sera commentée par le Président de la Commission des finances.

Il propose de passer à l'ordre du jour.

Election d'adjoints

Monsieur le Sous-Préfet a conseillé au Maire de procéder à l'élection d'adjoints en remplacement des conseillers délégués afin d'éviter les plaintes diverses d'un Conseiller Municipal fantôme.

MM. MEYER, BEYRET et TORNAMORELL ayant obtenu la majorité des suffrages sont proclamés respectivement 4^e - 5^e et 6^e adjoint.

Monsieur le Maire les félicite pour cette élection et souhaite qu'ils continuent à travailler comme ils l'ont fait jusqu'à présent.

Monsieur KIHAL leur souhaite de travailler encore longtemps ensemble.

Travaux rue Général Pelleport

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux et indique que la maison Jimenez, rue des Pyrénées, a été démolie d'urgence ainsi que celle de l'impasse qui appartenait aux domaines, un arrêté de péril avait été pris. Monsieur BARRAU, architecte a confié les travaux à l'entreprise VERDIER qui était la moins disante. Montant des travaux H.T. : 35 000 F.

Il faut maintenant relancer l'architecte pour qu'il provoque une réunion avec les réseaux et voir avec la DDE où en sont les autorisations.

Syndicat des eaux de la Barousse

Monsieur le Maire fait part de deux décisions prises par le Syndicat des eaux de la Barousse qu'il convient de faire approuver par le Conseil.

La première décision concerne l'adhésion de nouvelles communes (77 communes Gersoises et Valentine) au Syndicat, la deuxième est liée à la première et concerne la transformation des statuts du syndicat en statuts à la carte avec comme seule compétence : l'assainissement collectif et non collectif.

Monsieur VERDIER indique que les travaux à Valentine sont réalisés et que nous ne pouvons qu'entériner ces délibérations.

Monsieur le Maire souhaite émettre quelques réserves quant à la qualité de l'eau qui alimentera

Montréjeau désirent conserver l'eau de la Barousse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de surseoir à l'approbation des décisions du Syndicat des Eaux de la Barousse.

Mise en place d'un appareil d'éclairage public chemin de la métairie du Néoulat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a fait étudier les travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le projet, décide de verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 1 565 francs, et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts à l'article 238 du budget primitif de 1998.

Acquisitions de pédalos

Monsieur le Maire expose :

Les pédalos de la base de loisirs sont très abîmés, les flotteurs ont été refaits avec un produit spécial et malgré cela, ils sont hors d'usage.

Compte tenu du nombre de touristes qui fréquentent la base de loisirs et la demande des Montréjeaulais, il est urgent de remplacer quelques pédalos cette année. La proposition qui a été faite pour 5 pédalos (4 en 2 places et 1 en 4 places) s'élève à 60 396,24 F.

Je vous propose de donner une suite favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire l'acquisition de 5 pédalos, la dépense sera imputée sur le compte 2158 ouvert au budget.

Travaux à effectuer aux écoles

Monsieur le Maire décrit les travaux qui doivent être réalisés à la maternelle des Pyrénées pour isoler la salle de propreté de la tisanerie par des cloisons alu. L'architecte du CAUE a fait une proposition qui a été retenue. Le montant des travaux s'élève à 109 041,70 francs T.T.C. soit 90 416 francs H.T. pour la maçonnerie, les menuiseries aluminium et la plomberie.

A l'école maternelle du Courraou, il convient de remplacer les revêtements de sols plastiques d'origine par un carrelage dans deux salles de classes, le montant du devis pour la réalisation de ces travaux s'élève à 38 742,75 F T.T.C. soit 32 125 F H.T.

Le montant total des travaux est de 154 723,77 F T.T.C. soit 128 295 F H.T. et Monsieur le Maire propose de les faire réaliser avant la rentrée des classes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne tout pouvoir au Maire pour faire exécuter ces travaux, la dépense sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 2315. Sollicite une subvention, la plus élevée possible auprès du Conseil Général.

Monsieur le Maire précise également que le goudronnage de la cour de l'école des Pyrénées doit également être réalisé, ces travaux vont être confiés au SIVOM qui a proposé un goudronnage fin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la réalisation de ces travaux.

Travaux côte Rouge

Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise COINTRE d'établir une nouvelle proposition de prix se conformant aux prestations demandées afin de faire l'analyse des offres sur les mêmes bases. Un devis a également été demandé pour la remise en état de la place de la Gravette. Après décapage, les sols seront stabilisés en gravier d'Aurignac, le réseau pluvial sera repris et quelques arbres agrémenteront la place.

Considérant qu'un terrain doit être mis à disposition des gens du voyage pour une durée de 48 heures, un point d'eau sera également créé pour qu'ils puissent stationner.

Travaux pour la réfection du toit de l'église

Monsieur le Maire expose :

Pendant l'exécution des travaux de rénovation du clocher de l'église, l'entreprise et le responsable des travaux ont constaté que le toit de l'église présentait des dégradations qui n'étaient pas décelables sans intervenir sur les toits. Il est préférable de faire une révision avant que l'état de la toiture n'empire. La SATOB a fourni un devis d'un montant de 50 590 F H.T. soit 61 011,54 F T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la réalisation de ces travaux, la dépense sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 2315. Sollicite une subvention, la plus élevée possible, auprès du Conseil Général.

Restauration Hôtel de Lassus (1^{ère} tranche)

Par délibération en date du 28 Novembre 1997, le Conseil Municipal a décidé de procéder à des travaux de réfection partielle de toiture à l'Hôtel de Lassus, afin de préserver le bâtiment, il serait souhaitable de reprendre la totalité de la toiture.

Un devis a été demandé à l'Entreprise "SATOB" qui s'élève à la somme de 243 850 F H.T.

Un devis de décapage des pierres s'élève à 84 895,80 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire réaliser les travaux de réfection de la toiture pour un montant de 243 850 F H.T. et de décapage des pierres pour un montant de 85 895,80 F H.T., soit 329 745,80 F H.T.. Sollicite du Département la subvention la plus élevée possible. Sollicite également une subvention de la Région (ARSAT) puisque ce bâtiment

de prestige est une demeure ancienne de 1730. Donne tout pouvoir au Maire pour mener à terme ce projet.

Surveillance des divers sites de la ville

Monsieur le Maire expose :

La surveillance de divers sites de la ville, qui était effectuée par la Société ARIS Sécurité a donné entière satisfaction dans le cadre de la protection des bâtiments communaux.

Cette Société n'est plus en mesure d'assurer cette prestation.

Il serait donc souhaitable de confier ces rondes de surveillance à la Société API Sécurité qui assure la continuité de la Société ARIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de passer un contrat de surveillance avec la Société API Sécurité, donne tout pouvoir au Maire pour signer le contrat et assurer les mandaterments correspondants.

Convention pour l'installation d'un relais de radio-téléphonie SFR

Monsieur le Maire expose :

La Société SFR pour les besoins de ses réseaux doit procéder à l'installation de dispositifs d'antennes. La ville de Montréjeau va mettre à leur disposition un emplacement de 40 m² environ situé sur le stade municipal pour servir de site d'émission réception.

La convention est conclue pour une durée de douze années et sera reconduite tacitement pour une période de 3 années.

SFR s'engage à maintenir les liens mis à disposition en bon état et assurera toutes les responsabilités liées à son activité.

Pour cette mise à disposition, la Société SFR versera d'avance un loyer annuel d'un montant de sept mille francs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention SFR.

Désignation du cabinet d'avocats SCP MOUNIELOU pour assurer la défense des intérêts de la commune

Monsieur le Maire :

Suite au changement intervenu dans la SCP MOUNIELOU EHRlich qui avait été désigné pour assurer la défense des intérêts de notre ville, il est nécessaire de désigner la nouvelle SCP MOUNIELOU afin d'assurer le suivi des dossiers en cours et la défense des intérêts de la ville dans les conflits pouvant opposer notre collectivités à des tiers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de désigner le cabinet d'avocats MOUNIELOU pour assurer la défense de la commune. Décide d'autoriser

le cabinet d'avocats précité à effectuer toutes les demandes juridiques y compris l'ensemble des plaidoiries nécessaires auprès des Tribunaux. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents des honoraires.

Analyse financière

Monsieur le Maire demande à Monsieur VERDIER de donner quelques explications sur l'analyse financière du trésorier municipal.

Monsieur VERDIER donne lecture des conclusions du rapport qui sont très explicites.

Les comptes de la commune au 31 Décembre 1997 font donc apparaître une situation financière très favorable marquée principalement par :

- un excédent brut de fonctionnement important,
- une capacité d'autofinancement relativement importante,
- un fonds de roulement largement positif,
- une trésorerie aisée,

Cependant l'appréciation de certains postes budgétaires importants vient tempérer cette impression favorable.

En effet :

- la marge de manœuvre est nulle en ce qui concerne la fiscalité directe de la commune, les taux des 4 taxes sont déjà très élevés et le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal supérieur à 1 font qu'il n'est pas envisageable d'augmenter la pression fiscale bien que les bases d'imposition ont tendance à régresser.
- les frais de personnel dépassent largement les moyennes enregistrées,
- l'annuité de la dette est trop élevée.

Ces deux derniers postes représentent environ 70 % des ressources de la collectivité, il y a donc lieu de les surveiller afin d'éviter une éventuelle dérive qui serait préjudiciable à la bonne santé financière actuelle de la commune.

Ce rapport est très encourageant et confirme les efforts faits depuis trois ans. Nous savons que les impôts étaient trop lourds et nous nous étions engagés à ne pas augmenter la pression fiscale pendant six ans.

Les frais de personnel sont stables, bien que dépassant les moyennes

Monsieur le Maire apporte quelques précisions à ce sujet. Il est difficile de comparer les emplois d'une commune à l'autre sans tenir compte des services.

Il y a trois employés permanents au service de ramassage des ordures ménagères, deux employés permanents au golf, une employée permanente à l'Office de Tourisme, un professeur de gymnastique

dans les écoles primaires. Il faut également tenir compte des employés en maladie pour lesquels des remboursements sont perçus et imputés en recettes et ne viennent donc pas en diminution de la masse salariale. Il en est de même pour les remboursements des contrats emploi solidarité.

Monsieur VERDIER poursuit en indiquant que la dette a diminué de 95 à 97 de 10 %, il faut continuer à être vigilant car malgré cette baisse, l'endettement est encore trop élevé. Le contrôle de gestion est amplifié par le rapport du percepteur, ce qui justifie les décisions qui avaient été prises.

Emprunt pour financement de divers investissements

Monsieur VERDIER expose :

Plusieurs organismes ont été contactés pour nous fournir des propositions pour le financement des travaux à réaliser à la maison de retraite.

Nous avons eu trois offres et la plus flexible est celle du Crédit Local de France qui nous propose un contrat de prêt d'un montant de 2 000 000 de francs avec une mobilisation des fonds pendant 12 mois et une phase d'amortissement de 240 mois.

Les fonds sont débloqués au fur et à mesure des besoins dans un délai de 24 heures sur simple demande par fax, les intérêts ne sont payés que sur la partie débloquée et il y a une possibilité de consolidation à tout moment pour passer en taux fixe. Ceci a pour avantage de ne pas commencer à rembourser sur la somme globale empruntée.

Monsieur VERDIER rappelle que pour financer les investissements, il est opportun de recourir à un emprunt de 2 000 000 de francs conformément au contrat de prêt établi par le Crédit Local de France.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées établies par le Crédit Local de France et après en avoir délibéré, décide :

Pour financer ses dépenses d'investissement de diverses opérations, le Conseil Municipal contracte auprès du Crédit Local de France, un Crédit de préfinancement avec mobilisations échelonnées d'un montant maximum de 2 000 000 de francs.

Phase de mobilisation des fonds 12 mois maximum.

Phase d'amortissement 20 ans ajustable.

Le taux d'intérêts pendant la phase de mobilisation des fonds est de T4M + marge de 0,25 % pour une périodicité de facturation des intérêts trimestrielles.

Pendant la phase d'amortissement, selon le choix effectué par l'emprunteur lors de chaque consolidation :

- TAUX FIXE : mensuel, trimestriel, semestriel, annuel
- TIOP 1, 3, 6 ou 12 mois + marge maximum de 0,25 %
- TIOP à durée ajustable 3 ou 12 mois + marge maximum de 0,25 %

- TAM + marge maximum de 0,33 %

- TAM à durée ajustable + marge maximum de 0,33 %

- Prêt Moyen Terme Refinancable (PMTR)

Durée totale 20 ans

→ 1^{ère} phase en taux fixe :

· Durée de 2 ans minimum

· Périodicité des échéances : mensuelles, trimestrielle, semestrielle, annuelle.

→ 2^{ème} phase TIOP :

· TIOP 1, 3, 6 ou 12 mois, conforme à la première phase + marge maximum de 0,25 %.

Chaque index variable ou révisable comporte une option de passage en taux fixe, de manière à ce que l'emprunteur puisse, s'il le souhaite, profiter de conditions en taux fixe favorables. Ce passage en taux fixe s'effectue sur la durée, la périodicité et le mode d'amortissement (constant ou progressif) de son choix, sachant que la durée totale du prêt ne peut excéder la durée contractuelle initiale.

Les indices de références sont constatés selon les modalités prévues dans le contrat.

• Amortissement : constant, progressif ou personnalisé.

• Commissions : commission de dédit 0,10 % appliqué à la différence entre le montant minimum à consolider et le montant des sommes ayant fait l'objet d'un consolidation en prêt à long terme.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Agrandissement du cimetière

Monsieur BONNEFOI expose :

Un problème d'emplacements disponibles pour satisfaire la demande de création des nouvelles concessions se pose au cimetière.

Trois possibilités sont à notre disposition pour obtenir des espaces disponibles :

- Reprise en terrain communal,

- Reprise de concessions à l'état d'abandon,

- Agrandissement du cimetière.

Reprise en terrain communal

Monsieur BONNEFOI expose :

Dès 1995, ne disposant que de quelques places

disponibles nous nous sommes donné les moyens de pouvoir répondre à la demande en reprenant une certaine superficie sur le terrain communal qui avait été réservée, entre 1920 et 1929, au dépôt des corps d'enfants, mort-nés ou décédés en bas-âge.

Aujourd'hui, les terrains libres seront occupés, au rythme actuel de la demande, avant la fin 1999.

A défaut d'agrandissement du cimetière pour une mise à disposition avant fin 1999, cette demande de reprise en terrain communal est la seule à notre disposition.

Pour cela on peut envisager la reprise de deux rangées de terrain où sont ensevelies des personnes décédées avant 1979 (une seule en 1988), ce qui nous permettrait d'envisager de pouvoir satisfaire la demande pendant 3 ou 4 ans.

Considérant que la commune, conformément à la réglementation relative aux opérations funéraires et à la gestion des cimetières prévue par le code des communes, est en droit de reprendre les sépultures en terrain communal dont la jouissance par les familles des défunts a été accordée gratuitement pendant la durée du délai de rotation résultant du code des communes c'est-à-dire cinq ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de la relève des sépultures en terrain communal dont le délai de rotation est arrivée à expiration. Charge le Maire de prendre un arrêté définissant les conditions dans lesquelles auront lieu ces reprises.

Reprise concession à l'état d'abandon

Monsieur BONNEFOI expose :

Cette démarche est souhaitable, tant pour disposer de nouvelles concessions au terme de la procédure, que pour faire disparaître certains monuments funéraires en mauvais état, vétustes, parfois en ruine.

Considérant qu'il est nécessaire pour la commune de pouvoir proposer des emplacements disponibles pour des concessions nouvelles dans le cimetière communal,

- Que, pour cela, le constat d'état d'abandon est indispensable,

- Que cette démarche comporte avant toute décision un premier constat et trois ans plus tard un deuxième constat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la reprise de concessions en l'état d'abandon. Charge Monsieur le maire de prendre toutes dispositions pour l'établissement du premier constat des diverses concessions dont l'état peut nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal.

Agrandissement du cimetière

Monsieur BONNEFOI expose :

C'est la solution la meilleure, la plus rapide, la plus sûre, si elle est entreprise immédiatement pour une réalisation et mise à disposition avant fin 1999.

Si ce n'est pas le cas, la solution, plus gênante, de reprise en terrain communal, serait indispensable et inévitable.

Dès 1986, lors de la création du P.O.S., une zone réservée avait été créée pour l'agrandissement du cimetière. Cette zone comprenait deux parcelles n° 27 et 28. L'une n° 27 a été acquise en 1991, reste à acquérir la parcelle 27 d'une superficie de 7833 m².

La décision d'agrandissement prise, il faudra et ce dans les 12 à 15 mois à venir :

- Acquérir la parcelle n° 27
- Etudier et réaliser l'implantation des allées, des concessions d'un nouveau terrain communal, d'un terrain pour un jardin du souvenir et un columbarium, etc...
- Drainer le terrain.

Considérant la nécessité absolue de disposer de nouveaux emplacements pour répondre à la demande de création de concession,

Constatant que dès 1986, lors de la création du P.O.S. les parcelles 27 et 28 avaient été mises en réserve pour l'agrandissement du cimetière, que seule la parcelle 27 a été acquise en 1991.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'agrandissement du cimetière. Charge le Maire de prendre toutes les dispositions pour l'acquisition de la parcelle 27, d'effectuer toutes les démarches et signer les actes. Sollicite toutes subventions pour l'aménagement de cette zone à usage de cimetière.

Modification du POS

Monsieur BONNEFOI fait le point sur l'avancement de l'étude. Un cahier d'enquête a été mis à la disposition du public pendant 1 mois. Le rapport du commissaire enquêteur a été transmis et nous attendons les conclusions.

Rue du Vieux Moulin

Monsieur BONNEFOI expose :

Il a été constaté que la rue du Vieux Moulin dans le cadre de l'élaboration du POS avait fait l'objet d'une zone réservée 40, compte tenu du rétrécissement non modifiable de l'entrée de cette rue qui est 3,50 m de large, il serait souhaitable de bénéficier de la non intervention de l'enquête publique en vertu de l'article R 123-34 du code de l'Urbanisme et de l'inscription de cette décision à la modification du P.O.S. en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de bénéficier de la non intervention de l'enquête publique pour la zone réservée 40 de la rue du Vieux Moulin.

Demande de subventions exceptionnelles

A.S.M.

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'AIGLON SPORTIF MONTRÉJEAULAIS qui sollicite une subvention exceptionnelle suite aux problèmes rencontrés par la séparation entre le Club de Saint-Gaudens et Montréjeau.

La Commission propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 6 000 F à l'Aiglon Sportif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 6 000 F à l'Aiglon Sportif Montréjeaulais. Cette somme sera prélevée sur le montant des divers prévu au compte 65748 du budget primitif.

U.S.M.

Monsieur VERDIER rappelle les excellents résultats de l'U.S.M. et les frais de déplacement que cela implique pour le club, il propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 F pour aider le rugby qui porte très haut les couleurs de Montréjeau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 10 000 F à l'Union Sportive Montréjeaulaise. Cette somme sera prélevée sur le montant prévu au compte 65748 du budget primitif.

Association des Résistants du Comminges

Monsieur le Maire propose de rétablir la subven-

tion de 1 000 F à l'Association des Résistants du Comminges qui avait été omise par la Commission lors du vote du budget primitif. Cette association est très présente lors des diverses manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 1 000 F à l'Association des Résistants du Comminges. Cette somme sera prélevée sur le montant des divers prévu au compte 65748 du budget primitif.

Cantine scolaire

Madame CAMBOURS fait part des problèmes de la cantine scolaire à savoir qu'il faut une cuisine centrale pour fournir les repas à la cantine actuelle.

Il faudrait donc faire livrer les repas en liaison froide par la cuisine centrale de Labroquère. Coût 18,50 F le repas, prix actuel 12,90 F, soit un déficit de 5,60 F par repas.

Il faut également acheter un four de réchauffage.

Nous avons la possibilité de prendre les repas sur place à la maison de retraite ce qui n'augmenterait pas le prix des repas.

Les services vétérinaires seront consultés pour nous conseiller.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30.

Séance du 4 Septembre 1998

L'an mi neuf cent quatre vingt dix huit, le 4 Septembre à 18 h 30, le conseil Municipal de la commune de MONTRÉJEAU s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur JORDA Jean, Maire.

Etaient présents, MM. les Conseillers Municipaux :

CAMBOURS Annie - BEYRET Armand - TORNA-MORELL Jean - MEYER Jean-Yves, ORLIAC Paul RICAUD Paulette, MOUREMBLES Jean - CASAMIAN Raymonde - HENRIOT André - KIHAL Mohamed.

Procurations : M. ROUCH à M. BONNEFOI M. PASCAL à M. MEYER.

Absents : ROUCH - RUMEAU - ARNAULT - VERDIER - BELGATTIC - PASCAL.

Ordre du jour : Elections Sénatoriales

Conformément aux dispositions de l'article R 133 du code Electoral, le bureau a été constitué de : M^{lle} CASAMIAN - M. ORLIAC - M. MOUREMBLES M. HENRIOT.

Le Conseil a élu pour secrétaire M^{me} CAMBOURS Annie.

M. le Président a donné lecture :

1°) Des articles transcrits ci-dessus du code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs.

2°) Du décret fixant la date à laquelle les Conseillers Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 27 Septembre 1998 dans le Département.

3°) De l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les Conseillers Municipaux.

ELECTION DE DÉLÉGUÉS

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de sept délégués.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son

nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 19 heures.

Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne	13
A déduire : bulletins blancs et nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.....	13
Majorité absolue	7

Ont été élus :

M. JORDA Jean

M. ORLIAC Paul

M. BEYRET Armand

M. TORNAMORELL Jean

Mme CAMBOURS Annie

M. MEYER Jean-Yves

M. HENRIOT André

ELECTION DES SUPPLÉANTS

Ont été élus :

M. RICAUD

M. BONNEFOI Jean

M^{me} CASSAMIAN Raymonde

M. MOUREMBLES Jean

M. KIHAL Mohamed

*
**

La séance est levée à 19 h 30,

et ont signé les membres présents :

Séance du 27 Novembre 1998 à 21 h

Présents : MM. JORDA - BONNEFOI - M^{me} CAMBOURS - MEYER - BEYRET - TORNAMORELL ORLIAC - PASCAL - M^{me} RICAUD - MOUREMBLES M^{me} CASAMIAN - HENRIOT - KIHAL.

Procurations : M. RUMEAU a donné procuration à M. BONNEFOI

M. ANDRIEU a donné procuration à M. MEYER

M. VERDIER a donné procuration à M^{me} CAMBOURS

M. BONNEFOI est nommé Secrétaire de séance et donne lecture du Procès Verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

M. Le Maire donne lecture de la lettre de démission de M^{me} BELGARRIC reçue le 23 Novembre 1998.

"Monsieur le Maire,

Permettez moi de régulariser ma situation au sein du Conseil Municipal.

N'ayant pas la possibilité, depuis longtemps de m'impliquer concrètement, je préfère me mettre en retrait.

Je confirme aujourd'hui ma décision en donnant ma démission au Conseil Municipal".

La lettre de démission ne correspond pas avec l'article paru dans la presse, La Dépêche du Midi qui invoque des problèmes concernant sa délégation au club de golf et l'absence de convocations.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE :

M. Le Maire donne lecture, article par article du Budget supplémentaire 1998, qui se monte tant en

recettes qu'en dépenses à la somme de 1 327 039,72 F en fonctionnement et à la somme de 1 410 000,00 F en investissement.

Le montant de l'excédent reporté est de 1 327 039,72 F.

Le virement de la section de fonctionnement pour dépenses d'investissement est de 1 070 000,00 F.

M. Le Maire signale que tous les travaux effectués cette année ont été financés sur les ressources propres de la Commune et les subventions sans faire appel à l'emprunt, ce qui ne s'était pas produit depuis des décennies.

Cependant, un emprunt sera nécessaire pour les travaux de mise en conformité de la Maison de Retraite. Le budget de la Maison de Retraite, dépendant du CCAS devrait couvrir les remboursements.

Dans la mesure où le Budget Primitif est correctement établi, il y a très peu de rajouts à faire au Budget Supplémentaire.

Vu le projet de budget présenté par Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité des membres présents plus 3 procurations (16 votes favorables) le budget supplémentaire 1998 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement à la somme de 1 327 039,72 F, en section d'investissement à la somme de 1 410 000,00 F.

RESTAURATION DES ORGUES DE L'EGLISE

L'orgue de l'Eglise de Montréjeau, en mauvais état actuellement, mérite d'être restauré. C'est un orgue de type romantique datant de 1902, de Théodore PUGET.

L'instrument est très empoussiéré et la tuyauterie quelque peu endommagée.

La restauration et la réharmonisation pour un montant de 136 278 F TTC durée des travaux 18 mois environ, partie sur place, partie en atelier.

M. Le Maire demande à Mme RICAUD de bien vouloir se charger de ce projet.

M. TORNAMORELL rappelle que le plafond est également à revoir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de prélever les crédits nécessaires à cette restauration sur la section d'investissement du Budget supplémentaire 1998.

Cette dépense sera imputée au chapitre 2313.

SOLLICITE du Département une subvention d'un montant le plus élevé possible.

DONNE tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération.

SANITAIRES ECOLE PRIMAIRE COURRAOU

M. Le Maire signale la vétusté des sanitaires de l'Ecole Primaire du Courraou qui datent de la construction de l'Etablissement au début des années 60.

Il s'agit encore de sièges à la Turque, pas de carrelages. Madame Anick SABARTHES, Architecte, qui a travaillé déjà pour nous a été chargée de faire une étude sur les sanitaires de l'Ecole du Courraou et sur le réaménagement du bâtiment du Golf.

Le financement de ces travaux a été dégagé au budget.

CREATION DE LOGEMENTS D'URGENCE RUE NATIONALE N° 17

Monsieur Le Maire expose :

Monsieur CASTEX a fait donation à la ville d'une maison située Rue Nationale. Il y a possibilité de faire 3 studios ou petits logements pour la création de logements d'urgence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour la réhabilitation de cette maison. Les travaux seront imputés au chapitre 23 sur le budget 1999.

SOLLICITE les subventions adéquates pour ce type de logement, les plus élevées possible.

DONNE tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération.

ECLAIRAGE PUBLIC.

M. JORDA passe la parole à M. TORNAMORELL pour faire le point sur les travaux d'Electricité.

- Enfouissement Rue de la Fontaine actuellement terminé. Pas d'incidence financière pour la Commune.

- Petites opérations ponctuelles : remplacement d'appareils démolis (rue de la Neste, avenue de la Bigorre) + 600 F à la charge de la Commune.

- Illumination Place Valentin Abeille : Les travaux récemment effectués ne donnent pas entière satisfaction, la partie supérieure du jet d'eau n'étant pas éclairée; Prévoir en complément la pose de 3 petits projecteurs sur la vasque supérieure. Prix de revient pour la ville 2 300 F.

- Petite Halle - l'installation ne fonctionne pas sur l'Eclairage public, elle n'est donc pas éclairée la nuit. Pose de 2 appareils fonctionnant avec l'éclairage public. Reste à la charge de la Commune environ 4 000 F.

- Belvédère de l'hôtel de Lassus : l'illumination réalisée n'est pas satisfaisante. La Lampe actuelle sera conservée pour éclairer l'intérieur mais 4 projecteurs seront implantés pour améliorer cette installation. Coût prévisionnel entre 4 000 et 5 000 F.

- Grande Halle : les résultats sont tout à fait satisfaisants. Par contre il existe un réseau de prises et de projecteurs vétustes, utilisés lors de manifestations (foire à la brocante). Compter environ 6 000 F à la charge de la ville. Une Horloge permettant d'éteindre vers 2 h du matin sera mise en place gratuitement.

- Eclairage de l'Avenue de Saint-Gaudens : le projet prévoit l'installation de lampes au sodium en remplacement des néons existants. Il est également prévu l'installation d'un "Palmier" sur la vasque de fleurs en haut de la côte.

Des particuliers font des difficultés pour l'installation des appareils sur le mur de leur immeuble. Il est également prévu un poste supplémentaire dans les escaliers. Coût de l'opération 212 860 Frs. (50 000 Frs à la charge de la Commune).

D'autres projets sont à l'étude :

- installation d'un réseau convenable de prises pour les forains et sonorisation (marché de nuit).

- coffrets forains à ajouter sur le Boulevard de Lassus. Eclairage à revoir également.

M. Le Maire précise qu'un technicien EDF doit effectuer une étude sur l'éclairage à Montréjeau et nous soumettre ses conclusions.

Il signale qu'un véhicule électrique a été mis à la disposition de la Commune pour une période d'essai (1 mois). Il est également utilisé par la Maison de Retraite et le Policier Municipal.

Si par suite nous voulons acquérir ce véhicule, il nous sera cédé à 50 % de sa valeur soit pour environ 40 000 F.

M. TORNAMORELL signale également que les candélabres détériorés rue du pécoup ont été acceptés en dégradation et non en vandalisme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
APPROUVE les projets ci dessus.

MODIFICATION P.O.S.

M. BONNEFOI précise les limites de la Modification par rapport à la révision et donne lecture de la notice de présentation rédigée par la D.D.E. en conclusion des diverses rencontres et du rapport du Commissaire Enquêteur.

La Commune avait demandé 15 modifications ; 10 ont été acceptées. Les 5 demandes refusées concernent une, le stationnement et 4 l'extension en zone constructible.

Ces refus pénalisent la commune déjà handicapée par la nouvelle réglementation élargissant la zone protégée autour du Parc du Château de Valmirande : zone qui a vu les constructions nouvelles se multiplier ces dernières années.

Avant d'émettre un avis sur ces propositions, le Conseil doit examiner la demande de M. COLLA.

Présentée au Commissaire Enquêteur lors de l'enquête, cette démarche demande le classement en zone NB d'une parcelle avenue des Tourneilles, référencée 437.

La D.D.E. ne l'ayant pas prise en compte, la Mairie a souhaité obtenir ce classement sur les parcelles contiguës 51 - 437 - 438 en bordure de l'Avenue des Tourneilles et pour cela a invité le responsable de la D.D.E. qui, sur le terrain a admis la possibilité de classement en zone NB compte tenu de la proximité de l'agglomération, de la présence des réseaux eau, gaz, électricité et des habitations qui sans discontinuité bordent les deux côtés de l'Avenue depuis ces parcelles jusqu'à l'extrémité de la zone couverte par le P.O.S.

M. COLLA a fait appel au Médiateur Départemental dont la réponse a confirmé la position de la D.D.E. : possibilité de classement lors de la prochaine révision du P.O.S.

Aucun inconvénient majeur n'étant mis en évidence, il paraît souhaitable d'envisager le classement de ces parcelles en zone NB dans le cadre de la modification présentée, sans renvoyer cet aménagement à la prochaine et hypothétique révision.

Et vu les éléments favorables au classement des parcelles 51 - 437 - 438 en zone NB,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la modifi-

cation du P.O.S. présentée ce jour, à la condition que le classement en zone NB des parcelles 51 - 437 - 438 soit annexé à cette Modification.

DONNE tout pouvoir au Maire pour mener à bien ce dossier.

TRAVAUX IMPASSE DE L'EGLISE

Monsieur Le Maire expose :

Suite à la démolition des maisons menaçant ruine, situées impasse de l'Eglise, M. BARRAU Architecte a consulté plusieurs entreprises pour la réalisation de travaux de confortement et d'embellissement des façades qui s'avèrent indispensables dans le cadre de la création d'un espace vert à cet emplacement.

M. BARRAU a retenu l'entreprise la moins disante et le montant des travaux s'élève à 178 052 F HT soit 214 730,71 TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de faire réaliser ces travaux qui seront imputés au compte 2315,

SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général,

DONNE tout pouvoir au Maire pour mener à bien ce projet et procéder aux mandatements des factures.

REPLACEMENT DE RADIATEURS A GAZ SALLE DE REUNION

Monsieur Le Maire expose :

Le remplacement de divers appareils de chauffage dans les salles de réunion est nécessaire car les radiateurs à gaz actuels sont très anciens et ne présentent plus les conditions de sécurité nécessaires. Il est également indispensable de prévoir une vanne gaz à l'entrée du Bâtiment pour la sécurité.

La Société BALMOISSIERE-MIQUEL nous présente un devis de 31 835 Frs H.T. soit 38 393,01 Frs T.T.C.

Le Conseil après en avoir délibéré,

- DECIDE de prélever les crédits nécessaires sur la section d'investissement du Budget supplémentaire 1998,

Cette dépense sera imputée sur le compte 2315.

- DECIDE de demander une subvention d'un montant le plus élevée possible auprès du Département.

- DONNE tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération.

INFORMATIONS SUR LE SIVOM

M. Le Maire informe le Conseil qu'il a été amené à contrôler les statuts du SIVOM.

Les Statuts stipulent que le siège social est à Montréjeau et non à CLARAC.

Les Communes ont chacune deux délégués, ce

qui est le cas, mais le Conseiller Général devrait faire également partie du Comité.

Le SIVOM a décidé d'implanter le siège à Saint Gaudens, dans les locaux des Anciens Ets Fidèle.

J'ai refusé ce transfert, pensant à l'économie locale du Canton ; je n'ai pas été suivi.

Lors de la dernière séance, a été votée l'option sur l'acquisition du bâtiment "Fidelle", ce qui représente un coût de 40 à 50 Millions de Francs pour les nouvelles installations.

Au niveau du fonctionnement, une ligne de trésorerie de 7 Millions est utilisée à 100 %. Le Président souhaite la porter à 12 Millions.

Monsieur le Maire indique ensuite au Conseil les raisons qui l'ont poussé à porter les Ordures Ménagères à Lannemezan plutôt qu'à Liéoux - Trajet plus court, tonnage moins cher, économie de 100 000 F par an.

Il signale à ce propos qu'il a été amené à en discuter avec M. le Sous/Préfet et le Directeur de la DDA. Il a justifié sa décision par le fait que des Communes des Hautes Pyrénées viennent porter leurs ordures à Liéoux et à titre de réciprocité, Montréjeau, commune limitrophe, a été acceptée à Lannemezan.

Le protocole d'accord initial prévoyait le portage des ordures à Clarac et non à Liéoux. Le site ayant fermé, la municipalité n'avait aucune obligation.

Monsieur le Maire fait ensuite le point sur les travaux en cours :

- Sur le programme 1996, il reste 200 000 F à utiliser dans le cadre du Pool Routier.

Pas de travaux prévus sur le programme 1998, ceux nécessaires ayant été faits à l'occasion de la construction de l'autoroute, sur les crédits qui nous avaient été alloués.

Il restera à définir si nous faisons ou non une opération avec le SIVOM pour le programme 1999/2000.

SEM - PSP

M. le Maire expose :

Le Syndicat des Eaux de la Barousse et du Comminges regroupe les Communes qui ont décidé de capter l'eau aux Chalets de St Néré. A l'époque, la Ville de Montréjeau avait une station de pompage sur la Neste, à Mazères. Lorsque nous avons adhéré au Syndicat, nous étions la ville la plus importante. Nous achetions l'eau en gros et gérons le Service. Ensuite nous l'avons concédé à la C.G.E. et à la Lyonnaise des Eaux. Le Syndicat des Eaux de la Barousse a fait pression pour que nous adhérions à la SEM Pyrénées Services Publics.

Une seconde SEM s'est créée pour la mise en

bouteille de l'eau. Cette SEM est également reliée au Syndicat des Eaux de la Barousse.

Actuellement, il est question d'amener l'eau jusqu'à SAMATAN dans le Gers.

M. le Maire signale que l'eau n'a pas été payée à la SEM en 1993 - 1994 - 1995. Le montant des sommes dues par la Ville s'élève à 292 307,76 F.

Par contre, la SEM PSP ne nous a pas reversé la surtaxe communale. Doivent également nous être réglées les taxes foncières, la taxe sur les ordures ménagères et l'électricité (gestion de la station d'Épuration. Ce qui représente un montant de 405 814,70 F auquel s'ajoutent les remboursements d'emprunts dus par le Syndicat des Eaux de la Barousse pour un montant de 617 682,43 F.

La somme globale de 1 023 497,13 F devrait être versée à la Commune courant décembre.

La Commune règlera les factures de l'Eau, soit 292 307,76 F.

Différence au profit de la Ville : 731 189,37 F.

Ces opérations concernent le budget du Service des Eaux et d'Assainissement.

QUESTIONS DIVERSES

ERBOVIANDE

M. le Maire expose :

La construction du bâtiment a été réalisée par la Commune et le loyer doit couvrir les remboursements d'emprunts.

Un incendie s'est déclaré dans ce bâtiment et la Commune a perçu l'indemnité versée par l'Assurance.

Le locataire a déclaré se contenter des travaux de réparation qui ont été faits et demande que soient portées à son crédit les sommes non utilisées (baisse du loyer).

M. le Maire signale qu'il a été demandé à la Caisse d'Épargne la renégociation de l'emprunt. Il donne lecture du nouveau tableau d'amortissement.

Le loyer pourrait donc être ramené à 25 000 F par mois après accord des services financiers et administratifs de tutelle.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour l'établissement d'un protocole d'accord sur cette base, et pour la renégociation de l'Emprunt auprès de la Caisse d'Épargne.

CHARGE Monsieur Le Maire d'effectuer toutes les démarches et signer les avenants nécessaires.

Monsieur le Maire rappelle que les gérants de la Société L.C.E. ont quitté le bâtiment de la Rue des Amants, laissant les clés dans la boîte à lettres de la Mairie et qu'ils n'ont acquitté en tout et pour tout que 3

mois de loyers.

EMPLOIS JEUNES.

Bien que considérant ces emplois fictifs et peu valorisants pour les jeunes, M. le Maire propose d'en créer deux et de les rendre formateurs et bénéfiques pour les jeunes dans le cadre d'un service public.

L'Etat finance à concurrence de 80 000 F par an et par emploi, sur 5 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PROPOSE la création de deux emplois jeunes dans les domaines précités,

AUTORISE Le Maire à signer les conventions y afférentes,

ACCEPTÉ d'inscrire les dépenses correspondante au chapitre 64 des budgets des exercices couvrant le dispositif de ces mesures.

ENTRETIEN D'UNE TOMBE AU CIMETIERE

M. le Maire donne lecture d'une lettre des Compagnons de la Libération, relative à l'entretien de la tombe de Valentin Abeille tué par la Gestapo en 1944.

Sous réserve de l'accord de la famille, le Conseil Municipal,

DONNE son accord pour que la Commune veille à ce que cette tombe soit toujours bien entretenue.

PARC de VISION ANIMALIER DU HAUT COM-MINGES

M. le Maire donne lecture d'une correspondance en vue de la création par la Commune de BOUTX, d'un Syndicat Intercommunal pour la réalisation d'un parc de vision animalier.

Le Conseil Municipal estime que la Commune de Montréjeau est trop éloignée pour être concernée par ce projet.

ISOLATION DU BOULODROME

M. TORNAMORELL intervient et propose un échantillon d'un matériau qui pourrait convenir pour isoler les bâtiments du boulodrome, la laine de verre n'étant pas valable pour faire face aux problèmes d'étanchéité.

Après une étude plus complète les travaux seront envisagés.

PERMANENCE DES IMPOTS

M. le Maire rappelle au Conseil que M. le Contrôleur des Contributions Directes tient une permanence en Mairie au moment des déclarations de revenus, et que cette permanence donne lieu au versement d'une indemnité.

Mesdames RICAUD et CAMBOURS souhaitent que

l'Administration des Impôts continue à envoyer le Contrôleur, sur ses heures de travail, sans que cela donne lieu à versement d'indemnité supplémentaire, et souhaitent contacter le service des Impôts pour négocier.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur l'Inspecteur des Impôts assure une vacation annuelle d'une journée en Mairie, en période de déclarations de revenus, ceci dans le but de faciliter la tâche aux contribuables Montréjeaulais.

A cet effet, il est versé à l'Agent des Impôts, assurant cette permanence, une indemnité de 800 F.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir reconduire cette indemnité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire l'indemnité de 800 F versée à l'Inspecteur des Impôts, assurant une permanence annuelle en Mairie.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 62-28 du Budget Primitif 1999.

DEMANDE D'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DES TOUREILLES

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. SAM-PARA qui réclame le rétablissement d'un appareil d'éclairage public, déposé lors de la construction de l'Autoroute.

Le Conseil demande à M. TORNAMORELL de faire établir un devis.

ACQUISITION DUMONT

M. BONNEFOI signale que M. DUMONT souhaite acquérir une partie de la parcelle appartenant à la Commune, limitrophe de sa propriété.

La Commission compétente est chargée de se rendre sur le terrain. Ses conclusions seront examinées lors du prochain Conseil Municipal.

SALLE DE REUNION AU TENNIS COUVERT

M. MEYER signale que le TENNIS CLUB demande à la Commune de bien vouloir réaliser une salle de réunion dans les locaux du Tennis couvert. Le Club achèterait les matériaux et les Services Techniques de la Ville pourraient se charger de la construction.

Mesdames CAMBOURS et RICAUD sont favorables à cette réalisation.

M. le Maire est d'accord pour aider au mieux les associations, mais ne veut pas faire n'importe quoi au niveau des installations. Il souhaite qu'il soit pris contact avec l'Architecte qui a réalisé le bâtiment pour faire effectuer une étude.

M^{mes} CAMBOURS et RICAUD font une comparaison entre ce que coûte le Tennis et ce que coûte le Golf.

M. JORDA rappelle le prix de revient du Golf réali-

sé par le personnel Municipal qui est très largement subventionné par la Région. Quant au fonctionnement, il est rentré 220 000 F dans les Caisses de la Ville sur le budget 1998 et il rentrera 300 000 F pour l'année 1999.

ACQUISITION DE CONTAINERS

M. MEYER souhaite également l'acquisition d'une douzaine de containers.

Le Conseil qui donne son accord pour cet investissement.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

M. ORLIAC signale que l'Association des Agriculteurs du Comminges n'a pas perçu sa subvention cette année ayant négligé de faire parvenir le bilan demandé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention de 1 000 Frs à l'Association des Agriculteurs du Comminges. Cette somme sera prélevée sur le montant des divers prévu au compte 65748 du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention de 1 000 francs à la Société de Gymnase Volontaire. Cette somme sera prélevée sur le montant des divers prévu au Compte 65748 du Budget Primitif.

VENTE ET LOCATION ACCESSION D'IMMEUBLES SITUÉ 4 RUE DE LANDEFREDE ET RUE DU MARECHAL JUIN.

Monsieur Le Maire expose

L'opération de vente des pavillons situés Rue Landefrède et Avenue Maréchal Juin engagée par la Commune par délibération du 6 Octobre 1995 peut actuellement être réalisée.

Monsieur BELLOUR et Madame KARA accèdent à la propriété.

Conformément à la loi du 12 Juillet 1984 permettant au locataire de revenus modestes de devenir propriétaire de son logement, Monsieur et Madame DOS SANTOS - BELLOUR - MAHMOUD - KIHAL - MECHITOUA - accèdent à la propriété des immeubles sis Rue Landefrède et Avenue du Maréchal Juin par le biais d'un contrat de location accession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE que les sus nommés accèdent à la propriété des immeubles sis Rue Landefrède et Avenue du Maréchal Juin.

DONNE tout pouvoir au Maire pour réaliser cette

vente et signer les Actes et les Contrats.

SUPPRESSION DU COMMISSARIAT DE POLICE DE SAINT-GAUDENS ET DES GENDARMERIES DE MARTRES TOLOSANE - CIERP GAUD - SAINT-BEAT

Monsieur Le Maire fait état d'informations parues dans la presse concernant l'intention des pouvoirs publics de modifier l'organisation de la sécurité sur le territoire français avec une nouvelle répartition de compétences entre Police Nationale et Gendarmerie.

Cette nouvelle répartition conduirait à la suppression du Commissariat de Saint-Gaudens et des Gendarmeries de Martres Tolosane, Cierp Gaud et Saint-Béat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

EXPRIME son désaccord avec la proposition d'organisation des services de sécurité,

RAPPELLE le rôle important de la Police Urbaine dans l'agglomération Saint-Gaudinoise et des Gendarmeries sur tout notre territoire au profit de la population et des autres services publics.

S'INTERROGE sur la volonté de l'Etat d'être présent dans le sud du département de la Haute-Garonne, tant en matière de services rendus à la population qu'en traduction en emplois publics.

DEMANDE à Monsieur Le Sous-Préfet, représentant de l'Etat, de faire état de cette délibération et d'user de toute son influence afin que ce service public qui donne entière satisfaction, soit maintenu sur notre territoire.

DECLASSEMENT D'UN PASSAGE RUE DE LA FONTAINE

Monsieur Le Maire expose :

Dans le cadre du projet de construction PROMOLOGIS sur la propriété de la Commune, à proximité de la Rue de la Fontaine, et afin que celui-ci puisse s'effectuer, il convient de déclasser un morceau du passage longeant les parcelles 354 et 355 de la Section C, qui est rattaché au domaine public et l'intégrer au domaine privé de la Commune.

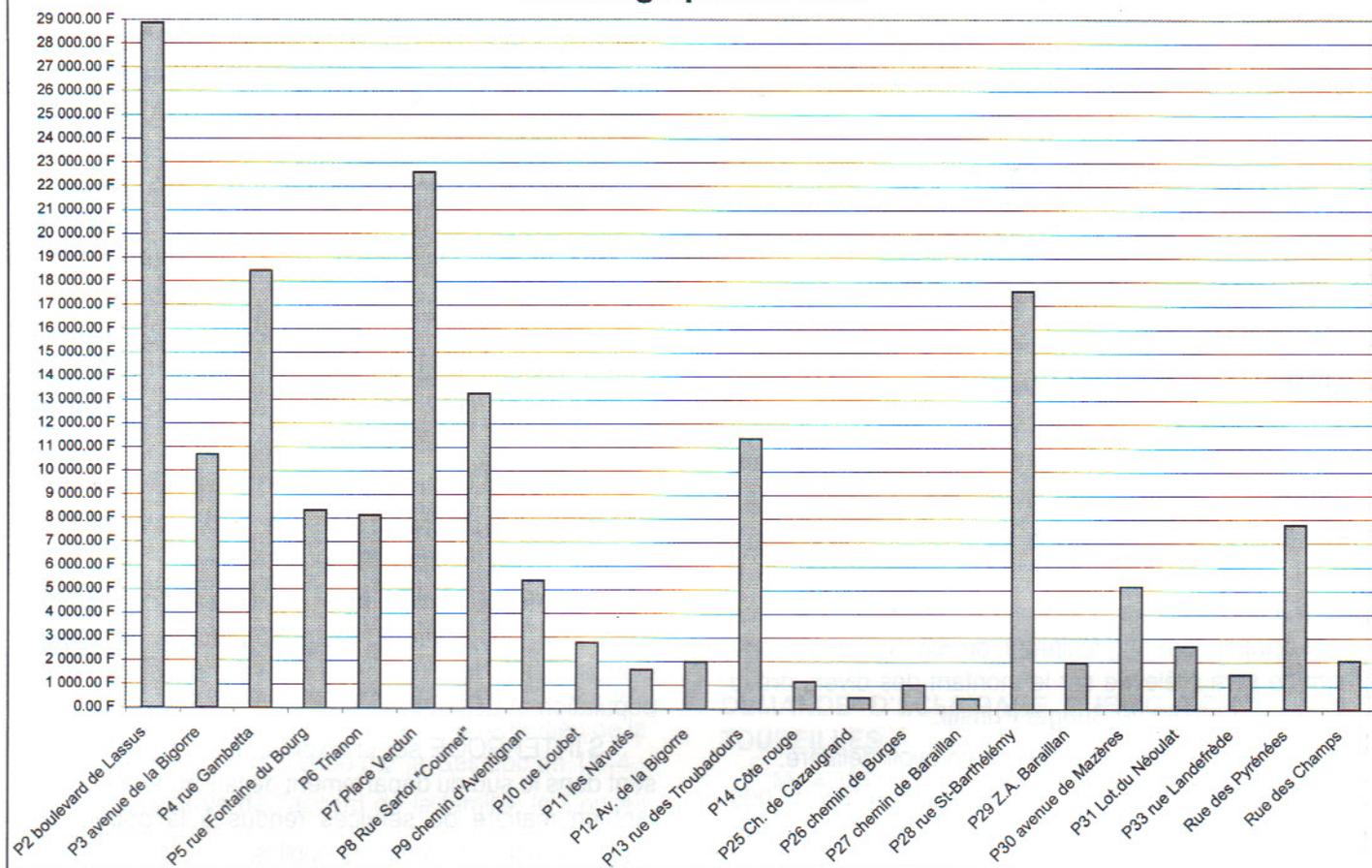
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au déclassement du passage Rue de la Fontaine et son intégration au domaine privé de la Commune.

DONNE tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à zéro heure quarante minutes.

Eclairage public 1998



Soit un coût annuel de 175 265,65 F

EVOLUTION DE LA DETTE DE LA COMMUNE

ANNEE		MONTANT DE LA DETTE AU 1er JANVIER	NOMBRE D'HABITANTS	MONTANT DE LA DETTE PAR HABITANT
1988		13 717 341.45	3240	4 233.75
1989		16 901 657.00	3240	5 216.56
1990		18 961 625.68	2912	6 511.55
1991		18 416 310.42	2912	6 324.28
1992		21 243 800.00	2912	7 295.26
1993		23 926 388.96	2912	8 216.48
1994		23 481 417.00	2912	8 063.67
1995	Compte tenu de l'emprunt réalisé pur la salle des fêtes en 1994 avec remboursement différé en 1996	25 728 535.00	2912	8 835.35
1996		22 462 204.00	2912	7 713.67
1997	Suite à la renégociation des prêts effectués en 1996, échéance décalé sur 1997	24 077 787.00	2912	8 268.47
1998		22 981 406.00	2912	7 891.97

La dette a diminuée de 10.68 %. 8 835 Fpar habitant en 1995 - 7 892 F par habitant en 1998

	CAPITAL	INTERETS
Pour la première fois cette année nous connaissons le montant de la dette envers le SIVOM Grâce à la M14 qui oblige à ventiler le capital et les intérêts des emprunts contractés par des groupements	4 098 074.00	
MONTANT DE L'ANNUITE 1997	399 494.55	421 791.08
MONTANT DE L'ANNUITE 1998	434 069.30	381 670.31

EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION SUR DIX ANS

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Taxe d'habitation	7,35	9,40	10,81	10,80	11,32	11,55	11,89	11,89	11,89	11,89	11,89
% AUGMENTATION		27%	15%		4,81%	2%	3%				
Foncier Bâti	14,59	17,22	19,80	19,77	20,72	21,13	21,76	21,76	21,76	21,76	21,76
% AUGMENTATION		18%	15%		4,81%	1,97%	2,98%				
Foncier non bâti	61,37	65,00	74,75	74,63	78,23	79,79	82,16	82,16	82,16	82,16	82,16
% AUGMENTATION		4,81%	15%		4,82%	1,99%	2,97%				
Taxe Professionnelle	13,81	15,90	18,29	18,26	19,14	19,52	20,10	20,10	20,10	20,10	20,10
% AUGMENTATION		15%	15%		4,82%	1,99%	2,97%				

COMPARAISON ENTRE LES TAXES ET DIVERS IMPOTS LOCAUX DES COMMUNES VOISINES - MONTRÉJEU - GOURDAN-POLIGNAN

		MONTREJEU	GOURDAN POLIGNAN
TAUX DES 4 TAXES	TAXE D'HABITATION	11,89%	11,85%
	FONCIER BATI	21,76%	21,01%
	FONCIER NON BATI	82,16%	121,47%
	TAXE PROFESSIONNELLE	20,10%	15,22%
TAUX DE LA TAXE D'ORDURE MENAGERE		7,82%	11%
PRIX DU M3 D'ASSAINISSEMENT		1,35 H.T.	6,64 H.T.

RÉGULARISATION DES SOMMES DUES PAR LA SEBC ET LA SEM PSP

RELEVÉ DES SOMMES DUES PAR LE SEB							
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	TOTAUX
REMBOURSEMENTS EMPRUNTS		147 798,16	126 823,06	126 823,06	95 807,77	120 430,38	617 682,43
							617 682,43
RELEVÉ DES SOMMES DUES PAR LA SEM PSP							
SURTAXE COMMUNALE	50 905,86	60 047,33	61 193,70	54 038,58	50 767,87	42 535,07	319 488,41
ORDURES MENAGERES		483,00	479,00	751,00	755,00	751,00	3 219,00
TAXES FONCIERES		3 195,00	3 286,00	3 357,00	3 408,00	3 445,00	16 691,00
ELECTRICITE	9 834,26	12 227,64	11 996,36	9 706,25	12 826,95	4 862,91	61 454,37
Facture à rembourser Payée 2 Fois par la commune			4 961,92				4 961,92
							405 814,70
TOTAL GENERAL							1 023 497,13
RELEVÉ DES FACTURES D'EAU IMPAYÉES PAR LA COMMUNE							
Factures d'eau	16 210,99	110 509,57	132 913,76				259 634,32
SOIT UNE DIFFÉRENCE À L'AVANTAGE DE LA COMMUNE DE							763 862,81
<i>La commune a payé l'eau et l'assainissement de 1996</i>		107 476,18					
<i>La commune a payé l'eau et l'assainissement de 1997</i>		76 110,02					
TOTAL		183 586,20					

Centre Communal d'action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale, comme son nom l'indique a pour mission d'aider les personnes et les familles en difficultés.

Le Conseil d'Administration qui le gère se compose :

- du Maire, Président du CCAS
- de 6 Conseillers municipaux
- et de 7 personnalités extérieures

Au cours de l'année, 342 dossiers ont fait l'objet d'une instruction par nos services avant transmission aux autorités compétentes.

- 182 dossiers familiaux (nouveaux ou renouvellement)
- 194 Intercalaires complémentaires pour dossiers
- 16 Obligations alimentaires pour dossiers extérieurs
- 47 Obligations alimentaires pour dossiers constitués
- 12 dossiers Prestation Spécifique Dépendance

18 dossiers pour prise en charge des frais de séjour dans les Maisons de Retraite.

Le service d'aide ménagère a constitué 73 dossiers, et selon les caisses, ces dossiers doivent être renouvelés deux fois par an.

10544 heures en 1997 et 9710 heures en 1998 ont été effectuées par les 12 aides ménagères qui sont au service des bénéficiaires.

Nous allons étendre le service d'aide ménagère hors caisses pour les personnes dont les revenus ne permettent pas de bénéficier de cette aide. Cette prestation sera réglée à la Mairie, ce qui permettra aux personnes qui le désirent, de faire appel à notre service, sans avoir les tracasseries administratives.

La participation de la commune pourra être soumise à l'avis motivé de la commission d'Aide Sociale.

COUT DES SERVICES PAYES AU DEPARTEMENT

INCENDIE ET SECOURS

	COTISATION ANNUELLE		TOTAL
	PART COMMUNALE <i>par habitant</i>	POPULATION	
1997	95,97	2912	279 646,64
1998	100,15	2912	291 636,80

DEPENSES D'AIDE SOCIALE

COTISATION ANNUELLE	
1997	591 858,17
1998	620 233,73

CANTINE SCOLAIRE

Suite aux exigences des normes européennes, les services vétérinaires ont interdit le portage des repas en liaison chaude, tel qu'il se pratiquait jusqu'ici, et pour lequel la commune avait dû s'équiper d'un véhicule spécial.

Il nous restait le choix entre :

- Faire porter des repas froids et s'équiper pour les réchauffer. Le prix du repas passait alors à 22 F au lieu de 16,50 et aucune amélioration de la qualité, au contraire.

- Fermer la cantine, solution inacceptable, la cantine étant un service social indispensable.

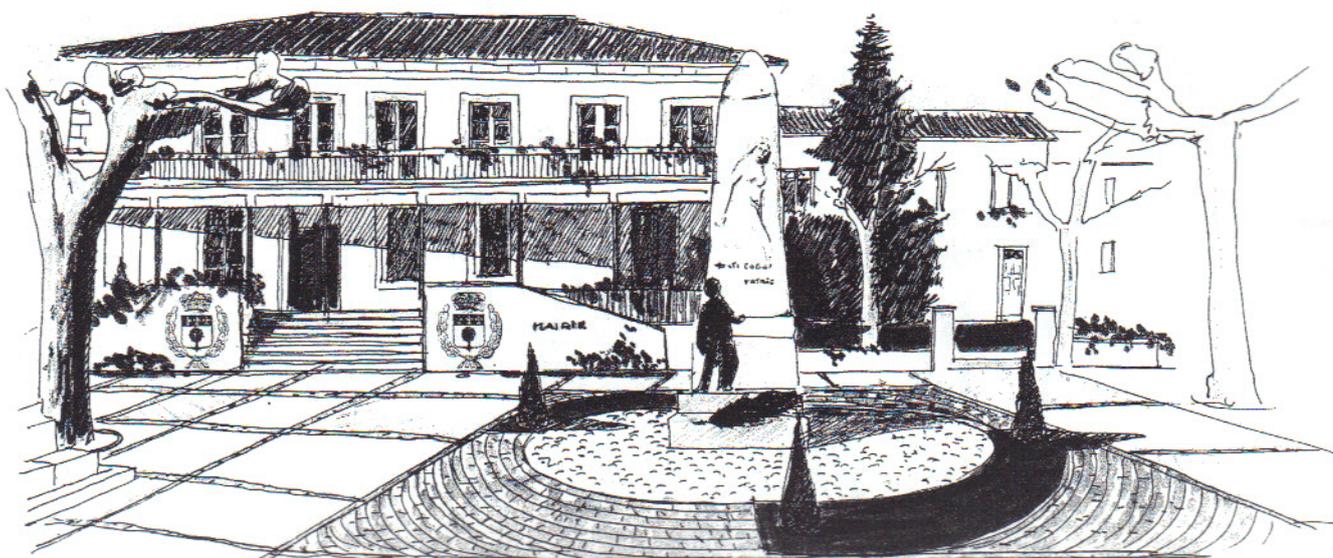
- Revenir à une formule que nous avons expérimentée : à savoir, utiliser la « Résidence du Mont Royal » où les enfants bénéficient d'une nourriture saine et irréprochable sur le plan de l'hygiène et sans faire appel à une cuisine centrale.

C'est cette dernière solution que nous avons adoptée. Elle permet de conserver la cantine municipale ainsi que les 3 emplois qui en découlent.

La moyenne journalière des repas servis au cours de ce premier trimestre est de 60.

PROJETS

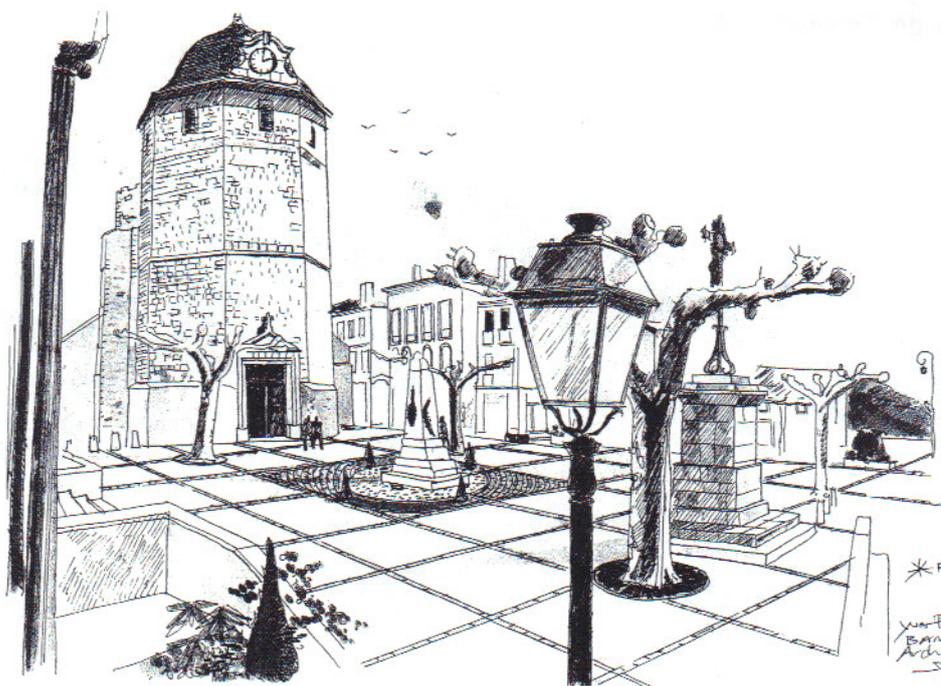
Aménagement place de la Mairie, du Mercadieu et de la rue Pelleport dans le cadre de l'opération Bastide.
Dallage granit pour les places. Pavage pour la rue Pelleport selon les esquisses ci-dessous.



* FEVRIER 98

Yves Pierre
BARRAU
Architecte DESA

Aménagement place de la Mairie et de la place du Mercadieu dans le cadre de l'opération Bastides.



* FEVRIER 98

Yves Pierre
BARRAU
Architecte DESA

Aménagement place de l'Eglise.

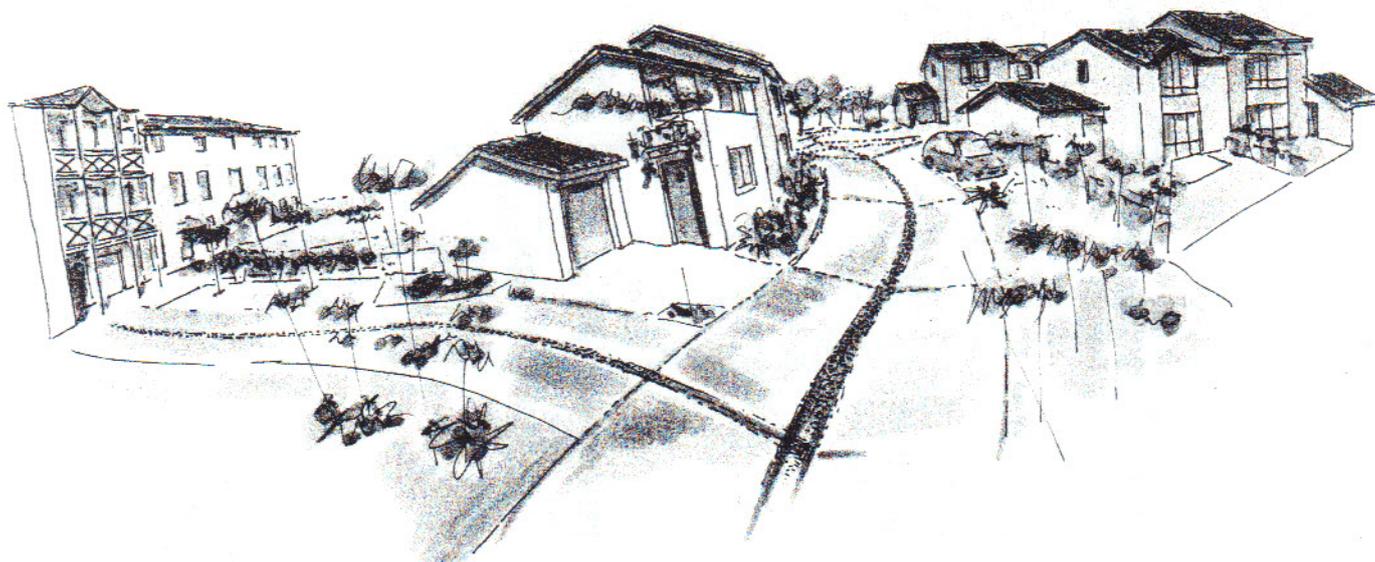


Aménagement rue Pelleport en rue semi-piétonne.

Projets

Aménagements de l'immeuble Nougaret ancien «Gaspillage» en logements sociaux. Cette opération, selon croquis ci-joint, permettra la réalisation de 4 appartements et 11 petites villas jumelées.

Ces structures redynamiseront le centre ville et permettront la création d'un passage de la rue des Girondins à la rue Lafayette



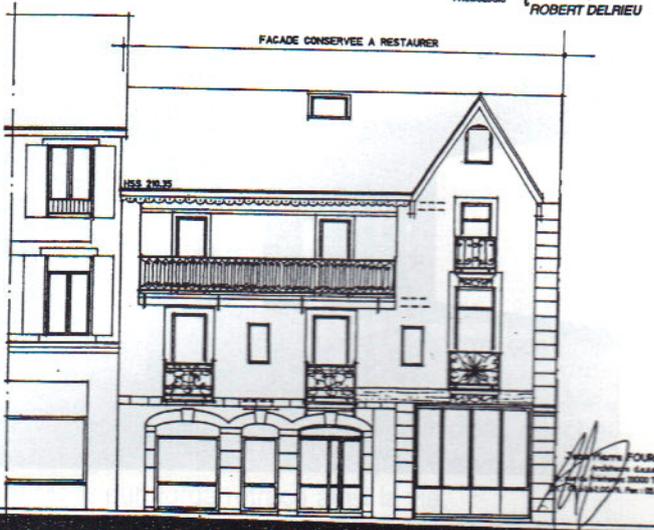
Ville de Montréjeau - Aménagement de logements Sociaux rue Barthélémy et rue de la Fontaine.

7 8 JAN 1990

Le Directeur



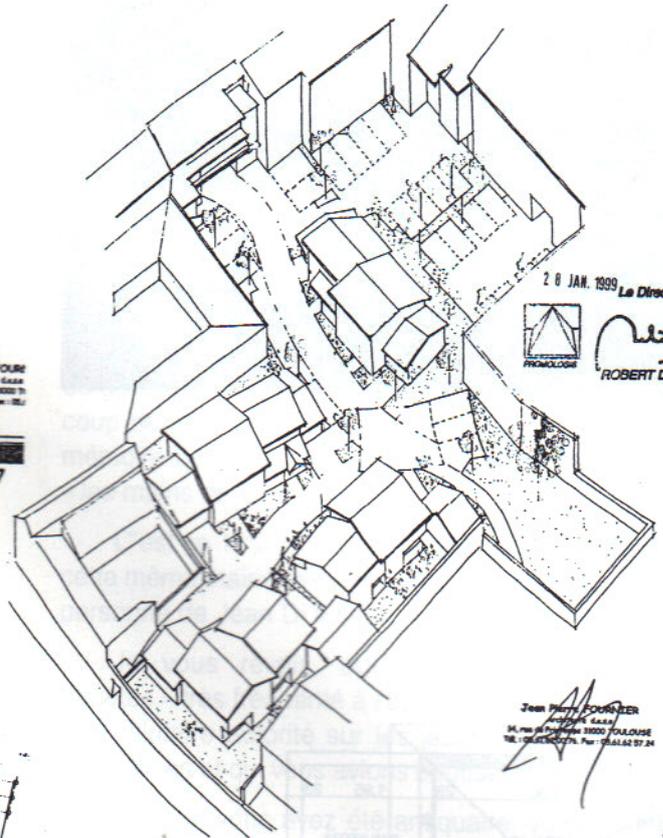
ROBERT DELRIEU



FAÇADE SUD
RUE ST BARTHÉLÉMY

7

VOLET PAYSAGER



2 8 JAN 1999

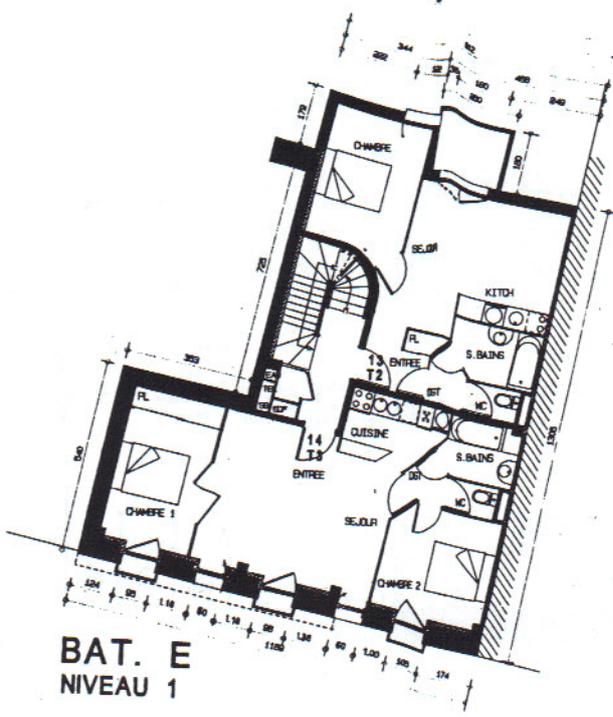
Le Directeur



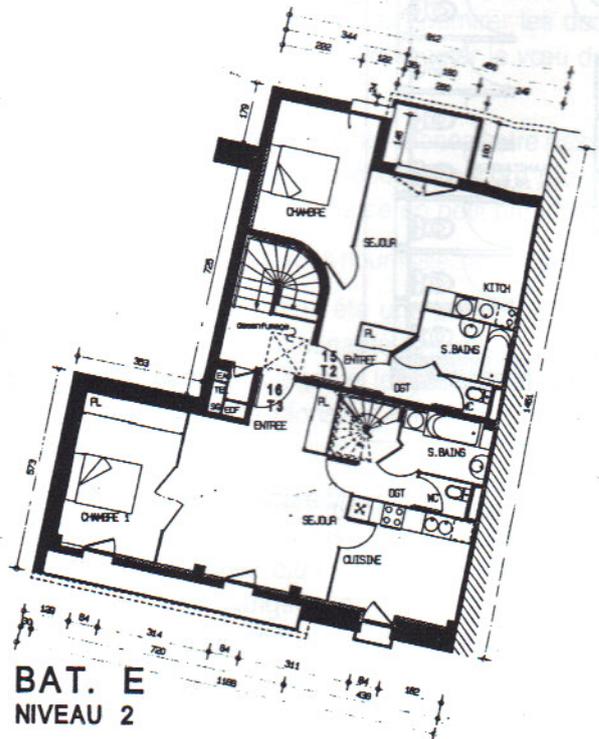
ROBERT DELRIEU

Jean Pierre FOURNIER
Architecte - GAGNÉ
M. rue de Toulouse 33000 TOULOUSE
TÉL. 05 61 23 27 76. Fax : 05 61 23 27 34

5



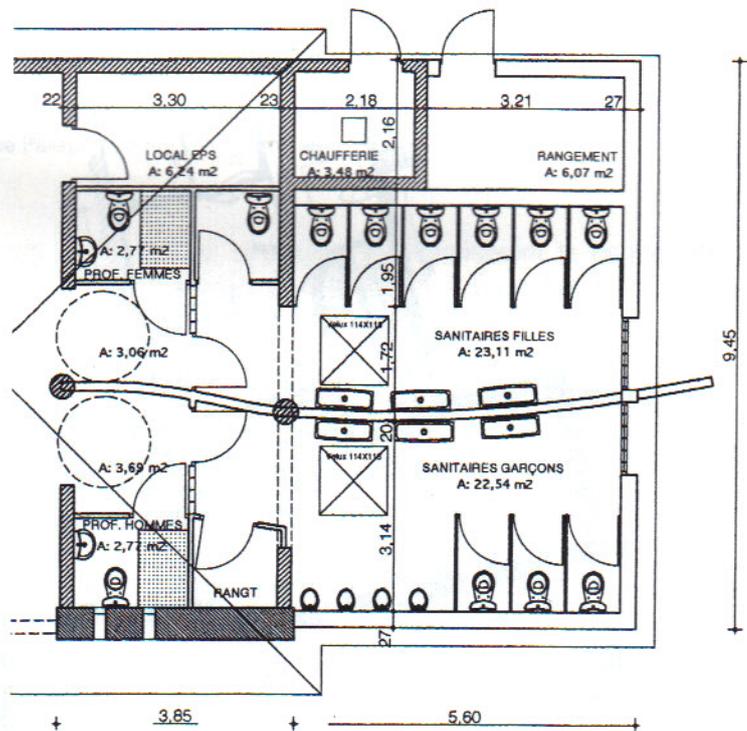
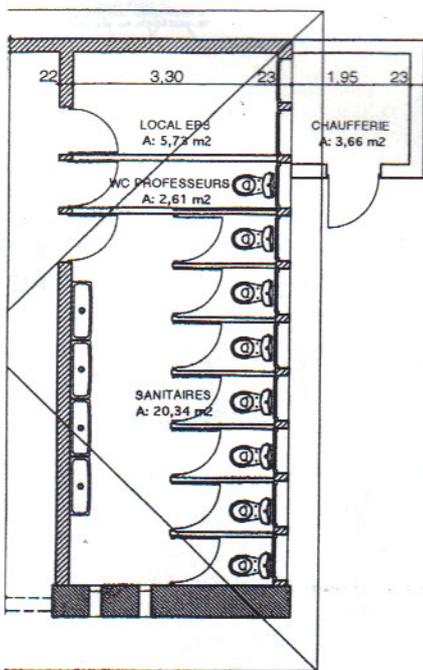
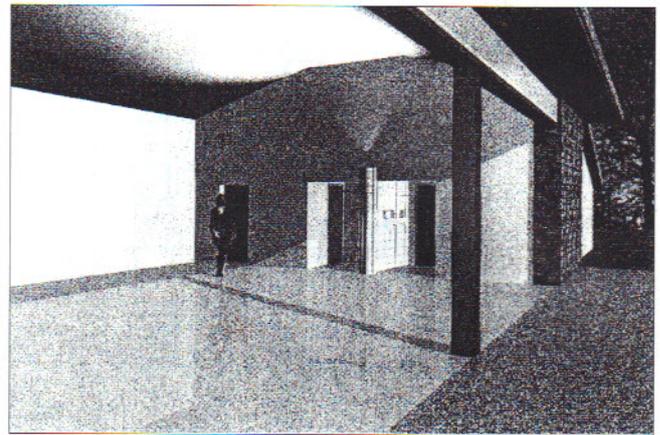
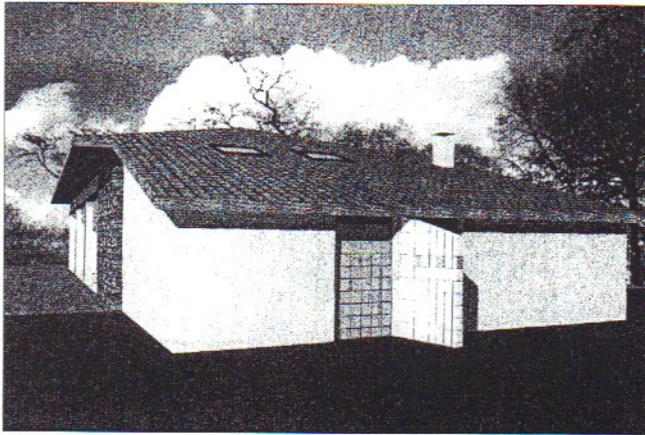
BAT. E
NIVEAU 1



BAT. E
NIVEAU 2

BA⁺
RDC

RÉFECTION SANITAIRES À L'ÉCOLE PRIMAIRE DU COURRAOU, SELON PLAN CI-JOINT



Sanitaires de l'école primaire de Montréjeau

CENTENAIRES

On vit bien et vieux à Montréjeau. La preuve, en deux ans, notre commune a rendu hommage à trois « centenaires »

- Madame LAPEYRADE
- Madame GUIBRET
- Monsieur LACOSTE

En mai nous avons fêté notre deuxième centenaire de l'année, Madame GUIBRET.

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, les cheu-x d'argent, le CCAS entouraient Madame Guibret dont Monsieur Jorda retraça ainsi la vie.



Chère Madame,

Pour la deuxième fois cette année, j'ai l'honneur et le plaisir de recevoir ici une centenaire puisqu'il y a à peine 6 jours que vous avez changé de siècle.

Vous êtes née à Paris le 5 mai 1897 et vous avez exercé la belle profession de modiste, rue du Cherche Midi, près de l'hôtel « Lutecia ».

Ce n'est qu'en 1939, à la déclaration de la guerre, que vous devenez Montréjeaulaise en suivant dans notre bonne ville votre ami Raymond Guibret, artiste lyrique bien connu dans les milieux de la Chanson sous le nom de TANIS.

C'est avec lui, Montréjealais de souche, que vous avez connu les grandes stations à la mode où il se produisait - (Biarritz - Deauville - Nice...). Il a également chanté en Angleterre pour Georges V, en Belgique au théâtre Royal, et devant l'Agadkhan.



Je me souviens encore avec émotion, des soirées de gala où il chantait pour ses concitoyens avec beaucoup de gentillesse et de talent, et me reviennent en mémoire certaines de ses chansons fétiches comme « les mains de femme ».

C'est en 1952 que votre mariage est célébré dans cette même mairie par un de mes prédécesseurs, en la personne de Jean DUFOR.

Je vous revois, ouvreuse au cinéma « Les Variétés » très fréquenté à l'époque et sachant exercer une salubre autorité sur les jeunes chahuteurs que nous étions et qui vous avons baptisée « casque d'or »

Ensuite, vous avez été antiquaire. Votre magasin s'appelait « le Bric à Brac » et votre éducateur dans ce domaine fut votre mari, lui même grand collectionneur et dont la mémoire est perpétuée par le « musée Raymond Guibret » où l'on peut admirer les dons que vous avez fait à la ville pour respecter le vœu de votre mari.

Je ne saurais passer sous silence votre passion du jardinage qui, jusqu'à une époque encore récente faisait du parc de votre résidence un petit paradis fleuri.

Femme de cœur, vous nourrissiez les chiens perdus.

Très vite, vous avez été une personnalité emblématique de notre communauté. Qui ne se souvient de vos apparitions en élégante tenue des années folles, dans la calèche de Monsieur Grandin, lors des marchés à l'ancienne.

Chacun peut encore vous voir vaquer à vos occupations et à ceux qui vous félicitent pour votre bonne forme, vous donnez bien volontiers le secret de votre longévité « bien manger et bien boire, sans excès, bien sûr ». J'ajouterais les bons soins du docteur Pujol.

Pardonnez-moi, chère Madame Guibret, de ramener à de si pauvres mots une si longue et si belle vie,

mais croyez bien que c'est pour moi un grand privilège de pouvoir vous honorer aujourd'hui.

Au nom du Conseil Municipal et de toute la population Montréjeaulaise, permettez-moi de vous féliciter très chaleureusement et de vous embrasser comme j'aurais aimé pouvoir embrasser ma propre mère qui aurait eu 100 ans l'année dernière, en attendant notre prochain rendez-vous pour vos 101 ans.

*
**

Monsieur le Représentant de l'Office National des Anciens Combattants,

Monsieur le Représentant du Comité d'entraide de la légion d'honneur,

Madame et Messieurs les représentants de l'administration des Douanes,

Monsieur le Conseiller Général,

Mesdames les Maires de Franquevielle et Réjaumont,

Mesdames et Messieurs les élus,

Messieurs les Présidents d'Associations d'anciens combattants,

Madame la Directrice et le personnel de la Maison de retraite,

Mesdames, Messieurs

C'est la troisième fois depuis que je suis Maire que j'ai le plaisir et l'honneur de fêter un centenaire. Je le fais avec d'autant plus d'émotion que je salue en vous, Cher Monsieur LACOSTE, non seulement le citoyen qui aura traversé le 20^e siècle, mais aussi et surtout le « poilu » rescapé et encore témoin de la première guerre mondiale.

Vous êtes né le 28 décembre 1898 à Réjaumont dans les Hautes-Pyrénées, aîné de 10 enfants, 5 garçons et 5 filles.

Appelé sous les drapeaux à Tarbes puis à Pau à 18 ans et 3 mois, vous suivez une instruction militaire au 18^e Régiment d'Infanterie.

A Noël 1917 vous prenez le train pour Paris et, après plusieurs cantonnements successifs derrière la ligne de feu, vous partez au front le 25 Mai 1918.

Vous avez à peine 20 ans lorsque le 11 septembre 1918, à ROUPY, dans l'Aisne, vous êtes blessé par balle au bras gauche. Votre capote, trouée en plusieurs endroits témoigne que d'autres balles vous étaient destinées, mais n'ont heureusement endommagé que le vêtement.

Après un séjour à l'hôpital de Berck Plage et une permission de convalescence, vous rejoignez les armées le 1^{er} Novembre 1918.

Après un séjour à la Rochelle, la commission de réforme de Saintes vous accorde une invalidité inférieure à 10 %.



M. Lacoste au centre.

Vous faites une période d'occupation en Allemagne avant d'être renvoyé dans vos foyers le 13 Juin 1920 avec un certificat de bonne conduite.

Vous ferez alors carrière dans l'administration des douanes avec affectation à Paris en 1924.

En 1926 vous épouserez Césarine Elisabeth PERES, votre fils Guy et votre petit-fils sont à vos côtés.

Vous allez encore connaître la 2^e Guerre mondiale, l'exode de 1939 qui vous amènera d'abord à Auvillars près d'Agen puis enfin à Franquevielle où vous attendent votre femme et votre fils.

Rappelé le 2 Septembre 1939 au 1^{er} bataillon des douaniers de paris, vous serez ensuite, à votre demande, affecté à Salles et Pratvielh, près de Luchon, jusqu'à l'âge de la retraite que vous prendrez à Franquevielle en 1955.

C'est en 1994 que vous vous installerez au Mont Royal où chacun peut apprécier votre bonne forme autant physique qu'intellectuelle grâce aux bons soins du Docteur Cavert ici présent. A ma grande honte, c'est vous qui m'avez rappelé que j'avais réalisé des travaux chez vous...

C'est ici que j'ai eu le privilège de vous voir remettre la légion d'honneur par le Général Rabot qui a délégué Monsieur Jean Bordes pour le représenter et c'est là, j'en suis sûr, que vous resterez encore longtemps grâce aux bons soins de Madame Immery et de tout le personnel féminin qui a, je le sais, un faible pour vous...

Je remercie également les services des douanes qui ont délégué Madame Sommier, Messieurs Rous Vergé et Sommier.

Il est assez dérisoire de condenser ainsi, en quelques lignes, une longue vie faite, comme pour chacun d'entre nous de joies et de peines, de rencontres, d'amitié...

Aujourd'hui, votre pensée va à tous ceux que vous avez aimés, à tous ceux qui vous aiment, et qui, avec moi, vous disent du fond du cœur : BON ANNIVERSAIRE, Monsieur LACOSTE.

Note : A l'heure où nous mettons sous presse, nous avons appris le décès de Monsieur François Lacoste.

TELETHON 98

Le Téléthon 97 avait été un succès. Grâce aux nombreuses associations qui avaient répondu à l'invitation des organisateurs de l'A.F.M., la commune de Montréjeau avait récolté la somme de 43 963 F.

En 1998, record largement battu, puisque c'est un total de 84 241,70 F que nous avons pu reverser.

Un grand merci à tous les participants sans oublier la commune et l'Association sportive de Villeneuve Lécussan dont le loto a rapporté 20 452 F.

Un grand bravo aux membres du club Cynophile et du club de Course à Pied d'Aventignan et du Comité des Fêtes de Cuguron, qui ont bien mérité les 32 406 F qu'ils ont ramenés en parcourant 80 km.

Le Club de Radio Modélisme a échoué de peu dans sa tentative de record de rails miniatures... Le Guinness, ça sera pour l'année prochaine.

La Maison de Retraite a organisé son traditionnel loto, le Judo Club associé aux éducateurs des écoles primaires de la commune avait organisé une vente de ballons gonflés à l'hélium et lâchés par les enfants. Un concert a été donné par l'école Municipale de Musique. Les Troubadours du Mont Royal ont animé le cœur de la ville. Le club de Bridge et le Golf du Comminges ont



effectué des tournois et l'Ecole de Rugby, le club de Patins à Roulettes, le Tennis Club, le Judo Club ont effectué des démonstrations.

Ont également participé le Club des cheveux d'Argent, La Croix Rouge, les Cars Macias, l'ADEM et les amis de Sainte Germaine qui avaient organisé une journée portes ouvertes.

Exceptionnellement cette année, le grand orchestre symphonique de Minsk s'est produit à la salle des Fêtes.

Le Maire, en présentant ses vœux a félicité tous les participants.

ACADÉMIE DE MUSIQUE

Du 20 au 30 août, l'Académie de musique s'était installée au couvent des Sœurs Dominicaines. Cet été musical avait lieu habituellement dans les Hautes-Pyrénées mais Madame Janine LAROCHE, président fondateur de l'Association organisatrice, et professeur du conservatoire supérieur de Paris, membre de la société des auteurs et compositeurs, soliste de Radio France et des radios Scandinaves, avait choisi notre ville pour tenir cette V^e session Internationale du Sud-Ouest.

Des Maîtres de réputation mondiales tel que Chantal Fraysse, Maurice Moulin, Bruno Pasquier, Olivier Seube, Klaus Heitz, Raphaël Chrétien, Georges Alirol, Emmanuel Abbühl, Guy Deplus, Jean Christophe Benoit, Henrik Bruun ainsi que Janine Laroche, ont donné des concerts les trois premiers soirs en la Chapelle de Sainte Germaine et les étudiants les soirs suivants. C'est ainsi que pendant 10 jours notre cité a vécu « les Nuits Musicales du Mont Royal ».



Devant la réussite de cette académie de musique, Madame Janine LAROCHE nous a promis de renouveler cet été musical à Montréjeau et nous nous réjouissons que ces soirées viennent rehausser notre culture musicale.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS



Une nouvelle fois, notre commune va participer au concours des villes et villages fleuris, la collaboration des administrés est souhaitée pour l'embellissement des abords des habitations et des balcons.

Le Comité Départemental de Tourisme nous a adressé le palmarès des habitants de la commune qui ont participé au Concours Départemental de 1997.

- 1 - Madame Juliette RODRIGUEZ
- 2 - Madame Jeannette SERVAT

ORDURES MENAGERES

Nous avons constaté que durant le week-end, des sacs éventrés par les chiens gisaient sur la chaussée donnant une image négative de notre ville. Nous vous rappelons que les ordures ménagères doivent être contenues dans des poubelles fermées déposées sur le trottoir le matin et non la veille ou le dimanche ou jetées dans les contenants prévus à cet effet.

Nous vous remercions de votre civisme et de votre aide pour que Montréjeau soit une ville propre pour ses habitants et pour le regard que pose le touriste de passage.



DIVAGATION des CHIENS

Il est rappelé aux propriétaires que la divagation des chiens est interdite et qu'ils sont responsables des dégâts et accidents qu'ils pourraient occasionner.



La Mairie fait de gros effort pour maintenir la ville propre, nous demandons votre participation pour faire en sorte que tout le monde puisse en profiter.

Remise de diplôme

Après une formation préparatoire au Certificat d'Aptitude à la Formation de Directeur d'Etablissement Social, Madame IMMERY, directrice de la Maison de Retraite du Mont Royal, a brillamment obtenu son diplôme option "personnes âgées".

C'est dans les locaux du Centre Régional de Formation à Toulouse que la Directrice du centre a remis ce diplôme à Madame IMMERY, en présence de Monsieur JORDA, président du Centre Communal d'Action Sociale et de Madame CAMBOURS, membre du CCAS.



Le Conseil d'Administration adresse ses félicitations à Madame IMMERY pour cette réussite.

EXCELLENTE INITIATIVE

Félicitations à la société de pêche de Montréjeau pour son heureuse initiative visant à créer un lieu de pêche pour les enfants par l'aménagement du ruisseau déversoir qui va du lac à la Garonne.

EXPOSITION "Sous le soleil des indiens"

Madame Immery, Directrice de la Maison de Retraite du Mont-Royal, toujours soucieuse d'ouvrir son établissement sur l'extérieur a exposé des œuvres d'Amérique du Sud, en particulier du Pérou et de l'Equateur.

Tapisseries, panneaux d'information relatant l'histoire de ce pays étaient présentés. Une salle vidéo a

été également aménagée pour proposer des films sur la civilisation Incas et sur Christophe Colomb et la découverte du nouveau monde.

Cette exposition, inhabituelle dans une maison de repos a donné entière satisfaction au résidents qui ont accueilli de nombreux établissements scolaires dont l'histoire de ces pays figure au programme de cinquième.

ARBRES de NOËL

Le 19 Décembre à 16 heures, Monsieur le Maire entouré des adjoints et de quelques conseillers municipaux, souhaitait la bienvenue à l'assistance ainsi qu'au Père Noël qui avait prévu de venir sur la neige en traîneau jusqu'à la salle des fêtes joliment décorée par les employés de la ville.



Il est finalement arrivé sans neige pour récompenser les enfants de 2 ans à 8 ans scolarisés dans la commune.

Autour du goûter de Noël organisé par la Municipalité, il a effectué sa distribution aux enfants qui



attendaient patiemment l'appel de leurs noms pour embrasser le Père Noël et recevoir son cadeau.

Le Père Noël a continué sa journée de travail et s'est rendu à la Maison de Retraite du Mont Royal où il fut accueilli dans une ambiance de fêtes animées sous la houlette de Madame IMMERY, directrice, entourée du personnel et de quelques membres du Club des Cheveux d'Argent qui ne manquent pas de participer aux après-midi récréatives pleines d'entrain.



Les Jardiniers préparent dans les serres municipales les fleurs et plantes qui décoreront les parterres cet été.



VISITE DE LA MAIRIE PAR LES "JEUNES CITOYENS" DES ÉCOLES MATERNELLES DE MONTRÉJEAU

Visite de la Mairie par les jeunes citoyens des deux écoles maternelles de Montréal

A cette occasion le Maire a mis son écharpe pour célébrer le mariage de Kildine et Théophile à la grande joie des petits camarades.

Chacun a pu reconnaître son quartier et sa maison sur le plan cadastral et on a trouvé que la Maire avait un grand fauteuil.

Cette visite a fait naître de nombreuses vocations de "Maires". Ils ont remis au Maire la lettre ci-dessous.

Bonjour Monsieur le Maire

Tous êtes gentil de nous avoir refait le carrelage et la peinture des classes. C'est joli et agréable. Merci, on est content de travailler dans des classes toutes belles.

Merci pour nous avoir mis le goudron dans la cour comme ça quand quelqu'un se met par terre il ne se saltra plus.

Merci pour la cuisine on peut faire des gâteaux de la confiture et de la soupe.

Merci pour les toilettes c'est plus joli les robinets sont plus commode. Pour se laver les mains c'est mieux avec l'eau chaude.

Gros bisous

Les enfants de la maternelle

Un sympathique goûter clôturera cette cérémonie très officielle.



Les jeunes citoyens remettent leurs cadeaux à M. le maire.



M. le maire embrasse les jeunes mariés.

*Trois petits palmipèdes sont éclos des amours d'un couple de cygnes noirs originaires
d'Australie qui avaient chanté tout l'été sur le plan d'eau.*

Ces trois boules grises deviendront noires avec un bec rouge.

Quelques jours plus tard, les bébés cygnes se sont retrouvés orphelins.

Une blessure profonde et béante a été fatale aux parents.

Sur les 3 orphelins qui avaient peur de subir le même sort, un seul est rescapé.

Amis promeneurs, surveillez vos chiens. La divagation des chiens est interdite.

Pensez à la joie que procure ces cygnes à nos habitués et aux visiteurs du plan d'eau.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

COMMUNIQUÉ :

Recensement de la population : c'est pour bientôt !

Le recensement de la population aura lieu à partir du 8 Mars 1999 dans les maisons individuelles et les appartements. Les personnes vivant en "communauté" (foyers de travailleurs, cités universitaires, internats, hôpitaux, établissements militaires,...) sont recensées dès février. Cette action conjointe de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) et des mairies est l'occasion unique de disposer d'une photographie précise et actualisée de la population, dans sa diversité et son évolution. C'est pourquoi, chaque personne vivant en France, quels que soient sa nationalité et son âge, est concernée. Un agent recenseur viendra déposer et retirer à votre domicile des questionnaires. Votre anonymat est préservé, les informations individuelles recueillies sont confidentielles et uniquement destinées à l'INSEE, qui les transforme en statistiques. Les indications chiffrées obtenues sont indispensables pour faire des choix en matière de politique d'emploi, de formation, de protection sociale et sanitaire (transports, crèches, hôpitaux, écoles, routes, équipements sociaux, culturels et sportifs...

Votre participation est nécessaire, pour la collectivité nationale et surtout pour la vie de votre commune.

Les conciliateurs de justice

A votre service le conciliateur de justice.

Par décret du 20 Mars 1978, modifié le 15 décembre 1996, le Ministère de la Justice a mis en

place des Conciliateurs Judiciaires dans votre département.

Sachez profiter de cette institution nouvelle !

Les conciliateurs de justice sont à votre disposition pour vous aider à résoudre, sans aucune formalité ni aucun frais, les différends, naissant entre particuliers à l'occasion de la vie quotidienne.

Pour obtenir leurs bons offices, aucune formalité n'est requise. Il suffit, soit de se présenter à leur permanence, soit de leur écrire à la mairie où ils se tiennent en général.

L'intervention du conciliateur de justice peut être mise en mouvement par toute personne animée de l'intention de proposer une conciliation.

La mission du conciliateur de justice consiste à entendre les intéressés et à leur proposer une solution équitable pour mettre un terme à leur différend. Si l'accord se réalise, un procès-verbal est rédigé dont un exemplaire est remis à chacune des parties. L'original étant déposé au greffe du Tribunal d'Instance.

Cette intervention, entièrement gratuite, accessible à tous, épargnera, dans bien des cas, les tracasseries, les contraintes et les frais d'un procès.

Par sa simplicité, sa rapidité et sa gratuité, cette institution tend à faciliter les rapports entre particuliers, améliorant ainsi la qualité de votre vie quotidienne.

N'hésitez pas à vous présenter auprès du Conciliateur de Justice de votre canton :

M. Jean-Claude ADRIAN

Permanence à la mairie de Montréjeau

Réception le : Lundi de 14 h 30 à 17 h et sur rendez-vous.

Portage de repas à domicile

Ce service a été mis en place par le SIVOM de Montréjeau - Saint-Gaudens - Aspet. Les personnes de plus de 60 ans peuvent en bénéficier ainsi que les

malades et convalescents de moins de 60 ans (sur avis médical).

Coût du repas : 30 francs

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le SIVOM - Tél. 05 61 94 73 73

SAMEDI 6 FEVRIER 1999

SP 1

PAGE 4

A

Chambre des comptes de Midi-Pyrénées

« L'intercommunalité génère des impôts supplémentaires »

« **L'**intercommunalité est peu compréhensible, peu transparente et peu démocratique... » En concluant son allocution sur ces propos, le président de la chambre régionale des comptes M. Limouzin-Lamotte a jeté, hier, un pavé dans la mare, lors de la rentrée solennelle de l'institution qu'il préside.

Les contrôles des magistrats de cette institution sur les finances et la gestion de ces syndicats à vocations uniques ou multiples, districts, communautés de villes ou de communes ont relevé un excès et une superposition de structures (1.512 en Midi-Pyrénées pour 3.026 communes), une incohérence des périmètres, des dépassements de compétences.

Et surtout a souligné le président, « l'intercommunalité génère une hausse des charges, des dépenses d'immobilier, des cumuls d'emplois et de rémunérations, de nouvelles indemnités d'élus et un alourdissement de la fiscalité locale ». Ce dernier a été chiffré : +7 % d'impôts locaux en moyenne pour les communes de 94 à 96 et +9,3 %. Plus de la moitié des communes qui ont adhéré à une intercommunalité ont continué à augmenter leur fiscalité.

Ce réquisitoire assorti de quelques exemples a été diversement commenté par les élus présents dans la salle. Le président du conseil économique et social Jean-louis Chauzy, défenseur d'une simplification en pays et agglomérations, avoue « boire

du petit lait ». Pierre Izard, président du conseil général de Haute-Garonne est satisfait qu'enfin on dénonce « la multiplicité et l'incohérence de la coopération intercommunale tous azimuts ».

En revanche, Marc Censi, président du district de Rodez regrette « qu'on généralise à partir de quelques exemples et qu'on prenne ainsi le risque de tuer l'initiative locale ». Jean-Michel Baylet, président du conseil général de Tarn-et-Garonne auteur de la loi de 1992 qui a justement permis à la France de résoudre la dispersion provoquée par le découpage en 36.000 communes défend le principe : « ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. On peut certes améliorer la transparence et la lisibilité des structures intercommunales, mais sans intercommunalité comment les petites communes vont-elles s'en sortir, comment prétendre lutter contre la désertification et faire du développement local ? C'est vrai dans la ruralité et aussi en ville : une agglomération forme un tout, une entité de vie cohérente ». Il est vrai qu'à Rodez ou à l'ouest du Tarn-et-Garonne, le citoyen est familiarisé avec le district.

Justement dans le cadre de la loi Chevènement, le Parlement va se pencher de nouveau sur l'intercommunalité. La chambre régionale des comptes aura apporté son... pavé dans la mare aux débats.

P. J.

le nouveau COMMINGES

art Editions Gilles de COURS de SAINT GERVASY
route de Sains-Elis
31390 LAFITTE VIGORDANE

Le GRATUIT du PAYS

FÉV. 98

Téléphone : 05 61 87 52 52
Tél. Portable : 06 09 75 28 06
Télécopie : 05 61 87 93 00

Surprise

MONTREJEAU S'AFFICHE SUR INTERNET !!!

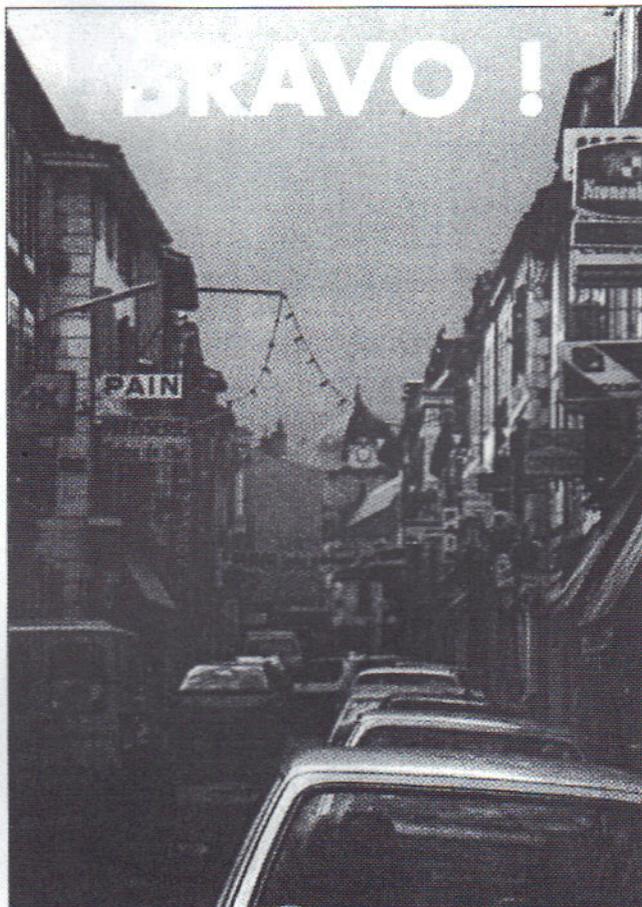
Un petit «coup de chapeau» bien mérité que nous nous permettons d'adresser ici à la ville de Montréjeau pour son initiative.

C'est par le plus grand des hasards que nous venons de découvrir le site web que vient de réaliser la municipalité de Montréjeau.

Ceux qui sont déjà utilisateurs du «réseau des réseaux» pourront donc désormais se connecter directement à l'adresse suivante :

www.mairie-montrejeau.fr

Ils y découvriront un site bien pensé, largement agrémenté de photographies et simple à parcourir. À notre connaissance, en créant ce site, Montréjeau devient donc précurseur en la matière pour la région du Haut-Comminges. Grâce à cette excellente initiative, le monde entier peut maintenant s'informer directement sur Montréjeau : son histoire, ses services, ses commerces, les sports, les loisirs, les bonnes tables, l'accueil touristique local... bientôt sans doute un petit reportage !



ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes prend en charge l'animation de la cité. Avec l'aide précieuse de la municipalité, il propose aux Montréjeaulais une palette d'animations aussi variées que passionnantes.

C'est ainsi qu'il organise les floralies, la fête locale, les bals, la fête du 14 Juillet, le marché à l'ancienne et le traditionnel festival folklorique International dans lequel se produisent différents groupes de France et du Monde et bien sûr les Troubadours du Mont Royal.



Autre point fort du Comité des Fêtes, la foire à la brocante qui se déroule sous la grande halle.

On le voit, le Comité des Fêtes s'investit chaque année davantage pour apporter à la ville un air de fête et une joie de vivre dont chacun a bien besoin.

Groupe AWATINAS (Bolivie)



Groupe d'Ossetie du Nord : "ARFAN"

PÂTRES ET PASTOURELLES

Les Troubadours du Mont-Royal

Une continuité sans faille

Alors que 1997 restera l'année charnière de notre société créée en 1954 par Monsieur Bouché et bons nombres d'amis de Montréjeau avec lui, l'activité des Troubadours du Mont Royal n'a jamais cessé.

Comme les grandes équipes peuvent en connaître, les sociétés du spectacle rencontrent également leurs moments de difficultés et leurs heures de gloire. Mais dans l'adversité, chacun sait qu'en se serrant les coudes, l'homme peut être capable de réaliser de grandes choses.

Nous avons connu des disparitions de jeunes et moins jeunes, des moments de prestige et de rêve au travers de spectacles et festivals dont les anciens peuvent toujours rapporter des témoignages heureux. Les difficultés pour assurer des recrutements de musiciens, danseurs et danseuses sont bien entendu le soucis annuel de toute troupe de jeunes comme la nôtre. Nous y avons fait face avec plus ou moins de réussite selon les années. La dynamique a certainement été un peu émoussée par quelques préjugés sur le sérieux et la qualité du groupe au travers de propos fort mal colportés dans la cité commingeoise.

Toujours présents dans les manifestations populaires officielles et culturelles, Les Troubadours n'ont jamais raté un rendez-vous et celui du festival en particulier.

Acteurs dynamiques du Comminges, et vivants de la vie de la Cité, au travers de leurs prestations en France et en Europe, ils veulent continuer à porter haut les couleurs de l'amitié entre les régions et

les peuples. Pour cela, comme pour les équipes de rugby, et l'USM en est bien l'image à Montréjeau, il faut encourager les jeunes à venir rejoindre les rangs de l'école des Troubadours, et dès l'âge de 14 ans de continuer ensuite chez les aînés en toute logique pour assurer la pérennité de l'Association et assurer la relève.

La culture, c'est quelque chose qui se transmet de génération en génération. Elle est une, et indis-

sociable de la solidarité entre les générations. C'est sur ce symbole fort et rassembleur, que l'équipe encadrant les Troubadours du Mont Royal de Montréjeau s'appuie depuis des années. Inculqué par Monsieur Bouché maintenant Président d'honneur, ce prin-

cipe nous aide à porter le flambeau de l'amitié par vent et marées au-delà de tout clivage qui serait suicidaire pour la sauvegarde de ce patrimoine et pour le respect de l'identité culturelle de Montréjeau.

L'image symbole de cette année 1997 pour les Troubadours reste bien celle de tous ces jeunes grands et petits qui demain continueront à représenter Montréjeau au-delà des frontières.

La nouvelle équipe compte bien s'attacher à défendre et transmettre ces valeurs en s'entourant de tous ceux qui, dans la transparence et la convivialité désirent poursuivre le même but : s'écouter, s'entendre, et sauvegarder le Patrimoine Culturel en faisant vivre Montréjeau.



GOLF DU COMMINGES

Le Golf du Comminges représente :
241 Membres cotisant à l'Association dont :

- 206 licenciés au Club
- 25 licenciés extérieurs
- 10 saisonniers

- 500 entrées journalières de visiteurs
- + de 3000 seaux de balles au practice

	1997	1998	TOTAL
Redevance sur cotisation reversée à la ville	109 876.00	149 776.00	259 652.00
Perception Municipale Directe	81 110.00	64 750.00	145 860.00
	190 986.00	214 526.00	405 512.00

2 personnes affectées, 1 professeur à temps plein à titre libéral.

Le nombre de membres situe le club en 11^{ème} position sur les 31 golfs de la ligue Midi-Pyrénées avec le taux de croissance le plus élevé.

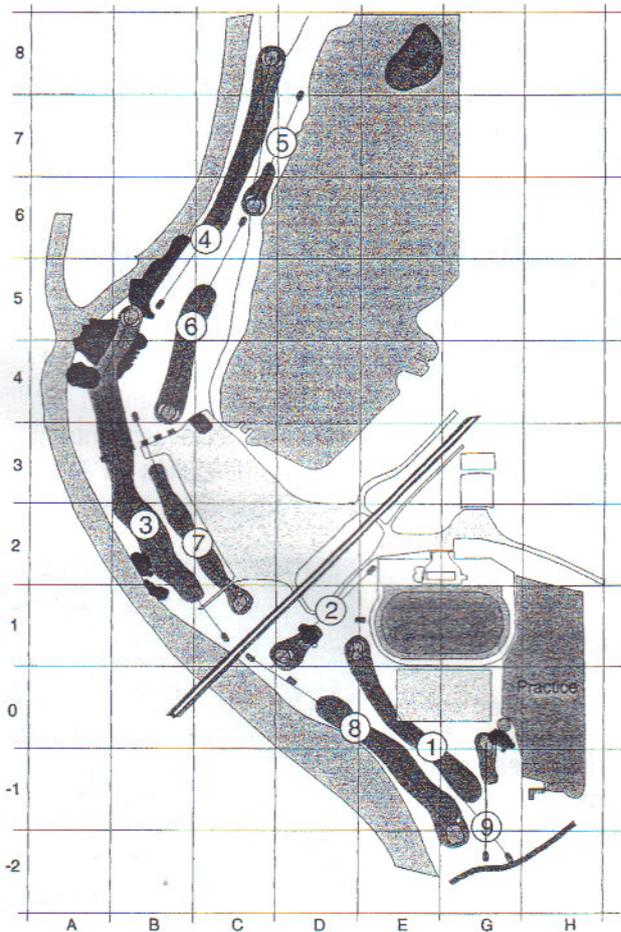
Le club a signé une convention avec le Collège de Montréjeau pour le Golf scolaire. 35 jeunes, toutes catégories confondues, ont été présentés et ont obtenu le "Brevet Sportif".

Le Golf du Comminges représente un apport payagé pour la ville et accroît son patrimoine touristique.

Il est mentionné dans les annuaires du golf en France et à l'étranger.

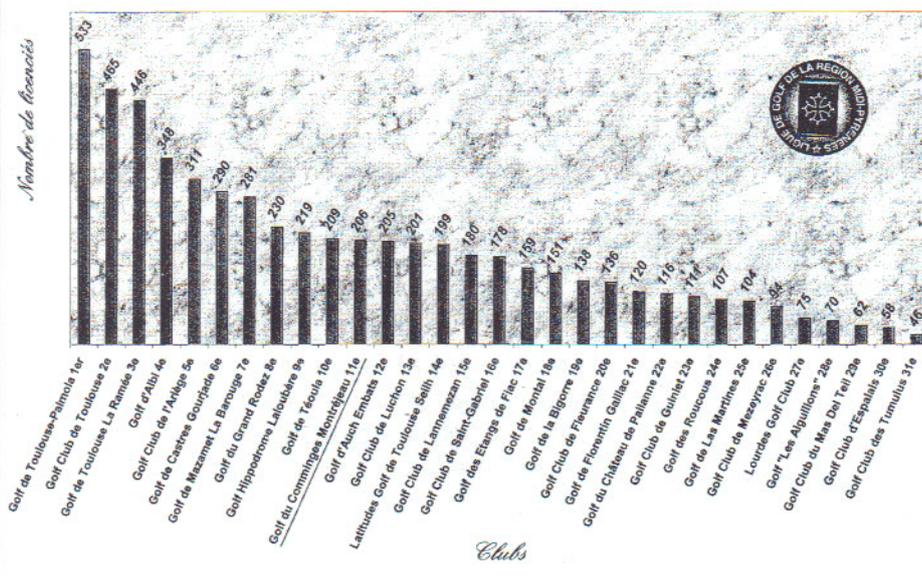
Sa fréquentation est en constante augmentation depuis 10 ans et l'on peut prévoir un nouvel essor en 1999 en harmonie avec l'aménagement de la

VILLE DE MONTREJEAU
Golf Club du Comminges
Avant-projet de l'extension du terrain de golf
30 Mai 1996



zone de loisirs, le chemin du tour du lac sur 3,8 km et les 2 km du parcours des pêcheurs dans un site incomparable.

CLASSEMENT DES GOLFS DE LA REGION MIDI-PYRENEES EN FONCTION DU NOMBRE DE LICENCIES



Les recettes du golf reversées par le Club à la commune devrait s'élever à plus de 300 000 F en 1999.

♠ ♥ ♦ ♣ **CLUB DE BRIDGE** ♠ ♥ ♦ ♣

Avec 15 ans d'existence, on peut considérer que notre club a atteint sa majorité. Les effectifs en légère augmentation cette année sont encourageants.

Avec deux joueurs classés en 1^{ère} série et plusieurs autres aux portes de la 2^{ème} série, le club affiche une qualité reconnue.

Outre le tournoi de régularité du mardi après-midi, les nombreuses compétitions officielles par

paire ou par quatre et le challenge du Comminges, le Club offre une initiation au bridge pour les débutants et une séance hebdomadaire de perfectionnement.

Chacun s'accorde à reconnaître la convivialité qui règne dans notre local, place Valentin Abeille. Les amateurs de cartes peuvent se renseigner auprès de la Présidente.

Club : 05 61 95 65 59 - Domicile : 05 61 95 81 74

BIBLIOTHEQUE POUR TOUS

Un livre pour le prix d'un quotidien !

La "bibliothèque pour tous", 22 place Valentin Abeille (ancien hôtel du parc) propose plusieurs milliers de livres pour adultes et pour enfants dont les toutes dernières nouveautés intéressantes et même des lives-cassettes pour enfants.

Elle est ouverte le lundi de 10 heures à 11 heures 30
le mercredi de 15 heures à 17 heures
le vendredi de 16 heures à 18 heures
le samedi de 10 heures à 11 heures 30

L'accueil y est très chaleureux et les conseils attentifs à chacun.

TENNIS-CLUB de MONTRÉJEAU

Un club en pleine forme

L'année 1997 a vu une progression de 16 licenciés pour un total de 132, dont 72 jeunes.

Quatre équipes « seniors hommes », deux équipes dames et quatre équipes jeunes ont été engagées en championnat des Pyrénées et du Comminges. Elles se sont comportées honorablement dans leurs catégories, à noter que l'équipe UNE masculine a gagné la Coupe du Comminges.

En championnat individuel, 16 jeunes et 11 seniors ont été engagés et ont obtenu de bons résultats avec un titre du champion de ligue en benjamin.

Le Tournoi « jeunes » qui s'est déroulé du 24 Mai au 8 Juin a connu un beau succès avec 109 engagés, devenant le 1^{er} en Comminges et rentrant dans les dix premiers de la ligue Midi Pyrénées.

Le Tournoi adulte du mois d'Août, fait partie du circuit de la raquette du Midi. De ce faire est un des premiers de la ligue et a compté 187 engagés.

Le club compte 36 classés dont 1 deuxième série - 7 troisième série et 287 quatrième série.

L'école de tennis est encadrée par deux brevetés d'état et un moniteur diplômé. Les cours se déroulent le mercredi après-midi et le samedi. Nous sommes heureux de la sélection du jeune Coubères au tournoi des petits as à Tarbes.

La ville met à la disposition ses installations au T.C.M. à savoir :

- 5 courts en terre battue, dont 2 couverts.

Pour tous renseignements, téléphoner au 05 61 95 80 44



T.M.C. Un groupe de l'école de Tennis

RADIO MODÉLISME : 17 ans d'existence

En route vers ses 17 années d'existence, l'Association Montréjaulaise de Radio Modélisme propose à ses adhérents les activités que sont la construction de bateaux et d'avions radio-commandés, de maquettes statiques et depuis 3 ans, la réalisation d'un réseau de train, fruit d'une association d'idées et d'un travail collectif.

Durant l'été, l'AMRM organisme des rencontres inter clubs, sur le plan d'eau de Montréjeau, participe à des manifestations identiques dans le grand Sud-Ouest, dont Tarbes, Pau, Toulouse, l'Union, Blagnac, mais également dans les Pyrénées Orientales à Saint-Estève.

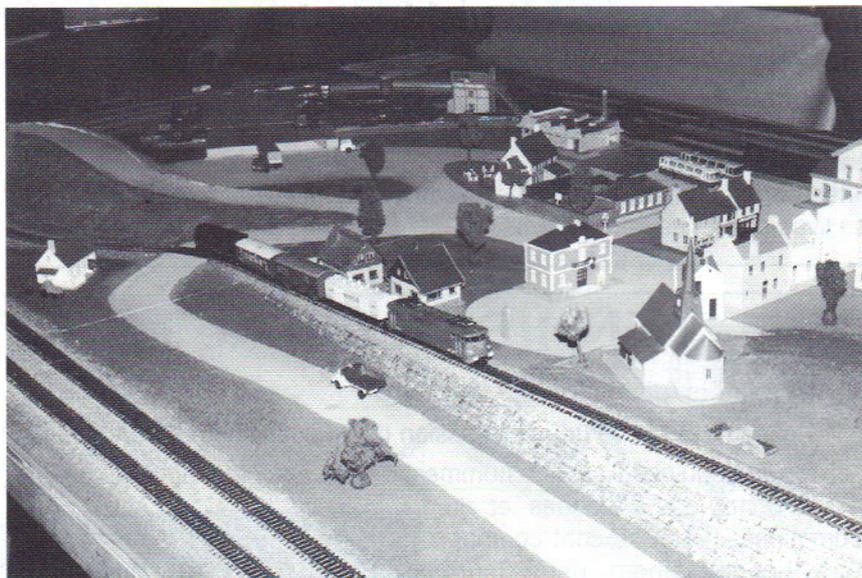
En août 97, une manifestation navale réalisée en nocturne pour la première fois au lac de Montréjeau reste une expérience à reconduire, compte tenu de son vif succès.

Enfin, après la participation du Club au TELETHON début décembre, 2 journées "Pyrénées Espace Passion" regroupant des collectionneurs et des passionnés

de modèles réduits en tous genres, manifestation organisée en association avec le Club de Tir La Cible ont clôturé la fin de l'année.

Pour les désireux de participer aux activités du Club, les membres de l'Association seront heureux de les accueillir les mercredi et vendredi soir à partir de 20 h 30, au local situé place Valentin Abeille.

Le Président,
Georges MARTI



Football Club Gourdan-Polignan - Montréjeau

Coupe du Comminges :

Les couleurs « Rouge et Bleue » du Football-Club Gourdan-Polignan Montréjeau (F.C.G.P.M.) ont envahi le magnifique stade de Saint-Gaudens.

Un retour sur Gourdan et Montréjeau très joyeux. La soirée n'en fut pas moins grandiose. Les joueurs du Club venaient de remporter la finale de la Coupe du Comminges.

Quelques jours plus tard, Jean JORDA, maire, recevait à l'Hôtel de ville les joueurs et les dirigeants. Il devait remettre au capitaine de l'équipe la médaille de la ville.

Une saison en demi teinte au niveau du championnat mais parfaitement gérée en ce qui concerne la coupe.

Cette année la saison n'a pas été décevante pour le club. Si parfois tous les

objectifs n'ont pas été atteints, il faut bien reconnaître que les équipes ont su tirer leur épingle du jeu.

En début d'année, le club a occupé la première place du championnat et chaque rencontre a été abordée avec beaucoup de sérieux.



Histoire de Montréjeau et des Montréjeaulais

VALENTIN ABEILLE (héros méconnu)

Le 21 Mai 1997, nous avons reçu une lettre émanant du Général d'Armée SIMON, Chancelier de l'ordre de la libération, nous avisant que nous avions à Montréjeau, la sépulture d'un compagnon de la Libération en la personne de Valentin ABEILLE, abattu par la Gestapo à Paris le 2 Juin 1944, quelques jours avant le débarquement.

Ayant procédé aux vérifications nécessaires, et avec l'aide de Monsieur BOUCHE, Ancien Maire, nous avons retrouvé la tombe de ce patriote descendant d'une famille qui a marqué la vie de notre cité, ce dont témoigne le nom de Valentin Abeille donné à la principale place de Montréjeau.

La Société d'Entraide des Compagnons de la Libération a fait parvenir une plaque commémorative et la municipalité a pensé que le 18 Juin était la date idéale pour rendre hommage à ce résistant, qui, bien que né à Alençon, repose maintenant dans notre cimetière, dans la cité de ses ancêtres.

Monsieur le Maire invite tous ceux qui sont ici présents à l'accompagner jusqu'au cimetière où nous déposerons ce médaillon de bronze avec la participation du Souvenir Français dont le Président est Monsieur BOEZ qui nous honore de sa présence et Monsieur Jean BORDES le représentant local.

QUELQUES EXTRAITS DU DISCOURS PRONONCÉ PAR M. JEAN BORDES

Monsieur JORDA, maire de notre commune, a reçu de Monsieur le Chancelier de l'Ordre de la Libération un dossier dans lequel il est indiqué que dans le cimetière de notre ville est enterré Valentin ABEILLE, mort pour la France et compagnon de la Libération.

Fin 1993, une première lettre du chancelier avait été adressée à notre maire. Cette lettre est restée sans effet. A chacune de ces lettres le chancelier de l'ordre de la Libération indique, parlant des morts pour la France, que "au-delà de leur vie, nous leur devons respect et mémoire aussi est-il de notre devoir de veiller à ce que leurs sépultures soient conservées et entretenues comme un signe pour la jeune génération".

Je vais tenter, avec vous, de rendre hommage à Valentin ABEILLE, de retracer sa vie de résistant pendant la dernière année de sa vie et les conditions de sa mort, pour la France, à l'âge de 37 ans.

Valentin ABEILLE est né à Alençon de 8 Août 1907. Il était le fils de Pierre ABEILLE. Ce dernier, engagé volontaire pour la guerre de 1914-1918, sera tué le 12 novembre 1914. Il était secrétaire général de la Préfecture de Meurthe et Moselle. Seule la plaque retraçant sa mort est sur cette tombe.

Qui était Valentin ABEILLE ? C'était le petit-fils de Monsieur le Sénateur ABEILLE qui comme parlementaire du Comminges à joué un rôle éminent dans l'élaboration de la Constitution de la 3^{ème} République.

La place principale de notre cité est baptisée à son nom. Son petit-fils, Valentin, que nous honorons aujourd'hui et qui porte le prénom du grand-père ne pouvait pas en tant que vrai républicain rester insensible aux événements de 1940-1944 qui ont ensanglanté notre pays. Il avait été reçu au concours de rédacteur de la Préfecture de Paris en 1930. Attaché au cabinet du Préfet de police avant d'être nommé sous-chef à la Préfecture de Police, chef du secrétariat du Président Camille Chautemps, dont il est le gendre, il est sous Préfet à Provins en 1938.

A la déclaration de guerre en 1939, il s'engage au 29^{ème} Dragon. Campagnes de Belgique et de France. Révoqué par Vichy ; il s'inscrit au Barreau de Lons-le-Saunier. Il rentre dans la clandestinité. Chef départemental de l'armée secrète, il est recherché par la Gestapo. Cet homme animé par un patriotisme ardent et plein d'audace rejoint le Général de Gaulle à Londres.

En septembre 1943, il est parachuté dans la région du Mans pour prendre les fonctions de Délégué Militaire Régional. A ce titre, il couvre 14 départements de l'ouest y compris la Bretagne. Il va rapidement organiser cette région, regrouper les mouvements de résistance, insister pour intensifier le recrutement dans le "réseau action" de la France combattante dont l'ossature est formée par la gendarmerie. Il prend dans l'exécution de sa mission beaucoup de risques. Quatre délégués Militaires, qui ont été para-

chutés avec lui, vont être capturés par la police allemande. Suite à ces arrestations, en avril 1944, le Général de Gaulle envisage le retour à Londres de Valentin ABEILLE. Mais ce dernier continue sa mission pendant encore un mois. Il participe à l'organisation et à la mise en place, dans le Morbihan, du très important maquis de Saint-Marcel ; unité qui par la suite, avec ses 1300 hommes, va être un précieux soutien aux alliés dans la Libération de la Bretagne.

Le 30 Mai 1944 ABEILLE quitte la région pour rejoindre Paris, après avoir mis en place BARTHELEMY son remplaçant. Il passe la nuit au 22 rue Baujon, dans l'appartement de Madame Hélène DUBOIS MENGIN, en compagnie de son adjoint, le docteur MENGIN. Le 31 Mai vers 9 h 30, les allemands pénètrent dans l'appartement. Valentin ABEILLE est arrêté avec d'autres camarades venus également à ce rendez-vous. A 10 h 30 une voiture allemande emmène les prisonniers rue des Saussaies. En cours de route, rue Arsène Houssaye, ABEILLE saute de la voiture et tente de s'échapper, il est mortellement blessé.

Son corps a été transporté ici dans les années soixante. Peu de gens de notre petite ville sont aujourd'hui au courant. Pourtant une importante cérémonie, présidée par Monsieur BOUCHE, maire de la Commune, avait eu lieu ici pour recevoir dignement le petit-fils de notre ancien député. Il n'y a ni plaque, ni insigne sur sa tombe pour indiquer ce qu'il a été, ce

qu'il a fait, les circonstances de sa mort et sa présence auprès de son glorieux père.

Nous devons réparer cet oubli. un médaillon de bronze indiquant qu'il a été décoré de la croix de Compagnon de la Libération, va être apposé sur sa tombe ainsi que la plaque du Souvenir Français. C'est avec admiration et respect que nous nous inclinons devant sa tombe. Valentin ABEILLE, tu as été de ceux qui ont dit NON dans un moment difficile de notre histoire alors que beaucoup disait oui à l'occupant. Tu as mené vaillamment le combat pour la liberté et pour que vive la France jusqu'au sacrifice suprême.

Tu resteras pour nous et pour notre jeunesse un exemple. Ton souvenir doit demeurer vivant en nous pour toujours.

Merci à Monsieur le Maire pour l'organisation de cette cérémonie du souvenir en ce jour anniversaire. Je salue les drapeaux venus rehausser cette manifestation. Merci à tous d'être venus, aujourd'hui, vous recueillir sur la tombe d'un "CROISE de la LIBERATION".

M. Jean BORDES,

Vice-Président des Membres de la Société d'Entraide de la Légion d'Honneur de Saint-Gaudens, Secrétaire du Comité du Comminges du Souvenir Français.

Membre de l'Association Départementale des Anciens Combattants de la Résistance.

JACQUES CAZAUX DE MONTRÉJEAU *(d'après Georges Soubeille que nous remercions pour sa collaboration).*



Quelques passages extraits de la Revue de Comminges pour faire connaître la personnalité de ce tailleur poète qui anima la vie quotidienne des Montréjeaulais. "A Montréjeau vécut au siècle dernier un étonnant personnage..., tailleur d'habits de son état, cuisinier à l'occasion, chansonnier et poète par dessus tout, Jacques Cazaux et Jaquet de Joan pour ses compatriotes..."

L'enfant de la misère

Issu d'une famille pauvre et nombreuse, Jacques Cazaux naquit le 11 septembre 1816 à Montréjeau. Son père était cordonnier et travaillait dur pour de maigres bénéfices, sa mère avait donc bien du mal à nourrir ses six enfants. "Très tôt Jacques, dont le ventre criait toujours famine... dut quitter le logis, non

pour aller à l'école mais afin de ramasser les bouses desséchées que vaches et bœufs laissaient sur les chemins. Car la bouse des ruminants constituait pour les déshérités un produit de récupération et l'objet d'un petit commerce" (engrais, combustible, toiture, mortier) et c'est dans la côte de Montréjeau que la récolte était la plus abondante.

Plus tard il fut envoyé en apprentissage chez un mécanicien à la main un peu trop leste. Jacques se révolta. Après un conseil de famille il est placé chez un tailleur "où il apprend moins à coudre qu'à éviter les coups, quand il gâche la marchandise".

Enfin il effectua son 3^{ème} apprentissage chez un maître-cirier mais il revint chez le tailleur, y apprit le métier, puis un beau jour, prit la route comme beaucoup de jeunes Commingeois, poussés par la misère ou tentés par le démon de l'aventure.

Nomadisme et délinquance

Il fit étape à Tarbes, Toulouse, Paris, Marseille. Il se faisait embaucher comme ouvrier-tailleur mais fut aussi colporteur à Beaucaire. De retour à Marseille, il trouve rapidement une place et pour vaincre le handicap de son analphabétisme, il se mit à étudier... le français, la lecture, l'écriture. Il a alors vingt ans.

Puis il séjourna à Bordeaux où ses débuts sont difficiles : Jacques doit gager ses habits au Mont-de-Piété ! Mais il obtint bientôt un emploi et une bonne paie de dix francs par semaine. Ce serait enfin l'aïssance si, peu économe, il ne menait grand train, attirant vite autour de lui des compatriotes qui, vivant à ses crochets, dépensent en ripailles et beuveries tout son salaire.

La misère revient, la bande des Montréjeulais ne s'alimente plus que de chats cuits en civet ; Cazaux s'encanaille, fréquente les bas-fonds... Régulièrement des bagarres éclatent ; grièvement blessé au cours d'une rixe nocturne, Cazaux, laissé pour mort sur un trottoir, fut transporté à l'hôpital où un douloureux séjour le ramena enfin à la sagesse ; à sa sortie, guéri de sa blessure et de ses folies, lesté d'un maigre baluchon et fort d'une riche expérience, il prit le chemin de Montréjeau.

Retour au bercail et au droit chemin

De retour au bercail, il ouvre une boutique en s'appliquant à pratiquer avec sérieux l'honorable métier d'artisan tailleur. Son magasin devint vite pour les montréjeulais un lieu de bonne humeur, de franc-parler et de commérages. De temps à autre, il exerçait ses talents de cuisinier pour des banquets.

En 1845 il épousa une couturière de 21 ans, Jeanne Guyard. En 1846, leur fille baptisée avec une tendresse malicieuse Jacqueline, vint au monde.

Première publication

En 1855, il publie une farce tragi-comique "Biraben e Paloumé ou d'aregret det bin" qui met en scène deux ivrognes venus à Montréjeau faire la tournée des Cabarets". Le livret "se vendait 50 centimes dans les marchés... Les livrets suivants visaient également le public populaire et une indication initiale précisait l'air sur lequel il fallait les chanter, le bon vin de Gaillac ou du tra deri dera"...

En 1868 son épouse décède à l'âge de 44 ans. Après un court veuvage il épousa en seconde nocces Catherine Lagrange. Ils s'installent à Ausson.

En 1879, renonçant aux feuilles volantes de ses débuts, il publia sur papier raison un Recueil de poésies patoises... Il s'adresse maintenant "det mes petit at gran, artisans et moussus" (du plus petit au grand, aux artisans et aux messieurs).

Il a des protecteurs, qui souvent sont à la fois les clients du tailleur et les lecteurs du poète : la pharmacien Corrége, le négociant Louis Couget, ces Messieurs de Garaison, les époux Castex, propriétaires à Huos du Couvoir du Midi, M. de Sainte-Gème de Martres, M. Dore à Pointis, le capitaine Lasserre à Cier. Les Maires de Montréjeau l'aident aussi, M. Vielajus d'abord, puis le baron de Lassus. Marc de Lassus se prit de sympathie pour Jacques Cazaux, l'encouragea, lui prodigua des conseils, l'aida à publier ses œuvres, écrivit pour lui, lors des souscriptions des lettres de recommandations à ses amis. Malgré la distance sociale, des affinités rapprochaient le gentilhomme et le plébein, leur culture gasconne, le sens de la solidarité humaine, le goût de l'écriture.

LES ARMOIRIES DE MONTREJEAU

La Bastide de Montréal de Rivière a été fondée en l'an 1272 par le Roi de France Philippe le Hardi et par Arnaud, Vicomte de Couserans, Chef de la Maison d'Espagne Montespán, à qui elle devait appartenir en commun.

La ville étant de fondation royale et seigneuriale fut ainsi autorisée à timbrer son écu de la Couronne Royale de France.

Les armes de Montréjeau se présentent donc ainsi : un écusson carré sommé de la Couronne Royale de France et qui peut se blasonner : D'argent au chêne arraché de sinople en chef à 3 fleurs de lys d'or."

Il est probable que si le chêne a été choisi comme emblème de Montréal de Rivière, c'est parce que la Bastide fut fondée en 1272 sur un territoire peuplé de forêts de chêne.



